



DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2007



En application du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment de l'article 212-13, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été signé par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société SQLI (La Plaine Saint Denis, Immeuble Le Pressensé - 268, avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine-Saint-Denis) ainsi que sur le site Internet de la société SQLI (www.sqli.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

SOMMAIRE

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	4
1.1	Responsable du document de reference	4
1.2	Attestation de la personne responsable.....	4
2	CONTROLEUR LEGAUX.....	5
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
3.1	2007 : Une nouvelle etape du plan de développement franchise	7
3.2	2007 : Poursuite de la forte amélioration des resultats	7
3.3	Présentation synthétique des principales données financières.....	8
4	FACTEURS DE RISQUES.....	9
4.1	Risques de liquidité	9
4.2	Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits).....	10
4.3	Risques liés à l'activité.....	11
4.4	Risques juridiques	13
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	15
5.1	Historique et evolution de la société	15
5.2	Investissements	17
6	APERCU DES ACTIVITES	23
6.1	Principales activités.....	23
6.2	Principaux marchés	29
6.3	Evènements exceptionnels ayant influencé les activités ou les marchés de la société	31
6.4	Dépendance de la société vis à vis des brevets, licences ou autres	31
6.5	L'univers concurrentiel de la société.....	32
7	ORGANIGRAMME.....	35
7.1	Organigramme fonctionnel	35
7.2	Organigramme juridique	36
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINE ET EQUIPEMENT.....	39
8.1	Locaux affectes a l'exploitation	39
8.2	Questions environnementales.....	39
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	40
9.1	Examen de la situation financière	40
9.2	Résultat d'exploitation	40
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	41
10.1	Capitaux propres de l'émetteur	41
10.2	Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2005, 2006 et 2007	41
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement.....	41
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux :	41
10.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements	41
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVET, LICENCE.....	42
11.1	Marques, noms de domaine, copyrights, propriété intellectuelle	42
11.2	Activités en matière de recherche et de développement.....	42
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	43
12.1	Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice.....	43
12.2	Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur.....	43
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	44
13.1	Hypothèses des prévisions	44
13.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations previsionnelles	44
14	ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	46
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	46
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction.....	46
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	47



15.1	Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la société.....	47
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par le groupe SQLI aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires.....	47
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE.....	48
16.1	Direction de la société.....	48
16.2	Contrats entre les mandataires et la société.....	48
16.3	Comités d'audit et de rémunération.....	50
16.4	gouvernement d'entreprise.....	51
17	SALARIES.....	59
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction.....	59
17.2	Participation et stock options des mandataires.....	59
17.3	Participation des salariés dans le capital de la société.....	60
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	61
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	61
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires.....	63
18.3	Contrôle de la société.....	63
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	63
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	64
19.1	Conventions courantes intra-groupe.....	64
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	66
20.1	Informations financières historiques.....	66
20.2	Informations financières pro forma.....	100
20.3	Comptes sociaux au 31 decembre 2007.....	101
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles.....	129
20.5	Informations financières intermediaires et autres.....	132
20.6	Politique de distribution de dividendes.....	133
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	133
20.8	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	133
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	134
21.1	Capital social.....	134
21.2	Acte constitutif et statuts.....	140
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	151
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	152
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	153
24.1	Droit de communication des actionnaires (article 32 des statuts).....	153
24.2	Communication financière.....	153
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	154
26	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	155
27	ANNEXE : RAPPORT DE GESTION.....	156



1 PERSONNE RESPONSABLE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 relatif au prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés respectivement aux pages 88 à 118 et 159 à 160 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juillet 2007 sous le numéro D.07-735.
- les comptes sociaux de SQLI SA et le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement aux pages 119 à 158 et 161 à 162 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juillet 2007 sous le numéro D.07-735.
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement aux pages 80 à 116 et 152 à 154 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 juillet 2006 sous le numéro D.06-729.
- les comptes sociaux de SQLI SA et le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement aux pages 117 à 151 et 155 à 156 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 juillet 2006 sous le numéro D.06-729.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacée et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société, www.sqli.com, ou de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org.

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur **Yahya EL MIR**
Président du Directoire de la société SQLI SA.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 156 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. »

La Plaine Saint-Denis, le 25 avril 2008
Yahya EL MIR
Président du Directoire de la société SQLI SA.

2 CONTROLEUR LEGAUX

Le tableau schématique ci-après présente les honoraires d'audit et de conseil des Commissaires aux Comptes titulaires de la société SQLI au titre de l'exercice 2007 :

Missions	FIDUCIAIRE DE LA TOUR				CONSTANTIN ASSOCIES			
	2007	2006	N en %	N-1 en %	2007	2006	N en %	N-1 en %
AUDIT								
· Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés								
Emetteur	74 750 €	75 500 €	95%	73%	74 750 €	84 900 €	82%	70%
Filiales intégrées globalement	20 160 €				27 100 €			
· Missions accessoires	5 000 €	28 500 € (1)	5%	27%	22 100 €	37 220 € (1)	18%	30%
TOTAL	99 910 €	104 000 €	100%	100%	123 950 €	122 120 €		90%
AUTRES PRESTATIONS								
· Autres Juridique, fiscal ,social					21 600 € (1)	13 296 € (2)	17%	10%
TOTAL	99 910 €	104 000 €	100%	100%	123 950 €	135 416 €	100%	100%

(1) Missions d'audit contractuel externe

(2) Honoraires versés aux correspondants étrangers du cabinet Constantin Associés à titre de conseil pour le suivi de la filiale américaine et pour la révision des comptes des filiales marocaines

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Fiduciaire de la Tour

Représentée par Monsieur Claude FIEU.

28, rue Ginoux
75015 Paris

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Parisienne sous le n 2060 et Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

- Date de première nomination : le 30 juillet 1995. Mandat renouvelé le 15 juin 2007.
- Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Constantin Associés

Représenté par Monsieur Michel Bonhomme.

26, rue de Marignan
75008 Paris

- Date de première nomination du cabinet : le 21 mars 2000. Mandat renouvelé le 16 juin 2006
- Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.



2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Dominique BEYER

40 bis, rue Boissière
75116 Paris

- Date de première nomination : le 28 février 2000 en remplacement de Monsieur Jean-Marc Robinet, 53 rue Eugène Carrière - 75018 Paris. Mandat renouvelé le 15 juin 2007.
- Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

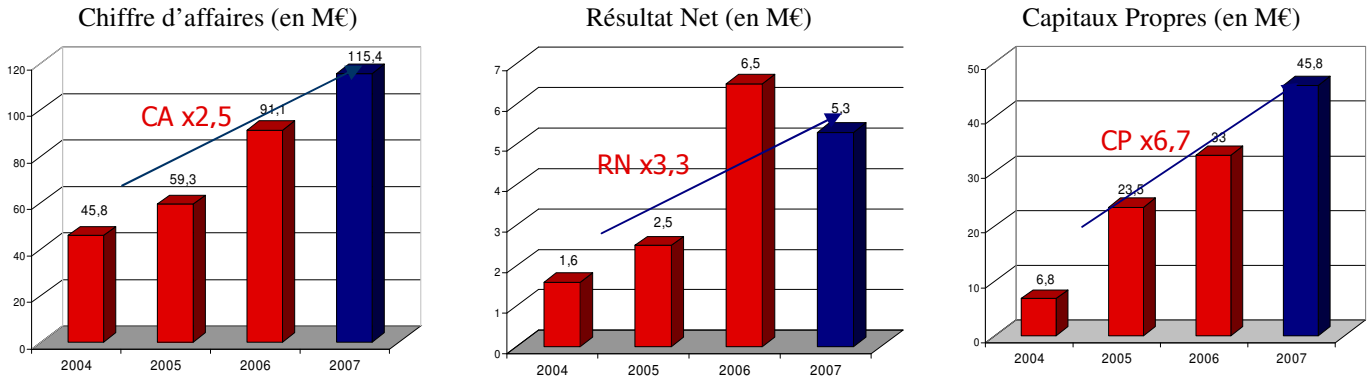
Monsieur François-Xavier AMEYE

114, rue Marius AUFAN
92532 Levallois-Perret Cedex

- Date de première nomination : le 21 mars 2000, mandat renouvelé le 16 juin 2006.
- Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 2007 : UNE NOUVELLE ETAPE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT FRANCHIE



En septembre 2005, SQLI présentait son plan de développement 2006-2008. Après avoir franchi en 2006 la première étape de ce plan (chiffre d'affaires de 90 M€, marge opérationnelle de 6 %) avec succès, SQLI a poursuivi son expansion en 2007 (chiffre d'affaires réalisé de 115,4 M€, marge opérationnelle de 7,2 %).

Le Groupe a connu un véritable changement de dimension au cours des derniers exercices : le chiffre d'affaires a été multiplié par 2,5 depuis 2004, le résultat net par 3,3 et les capitaux propres par 6,7.

SQLI a parfaitement respecté les deux premières étapes de son plan de marche en 2006 et en 2007 en accélérant significativement sa croissance organique et en fédérant autour de son projet plusieurs sociétés complémentaires.

3.1.1 CROISSANCE DE 27 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2007

- Le chiffre d'affaires consolidé 2007 ressort à 115,4 M€ en croissance de 27 % par rapport à 2006.
- Le Groupe a nettement accéléré sa croissance organique qui ressort à 16% en 2007 (supérieur à l'objectif de 15 %), à comparer à 12% en 2006.
- Les 6 sociétés ou activités (Clear Value, Alcyonix, Iconeweb, Amphaz, Urbanys et Eozen) réalisées en 2007 n'ont contribué que pour 9 M€ sur cet exercice (41 M€ en année pleine). Leurs intégrations se sont déroulées comme prévu et ont permis de développer rapidement des synergies commerciales, techniques et administratives. Le groupe démarre ainsi l'exercice 2008 avec un volume d'affaires proforma de plus de 145 M€.

3.2 2007 : POURSUITE DE LA FORTE AMELIORATION DES RESULTATS

3.2.1 FORTE PROGRESSION DU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

- Le Résultat opérationnel courant progresse de 47,4 % après avoir augmenté de 162 % en 2006. Il atteint 8,3 M€ en 2007.
- La marge opérationnelle courante ressort à 7,2 % en progression de 1,0 % par rapport à 2006. Le résultat opérationnel intègre une charge non récurrente de 0,6 M€, déjà comptabilisée au 1^{er} semestre, liée à une renégociation stratégique commerciale. Hormis cette charge, la marge opérationnelle courante 2007 serait de 7,7 % sur l'exercice.
- SQLI continue d'améliorer ses niveaux de marges, semestre après semestre. Ainsi, le Groupe a enregistré au S2 2007, une marge opérationnelle courante de 7,9 % en forte progression, à comparer à 6,4 % au S1 2007 et à 6,2% sur l'ensemble de l'exercice 2006.
- Cette amélioration est le résultat des importants efforts d'industrialisation des processus autour de CMMI et de l'offshore.

3.2.2 UN RESULTAT NET AYANT PLUS QUE DOUBLE SUR LES 2 DERNIERS EXERCICES

- Le résultat net consolidé a progressé de 112 % depuis 2004, pour s'établir à 5,3 M€ en 2007.
- La baisse observée sur le dernier exercice (-17,8 %) n'est pas significative car le groupe comptabilise cette année, conformément aux normes IFRS, un impôt théorique de 2,7M€, non décaissable, contrepartie comptable des activations de reports d'impôts déficitaires les années précédentes.

3.3 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

3.3.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SIMPLIFIE

En milliers d'Euros	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	59 344	91 148	115 362	+27 %
Résultat opérationnel courant	2 153	5 649	8 328	+47 %
<i>Marge opérationnelle courante</i>	3,6 %	6,2 %	7,2 %	
Autres produits et charges opérationnels non courants	-688		223	
Résultat opérationnel	1 465	5 649	8 551	+51 %
Coût de l'endettement financier net	-48	-135	-458	
Charge d'impôt	1 146	1 019	-2 668*	
Résultat net part de groupe	2 501	6 452	5 303	ns*
<i>Marge nette</i>	4,2 %	7,1 %	4,6 %	
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,1	0,22	0,17	ns*

* : La variation du résultat net n'est pas significative, le groupe comptabilise cette année, conformément aux normes IFRS, un impôt théorique de 2,7M€, non décaissable, contrepartie comptable des activations de reports d'impôts déficitaires les années précédentes..

3.3.2 BILAN SIMPLIFIE

ACTIF (M€)	31/12/2006	31/12/2007	PASSIF (M€)	31/12/2006	31/12/2007
Ecarts d'acquisition	16,3	38,6	Capitaux Propres consolidés	33,0	45,8
Immobilisations	4,3	7,0	Dettes financières à long terme	4,1	12,3
Impôts différés actif	2,3	0,3	Provisions à long terme	0,7	0,8
Actifs non courants	22,8	45,9	Autres passifs non courants	0,2	0,2
Créances	43,4	66,9	Impôts différés passif*	0,1	0,2
Actif d'impôt exigible	0,3	0,5	Passifs non courants	5,0	13,5
Trésorerie et équivalents	9,3	8,7	Dettes financières à court terme	1,8	4,1
Actifs courants	53,0	76,0	Autres dettes	35,8	57,5
Total Actif	75,8	121,9	Passif d'impôt exigible*	0,0	0,8
			Provisions à court terme	0,0	0,1
			Passifs courants	37,7	62,6
			Total Passif	75,8	121,9

* Le bilan au 31.12.2006, par rapport à celui précédemment publié, a été retraité pour mentionner sur des lignes distinctes, les impôts différés actif et passif ainsi que les actifs et passifs d'impôts exigibles inscrits précédemment sous les rubriques « Autres créances » et « Autres dettes ».

4 FACTEURS DE RISQUES

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La société n'est pas en mesure d'apprécier l'importance relative des facteurs de risque ci-après et ne les présente donc en conséquence pas par ordre d'importance.

Lorsque une mesure quantitative du risque est possible ou lorsque des procédures ont été mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces risques, elles sont indiquées dans les paragraphes suivants.

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 RISQUES DE LIQUIDITE

La direction de la société estime que le risque de liquidité est très limité compte tenu des éléments suivants :

- La structure financière du Groupe est très saine : les capitaux propres consolidés s'élèvent à 45,8 M€ et la trésorerie disponible à 8,7 M€ (hors endettement financier) au 31 décembre 2007 (contre 33 M€ de capitaux propres et 9,3 M€ de trésorerie disponible à la clôture de l'exercice 2006).
- L'endettement financier au 31 décembre 2007, d'un montant de 16,3 M€ comporte :
 - un emprunt moyen terme de 4,5 M€ remboursable sur une durée de 4 ans, contracté en octobre 2005 auprès d'un pool bancaire pour l'acquisition des titres de la société Aston ;
 - un emprunt de 1,3 M€ contracté en décembre 2006 auprès d'un pool bancaire dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société Procéa et des fonds de commerce de la société Inlog ;
 - et une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 M€ contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007.

Cette ligne de crédit est destinée à refinancer l'acquisition des groupes Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€ et en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€ ; le surplus soit 4 573 K€ étant mobilisable jusqu'au 31 juillet 2008.

Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers qui sont présentés ci-dessous. Au 31 décembre 2007, le groupe respecte ces covenants et ratios.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8
31/12/2009	1	1	0,5
31/12/2010	1	1	0,5
31/12/2011	1	1	0,5
31/12/2012	1	1	0,5

- Le Groupe bénéficie de disponibilités en affacturage de 21 M€ à fin décembre 2007.
- Le Groupe dispose de lignes de financement court terme pour un montant de 2 M€ sous forme de découvert bancaire et de 4 573 K€ sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 M€ accordé par le pool bancaire.



Précisons, que l'emprunt à moyen terme de 4,5 M€ souscrit par SQLI en octobre 2005 comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de non atteinte des ratios suivants :

- Dettes Financières Nettes / EBE < 1 sur toute la durée du crédit (base consolidée).
- Free Cash-Flow / service de la dette > 1.
- CAF > 2 M€.
- Dette Moyen et Long Terme / Fonds Propres et Quasi Fonds Propres < 1.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe financées à au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et dont le prix payé en numéraire pour la partie excédant le montant de l'augmentation de capital en numéraire est inférieur ou égal à 3,5 M€ ne nécessiteront pas l'accord préalable des prêteurs.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par le Groupe SQLI.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier net de la société au 31 décembre 2007.

Endettement financier net 31/12/2007	En K€
A. Trésorerie	3 492
B. Instruments équivalents	5 209
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	8 701
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	164
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	3 828
H. Autres dettes financières à court terme	114
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	4 106
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-4 595
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	11 863
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	405
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	12 268
O. Endettement financier net (J+N)	7 673

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des charges, il existe un pic de charges le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

4.2 RISQUES LIES AU MARCHE (TAUX, CHANGE, ACTIONS ET CREDITS)

4.2.1 RISQUES DE CHANGE

Se reporter à l'annexe VII « Autres éléments d'information sur le bilan ou le compte de résultat » des comptes consolidés 2007 de SQLI ; et plus particulièrement au paragraphe 27 de cette annexe intitulé « taux des devises et exposition au risque de change ».

4.2.2 RISQUES DE TAUX D'INTERET

Se reporter à l'annexe VII « Autres éléments d'information sur le bilan ou le compte de résultat » des comptes consolidés 2007 de SQLI ; et plus particulièrement au paragraphe 19 de cette annexe intitulé « Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt ».



4.3 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

4.3.1 RISQUES CLIENTS

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle (1 628 clients facturés en 2007) et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

Ainsi, en 2007, le poids des principaux clients du Groupe SQLI a été le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 19,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 31,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage (assurance crédit, relance, contentieux) sur l'essentiel de son activité commerciale en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses). Les risques liés à la réalisation de projets au forfait sont présentés au paragraphe 4.4 ci-après.

4.3.2 RISQUES LIÉS AUX FOURNISSEURS

- La part du 1er fournisseur dans les achats du Groupe SQLI est de 10,1 %.
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 27,8 %.
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 37,4 %.

Le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SQLI réalisé avec ses sous-traitants est de 6,2 %.

4.3.3 RISQUES LIÉS A LA CONCURRENCE

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.

La concurrence reste vive. SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles grâce à l'industrialisation de son approche du métier : avec « CMM-I » l'approche solution et l'offshore, SQLI estime ainsi disposer de sérieux avantages compétitifs. Le groupe SQLI bénéficie également, grâce à sa croissance organique forte et à ses récentes acquisitions, d'une position de plus en plus forte sur le marché des acteurs spécialisés.

4.3.4 RISQUES LIÉS AUX DÉPARTS DE PERSONNES CLÉS

La direction du Groupe estime le risque de départ de personnes clés faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient de plans d'intéressement significatif (bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ou stock-options).



4.3.5 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

Le groupe SQLI a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies. Le passage du modèle client-serveur à l'Internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité que SQLI a de tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique, cette aptitude est dans la culture de l'entreprise et constitue l'un de ses points forts.

4.3.6 RISQUES LIÉS A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

Le groupe SQLI a réalisé trois opérations de croissance externe en 2005 (LNET, ASTON et SYSDEO) deux en 2006 (PROCEA et INLOG) et cinq en 2007 (CLEAR VALUE, ALCYONIX, ICONEWEB, URBANYS et EOZEN) ainsi que du fonds de commerce d'Amphaz. Cette stratégie de croissance adoptée comporte certains risques. Bien que ces risques soient difficilement chiffrables, SQLI estime que si la rentabilité attendue ne se confirme pas, il existe un risque de dépréciation des écarts d'acquisition (d'un montant de 38,5 M€ à fin 2007).

Difficulté d'intégration : Pour la direction de SQLI, il s'agit du risque principal d'autant que la politique du Groupe en la matière est un fort degré d'intégration des sociétés acquises afin de développer rapidement des synergies commerciales, techniques ou administratives. Pour chaque acquisition envisagée, la direction du Groupe s'attache donc à bien mesurer les facteurs de risques d'un échec de l'intégration avant de finaliser les opérations sans toutefois pouvoir garantir son succès. A ce jour, la direction estime ne pas rencontrer de difficultés particulières quant à l'intégration des différentes acquisitions réalisées.

Départ des hommes clefs : Lorsque les managers / actionnaires des sociétés acquises sont considérés comme clefs dans la réussite du rapprochement, ils s'engagent le cas échéant, à la demande de SQLI à rester salariés du Groupe pendant une durée de deux à trois ans post-acquisition. Cet engagement n'est toutefois pas jugé comme essentiel lorsque l'atteinte des objectifs de compléments de prix constitue à elle seule une motivation pour les managers concernés. Si SQLI est normalement couverte par les engagements souscrits par les cédants, la société ne dispose par contre d'aucun moyen juridique pour s'attacher les services des salariés. Le risque correspondant peut être alors important (dans l'absolu, SQLI pourrait perdre jusqu'à 100 % des effectifs et donc du chiffre d'affaires des sociétés acquises). A ce jour la société n'a pas enregistré de rotation des effectifs plus importante dans les sociétés acquises qu'au sein de SQLI.

Départ de collaborateurs : SQLI étant une société de service, ses collaborateurs constituent son véritable capital humain. Une grande attention est donc portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe ; l'harmonisation des conditions d'emploi est à ce titre usuellement accueillie favorablement. La modification des lieux de travail peut également créer une difficulté. Toutefois, la majeure partie des collaborateurs travaillant dans les locaux des clients, un changement de lieu géographique de l'agence de rattachement ne modifie pas leur lieu d'emploi régulier. L'annonce du rapprochement des sociétés peut enfin créer une période d'interrogation pour certains collaborateurs qui peut entraîner une décision de quitter le Groupe dans le contexte actuel du marché.

Perte de clientèle : Le groupe SQLI, les sociétés acquises et les cibles visées interviennent essentiellement pour des clients grands comptes. Ces clients mènent depuis quelques années une politique active de référencement visant à réduire le nombre de leurs prestataires. Les acquisitions sont donc perçues positivement tant pour les clients de SQLI que par ceux des sociétés récemment acquises puisqu'elles s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation du secteur souhaitée par les grands comptes. A ce jour SQLI ne déplore pas de pertes de clients significatifs suite aux acquisitions menées.

Survenance ou découverte de litiges : Même si le groupe réalise des due diligences juridiques, fiscales, comptables et opérationnelles sur les opérations de croissance externe avant de finaliser des accords définitifs, il subsiste néanmoins une incertitude sur l'existence de litiges qui n'auraient pas été mentionnés ou traduits dans les comptes. Les accords concernant les acquisitions prévoient en conséquence les garanties d'actifs et de passifs



usuelles en la matière, ainsi que la mise en place de dispositifs en garantissant le paiement en cas de mise en jeu. A la connaissance du management, il n'existe pas de litige impliquant l'une ou plusieurs des sociétés acquises sur la période 2005-2007, à l'exception d'un projet en dépassement sur PROCEA pour lesquels les cédants ont indemnisé SQLI au titre des garanties données pour un montant de 200 K€.

Ecart sur les résultats attendus et compléments de prix (earn out): Une clause prévoyant le versement d'un complément de prix en cas d'atteinte d'objectifs préalablement convenus est le plus souvent incluse dans les protocoles d'accord signés relatifs aux acquisitions de sociétés.

Des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge ont été convenus avec les cédants pour les acquisitions suivantes réalisées en 2007 : IconeWeb, Urbanys, Amphaz, Clear Value, Alcyonix et Eozen

A la connaissance de la direction, il n'existe pas d'écart substantiel sur les résultats ayant une influence sur le montant du complément de prix qui sera versé en 2008 pour les cédants des sociétés IconeWeb, Urbanys, Amphaz, Clear Value, Alcyonix et Eozen.

4.4 RISQUES JURIDIQUES

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Plus de la moitié de l'activité de la société est réalisée au travers de contrats au forfait (de l'ordre de 45% du chiffre d'affaires consolidé proforma) avec obligation de résultat. Même si le Groupe a l'expérience de la gestion de contrat de ce type et subit rarement des dépassements, l'obligation de résultat résultant des engagements souscrits peut comporter des risques significatifs.

Afin de limiter la portée de ces engagements la société veille dans la majorité des contrats à :

- obtenir un plafonnement des pénalités contractuelles de retard,
- s'engager à réaliser des livrables conformes aux spécifications détaillées établies par ses soins sur la base des cahiers des charges préparés par les clients,
- limiter sa responsabilité au montant du contrat ou du plafond couvert par son assurance responsabilité civile.

La société SQLI SL non intégrée dans la consolidation des comptes du groupe SQLI en raison de son caractère non significatif ne porte pas d'obligation contractuelle pour le Groupe ou de risque particulier.

Il n'existe par de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

4.4.1 REGLEMENTATION

Aucune réglementation particulière n'est applicable au Groupe et à ses activités.

4.4.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

SQLI n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

4.4.3 LITIGES EN COURS

La société SQLI Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale du Royaume du Maroc portant sur les années 2002 à 2006. Elle a été notifiée à ce titre, en date du 5 mars 2008, de certains chefs



de redressements totalisant 319 K€ portant principalement sur les aspects formels de déductibilité de certaines charges. La société conteste ces redressements qu'elle considère infondés. Sans préjudice des conclusions du pourvoi qu'elle a engagé, elle estime que le dénouement de cette procédure ne pourrait avoir d'autre incidence que marginale sur ses résultats et sur sa situation financière et n'a pas, en conséquence, constaté de provision à ce titre.

4.4.4 RISQUES ASSURANCE

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI.

Des assurance homme clef ont été souscrites sur la tête du président du Directoire au profit de la société pour un montant garanti de 1.100.000 € et de 3.057.000€ ; ces montants s'ils étaient perçus seraient affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2008

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaire
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC civile professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	140 K€	Tout risque lors d'un déplacement professionnel

Le montant total des primes d'assurances versées en 2007 est de 207 K€.

4.4.5 DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS ET DES LICENCES

La société SQLI n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

Les marques phares du Groupe (SQLI, Techmetrix, Interligo) bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

L'ensemble des marques appartiennent au groupe SQLI. Aucun élément n'appartient en direct aux dirigeants de la société ou à leur famille.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par la loi du 3 juillet 1985 sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE L'EMETTEUR

La dénomination est « SQLI ».

5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

SQLI est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Bobigny sous le numéro 353 861 909.

5.1.3 DATE DE CONSITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

5.1.3.1 Date de constitution

SQLI a été constituée le 22 mars 1990.

5.1.3.2 Durée de la société (article 5)

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du 22 mars 1990, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution.

5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

5.1.4.1 Siège social (article 4)

Le siège social de la société est :

Immeuble Le Pressensé
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine-Saint-Denis

Téléphone : +33 (0)1 55 93 26 00

5.1.4.2 Forme juridique et loi applicable (article 1)

SQLI est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français. Elle est régie par les Lois et règlements en vigueur en France, notamment par le Code de Commerce, ainsi que par les statuts de la Société.

5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

Créée pour accompagner les entreprises dans l'utilisation des nouvelles technologies, SQLI s'est spécialisée dans la réalisation de systèmes d'informations nouvelle génération.

Dès sa création en 1990, SQLI assoit son développement sur une expertise technologique de pointe et sur sa politique intense de veille et R&D. La société recrute des ingénieurs de haut niveau, experts des missions complexes et investit largement dans la formation.

Fort de cette expertise, SQLI a su anticiper toutes les évolutions informatiques majeures et mesurer leur potentiel pour le système d'informations et la performance de l'entreprise.

Positionné sur les segments de marché les plus porteurs des services informatiques, le groupe SQLI continue de renforcer sa position de leader spécialisé dans les solutions et les projets e-business, SAP et Business



Intelligence, avec un nombre de clients grands comptes en augmentation constante et une offre de plus en plus étoffée.

5.1.5.1 1990 – 1995 : Les années client-serveur

Création de la société par Jean Rouveyrol et Alain Lefebvre avec un positionnement centré sur les nouvelles technologies.

Création d'un département de R&D et publication d'études comparatives sur les outils de développement client-serveur.

5.1.5.2 1995 - 1998 : Du client-serveur à l'Internet

Virage vers les technologies Internet perçues par les équipes R&D comme le moyen de résoudre les problèmes de déploiement des applications client-serveur (l'Internet était perçu en 1995 comme le client-serveur universel)

Création du pôle « Web Agency ». Publication d'un guide d'ergonomie des applications Internet.

Début de développement régional avec la création d'une agence à Lyon.

5.1.5.3 1999 - 2001 : Accélération du développement pour atteindre la taille critique

Renforcement du capital avec l'introduction de la société en bourse (Nouveau marché en 2000). La société compte plus de 700 clients pour un CA de 45,3M€ en 2001.

Acquisition des sociétés Sudisim, Abcial, InVerso et Cari. Ouverture d'une filiale en Suisse. Développement du réseau régional (Toulouse, Bordeaux, Nantes...).

5.1.5.4 2002 - 2004 : Nouvelle équipe de direction et nouveau projet de développement

Les fondateurs mettent en place une nouvelle équipe de direction avec un Directoire présidé par Yahya El Mir.

Lancement du projet d'industrialisation autour de CMMI pour répondre à l'attente des clients « Mieux, plus vite et moins cher ». CMMI est le fer de lance de cette stratégie et SQLI obtient sa certification CMMI 2 en 2004.

Industrialisation de la capitalisation technique avec CMMI de manière à proposer des solutions clés en main. En 2003, IdeoPass, le serveur d'identité et de rapprochement des patients voit le jour. Il sera rapidement complété par une gamme de solutions dans la santé.

Création en 2003 par croissance organique d'un centre offshore francophone au Maroc. 100% SQLI, ce centre offshore obéit à toutes les méthodes et processus projet des agences SQLI.

5.1.5.5 2005 – Aujourd'hui : SQLI devient le leader des projets e-business.

La stratégie d'industrialisation se poursuit : le niveau 3 de CMMI est atteint en 2006 par l'ensemble des agences. SQLI vise à atteindre le niveau 5 d'ici 2008

La gamme de solutions clés en main s'enrichit en 2006 d'IdeoProject, outil de gestion et de pilotage de projets (fruit de l'expérience acquise autour de la mise en œuvre de CMMI). Avec l'acquisition d'Iconeweb en 2007, la gamme s'enrichit de solutions métier à destination du secteur immobilier dont une solution d'e-dataroom prometteuse.

Avec l'acquisition des sociétés Lnet Multimédia, Aston et Sysdéo en 2005, de Procéa et des actifs hospitaliers d'Inlog en 2006, puis de Clear Value, Alcyonix, du fonds de commerce d'Amphaz, d'IconeWeb, d'Urbanys et de Eozen en 2007, SQLI a assis sa position de leader de l'e-business en France ; 1 786 collaborateurs associent



leurs expertises pour accompagner les clients dans les grandes mutations de leur système d'informations, vers les nouvelles technologies.

Pour continuer son développement, SQLI a décidé de concentrer ses efforts sur :

- Le renforcement de son positionnement de société spécialiste de l'e-business en continuant à élargir son spectre d'intervention afin d'offrir un accompagnement complet à ses clients tout en consolidant la profondeur des expertises afin de continuer à proposer une forte valeur ajoutée.
- Le développement d'une organisation commerciale centrée sur le client pour profiter du réseau d'agence unique pour une société spécialisée dans l'innovation (proximité géographique) et l'accompagner dans la durée avec l'ensemble des prestations du groupe. La mise en place du programme business CMM au cours de l'exercice 2007 a contribué à améliorer la qualité de la gestion de la relation commerciale.
- La continuation dans la mise en place de sa stratégie d'industrialisation du service combinant :
 - Maîtrise totale du processus de développement logiciel (démarche CMMI). L'acquisition d'Alcyonix en 2007 vient renforcer l'offre SQLI (accompagnement et outils) par du conseil de haut niveau, et une habilitation à la certification CMMI (partenaire du SEI)
 - Développement offshore (afin de réduire les coûts de production). L'effectif au Maroc s'élève à 130 personnes au terme de l'exercice 2007 et devrait continuer à progresser. La construction d'une plateforme offshore sur le campus technologique de l'université Mohamed 1^{er} à Oujda est programmée afin d'accélérer le développement ;
 - Solutions logicielles clés en main (programme Solutions). SQLI poursuit la constitution de son portefeuille de solutions : collectivités locales, santé (renforcée par l'acquisition de l'activité hospitalière d'Inlog en 2006), Ideoproject (la solution SQLI destinée à l'implémentation de CMMI), immobilier d'entreprise avec l'acquisition d'Iconeweb.
 - Le développement de synergies commerciales, métier et administratives avec les différentes sociétés acquises depuis 2005.
 - L'accélération du développement de la société par des opérations de croissance externe ciblées sur des sociétés permettant de renforcer le spectre de compétences e-business, le catalogue de solutions logicielles ou notre présence régionale.
 - Le développement d'une expertise autour de SAP (via l'acquisition de Eozen et de Clear Value). SQLI devient un acteur important du conseil SAP en Europe et couvre ainsi l'ensemble des demandes des grands comptes.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE SQLI AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

A l'exception des opérations de croissances externes réalisées depuis 2005, le groupe n'a procédé à aucun investissement important au cours des trois derniers exercices. Les moyens de production du groupe sont essentiellement constitués de locaux pris en bail commercial, de matériels informatiques et de véhicules loués et n'entraînent pas d'investissements de la part de l'entreprise.

5.2.1.1 Opérations de croissance externe réalisées en 2005

La société LNET Multimédia s'est rapprochée du groupe SQLI suite à sa mise en redressement judiciaire en octobre 2004. Soutenue par SQLI, les gérants de la société LNET ont proposé un plan de continuation qui a été approuvé par le Tribunal de Commerce de Nantes le 16 mars 2005. Dans le cadre de ce plan, SQLI a acquis pour 6 € l'intégralité des parts de LNET et a recapitalisé la société à hauteur de 200 K€. L'écart d'acquisition de 494 K€ représente la différence entre d'une part, la valeur d'acquisition des titres des SARL LNET Multimédia, LNET Maroc et IROKO.net et d'autre part, leur situation nette arrêtée au 28 février 2005 et retraitée en normes IAS/IFRS. Compte tenu du résultat net de 154 K€ constaté sur les entités du groupe LNET en 2005 puis 189 K€ en 2006, cette opération de croissance externe se révèle doré et déjà comme un succès financier. Lnet Maroc et SQLI Maroc ont fusionné début 2007 afin de simplifier la gestion administrative locale. Lnet Multimedia est en charge de l'intégralité de la R&D open source de l'ensemble du groupe. Par conséquent, le résultat net 2007 est ressorti à -204 K€. Il est prévu un transfert de la R&D depuis Lnet Multimedia vers SQLI en 2008.



La société ASTON a été acquise en numéraire pour 50% de ses titres soit 774 149 titres au prix de 3,994 € par action ; les 50 % restants ont été apportés en nature et rémunérés en titres SQLI selon le rapport d'échange de 2 actions SQLI pour 1 action ASTON. Les cessions en numéraire et l'apport en nature se sont déroulés entre le 29 juillet 2005 et le 7 novembre 2005.

Le prix définitif soit 8 932 K€ comprend un complément de prix de 2 339 K€ calculé en fonction des résultats obtenus en 2005 par ASTON et qui restait dû au 31 décembre 2005. Ce complément de prix a été payé en avril 2006 en numéraire à hauteur de 1 459 K€ et par émission de 434 953 actions SQLI.

Les frais d'acquisition ont été intégrés au coût d'acquisition des titres pour 282 K€.

Lors de l'entrée dans le périmètre de la société ASTON le 1^{er} novembre 2005 un écart d'acquisition de 10 037 K€ représentant la différence entre d'une part, la valeur d'acquisition des titres Aston et d'autre part, sa situation nette arrêtée au 31 octobre 2005 et retraitée en normes IAS/IFRS a été constaté. Cet écart a été légèrement corrigé à 9 954 K€ à fin 2006.

Les économies d'échelles liées au déménagement des équipes Aston dans les locaux SQLI à Paris, Lyon et Toulouse, au départ des équipes de direction, à la réduction des effectifs administratifs se sont traduites par une économie de l'ordre de 1,5 M€ par an dès l'exercice 2006. Par ailleurs, l'activité Aston Education déficitaire est sortie du périmètre du groupe dès le 31 octobre 2005.

A compter du 1^{er} janvier 2006, l'activité d'Aston a été transférée à SQLI dans le cadre d'un contrat de location gérance qui a permis une fusion opérationnelle complète des équipes. Aston est dorénavant structurellement bénéficiaire : la société ne supporte pratiquement plus de charges d'exploitation et bénéficie d'une redevance de location gérance versée par SQLI.

Aston est consolidée à compter du 1^{er} novembre 2005.

La société ASTON a été dissoute en 2007, par transmission universelle de patrimoine.

La société SYSDEO a été acquise en application des dispositions du protocole signé le 9 novembre 2005 : 60 % des titres soit 60 502 titres ont été acquis en numéraire au prix de 39,27 € par action et les 40 % restant ont été apportés en nature et rémunérés en titres SQLI selon le rapport d'échange de 17,45 actions SQLI pour 1 action SYSDEO apportée.

Les frais d'acquisition ont été intégrés au coût d'acquisition des titres pour 235 K€.

Le prix définitif soit 4 915 K€ comprend un complément de prix de 720 K€ calculé en fonction des résultats obtenus en 2005 par SYSDEO.

Ce complément de prix a été réglé en numéraire en avril 2006 à hauteur de 431 K€ et en titres par l'émission de 127 983 actions SQLI en juin 2006.

L'écart d'acquisition s'élève à 4 282 K€. Le résultat net de l'exercice 2006 s'élève à 186 K€.

SYSDEO est consolidée à compter du 1^{er} novembre 2005.

Le bail de la Société SYSDEO s'est achevé le 1^{er} janvier 2007 ; la société a ensuite été en 2007, par transmission universelle de patrimoine.

5.2.1.2 Opérations de croissance externe réalisées en 2006

La société PROCEA a été acquise le 10 août 2006 et consolidée à compter du 1^{er} juillet 2006. 50 % des actions soit 1 250 actions ont été acquises en numéraire au prix de 560 € par action et 1 250 actions apportées en nature et rémunérées par l'émission de 273 435 actions SQLI selon un rapport d'échange de 218,75 actions SQLI pour une action PROCEA.

Les frais d'acquisition ont été intégrés au coût d'acquisition des titres pour 128 K€.

Les garants ont accepté d'indemniser SQLI au titre des engagements souscrits aux termes d'une garantie d'actif et de passif à hauteur de 200 K€ qui ont été déduits du coût d'acquisition.



Selon les résultats de la société PROCEA en 2007, un complément de prix pouvant atteindre 600 K€ au maximum pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI.

Le prix d'acquisition provisoire ressort à 1 327 K€, l'écart d'acquisition s'élève à 1 438 K€.

La société PROCEA a été dissoute en 2007, par transmission universelle de patrimoine.

Les actifs hospitaliers de la société INLOG : ont été acquis le 26 octobre 2006 avec effet au 1^{er} octobre 2006 (date d'entrée dans le périmètre) pour les valeurs suivantes :

- fonds de commerce Vigilink/Jurilink évalués à 280 K€ réglé en numéraire ;
- fonds de commerce Image Pharma évalué 720 K€ réglé en numéraire pour 220 K€ et en nature pour 500 K€ par l'émission de 190 114 actions SQLI ;

Un complément de prix lié aux ventes de licences Image Pharma jusqu'au 30 juin 2007 a été payé le 28 septembre 2007 par SQLI. Ce complément de prix s'est élevé à 104 K€ sous déduction des frais d'émission pour 10 K€ imputés sur la prime d'émission.

Les frais d'acquisition se sont élevés à 153 K€.

5.2.1.3 Opérations de croissance externe réalisées en 2007

Le groupe CLEAR VALUE est constitué de la société anonyme CLEAR VALUE basée à Paris, de ses deux filiales détenues à 100%, APPIA CONSULTING, société par actions simplifiée dont le siège est à Paris, et CLEAR VISION INTERNATIONAL, société de droit luxembourgeois, cette dernière détenant elle-même 100% du capital de la société par actions simplifiée CLEAR VISION (France). Ce groupe a développé une expertise de pointe sur les solutions métiers SAP dans les trois domaines essentiels que sont le SRM (relation fournisseurs), le CRM (relation clients) et le FSCM (facturation électronique).

Aux termes d'un protocole signé le 15 décembre 2006 modifié par avenant en date du 31 janvier 2007, SQLI a acquis 100% des intérêts dans le groupe Clear Value.

La part ferme du prix d'acquisition s'élève à 6 016 K€, 189 040 actions Clear Value (soit 22 % des actions de Clear Value) ont été payées en numéraire pour un montant de 1 324 K€ ; 670 235 actions Clear Value (soit 78 % des actions constituant le capital) ont été apportées en nature et rémunérées par l'émission de :

- 1 116 633 ABSA ordinaires de SQLI, divisés divisées, pour les besoins du complément de prix, en 955 221 actions à bons de catégorie A donnant droit à la souscription d'actions ordinaires (les ABSA A) et en 161 412 actions à bons de catégorie B donnant droit à la souscription d'actions ordinaires (les ABSA B).
- 621 311 actions ordinaires SQLI

Un complément de prix d'un montant maximum de 1,0 M€ (22 % en numéraire et 78 % en actions nouvelles SQLI) pourra donner lieu à règlement par SQLI selon atteinte des objectifs de résultat de l'exercice 2007. Sur la base des informations disponibles au jour du présent document de référence, le complément de prix est intégralement dû aux fondateurs.

L'activité du Groupe est le conseil autour des architectures SAP notamment en matière de nouveaux outils ouverts sur internet. Il a réalisé en 2007, un chiffre d'affaires combiné de 5 975 K€ pour un bénéfice net combiné de 860 K€. Il emploie 46 salariés

Les frais d'acquisition se sont élevés à 95 K€.

Clear Value est consolidé depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le groupe ALCYONIX (constitué principalement des sociétés ALCYONIX Inc, société par actions de droit canadien, et ALCYONIX France, société à responsabilité limitée) a été acquis le 30 avril 2007. L'activité du Groupe est le conseil et la certification autour de CMMI, démarche d'amélioration continue de la qualité spécifique au développement informatique. L'acquisition de 100 % du capital des deux sociétés a été réalisée en numéraire pour un montant de 1 053 K€ hors complément de prix et frais d'acquisition.



En application du protocole, un complément de prix de 187 K€, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû par SQLI et payable, au plus tard, le 30 juin 2008.

Le groupe a réalisé, sur les douze derniers mois clos le 31 décembre 2007, un chiffre d'affaires consolidé de 1 814 K€ pour un bénéfice net consolidé de 33 K€. Il emploie 9 salariés.

Les frais d'acquisition (honoraires juridiques, droits d'enregistrement...) relatifs à cette acquisition s'élèvent à 89 K€

Cette acquisition est consolidée à compter depuis le 1^{er} mai 2007 et la contribution aux résultats du Groupe SQLI est un bénéfice de 120 K€.

Le groupe ICONEWEB (constitué de Iconeweb multimédia SAS et de sa filiale Iconeweb multimedia Maroc) a été acquis le 30 mai 2007. L'activité du Groupe est principalement la conception et la vente de solutions destinées au marché de l'immobilier d'entreprise (sites dédiés à la promotion d'ensemble immobilier, e-dataroom électronique...). L'acquisition de 100 % du groupe Iconeweb a été réalisée en numéraire pour un montant total de 3 115 K€.

Au terme des protocoles, un complément de prix fonction des niveaux de performance attendus du groupe ICONEWEB pour les années 2007 et 2008, pouvant atteindre respectivement 435 K€ ou de 566 K€ au maximum, pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI. Les conditions n'étant pas atteintes en 2007, aucun complément de prix n'a été constaté.

Les frais d'acquisition (honoraires juridiques, droits d'enregistrement...) relatifs à cette acquisition s'élèvent à 41 K€

Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 785 K€ pour un résultat net déficitaire de 292 K€. Elle emploie 35 salariés

Cette acquisition est consolidée depuis le 1^{er} juin 2007 et sa contribution aux résultats du Groupe SQLI pour le deuxième semestre est une perte de 330 K€.

Le groupe URBANYS. Le Groupe SQLI a pris le contrôle de la société anonyme URBANYS. Basée à Suresnes, URBANYS a développé une offre de consulting complète allant du conseil en architecture et gouvernance du système d'information à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA), visant à améliorer la performance des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs métiers et économiques de l'entreprise. Intervenant en France et au Luxembourg, URBANYS est également reconnu pour son offre de conseil sur l'accompagnement à l'amélioration des processus et des pratiques relevant des référentiels qualité : CMMI, ISO 9001, ITIL, COBIT...

Cette acquisition a été effectuée en application des dispositions d'un protocole signé le 23 novembre 2007. 8 890 actions, soit 100% des actions composant le capital, ont été acquises en numéraire pour un prix total et forfaitaire de 2 000 K€. Aux termes de ce protocole, un complément de prix, pouvant atteindre 600 K€ au maximum, pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI en cas d'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la société URBANYS pour les exercices 2008 et 2009 et sous la réserve d'atteindre certains niveaux de résultat.

Les frais d'acquisition (honoraires juridiques, droits d'enregistrement...) relatifs à cette acquisition s'élèvent à 129 K€

Cette société a réalisé sur 2007 un chiffre d'affaires de 2 875 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 190 K€. Elle emploie 20 personnes.

URBANYS et sa filiale, la société à responsabilité limitée EASYLINK dont elle détient 99,2% du capital, sont consolidées à compter du 1^{er} décembre 2007. Elles contribuent au résultat du Groupe, par un bénéfice de 26 K€.

Les actifs de la société Amphaz, filiale du groupe Altitude : ont été acquis le 16 novembre 2007 avec effet au 30 novembre 2007 (date d'entrée dans le périmètre).



Créée en 2000, Amphaz est spécialisée dans le conseil et l'intégration de bases de données et de solutions décisionnelles, avec notamment la mise en œuvre et l'intégration de solutions Business Object auprès de plus de 1 000 clients depuis son origine. Amphaz a d'ailleurs été primée en 2007 par Business Object au titre du partenaire le plus performant en terme de progression lors de l'année 2006. La société s'appuie aujourd'hui sur 75 collaborateurs répartis principalement à Paris, à Toulouse et à Rouen.

Avec cette acquisition, SQLI renforce stratégiquement son pôle Business Intelligence, composé désormais de près de 150 personnes, avec une offre complète pour l'ensemble des typologies de clientèle

Le prix de cette acquisition s'établit ainsi :

Prix d'acquisition du fonds de commerce	1 500 K€
Complément de prix du fonds de commerce sur la base de 0,35 fois le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007	535 K€
Valeur des immobilisations corporelles	133 K€
Frais d'acquisition	78 K€
Coût d'acquisition	2 246 K€

Les frais d'acquisition se sont élevés à 78 K€.

Le groupe EOZEN (constitué de Eozen Belgium société anonyme de droit belge, EOZEN, société anonyme de droit luxembourgeois, cette dernière détenant 100% du capital d'EOZEN France et d'EOZEN SINGAPOR) a fait l'objet d'une prise de participation majoritaire de 51% de SQLI, aux termes d'un protocole signé le 19 décembre 2007, et est entré dans le périmètre de celle-ci le 31 décembre 2007. EOZEN est un cabinet de conseil haut de gamme positionné sur l'ensemble des offres SAP avec de fortes compétences métiers dans l'industrie de la vente détaillée, des médias et de la distribution d'énergie. Le groupe EOZEN figure ainsi parmi les 4 acteurs majeurs du conseil SAP au Benelux. La valeur du Groupe Eozen retenue ressort à un montant de 15,2 M€ pour 100 % du capital et des droits de vote. Ce prix d'acquisition correspond à 0,7 fois le montant agrégé du chiffre d'affaires 2007 du Groupe Eozen, soit 21,8 M€.

L'acquisition de 51 % du capital des deux sociétés a été réalisée en numéraire pour un montant de 7,8 M€.

La prise de contrôle des 49 % du capital restant doit s'effectuer avant le 30 juin 2008 et doit s'effectuer par apport en nature des titres des minoritaires rémunéré par l'attribution de titres SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Selon les dispositions du protocole, le prix d'acquisition du groupe EOZEN a été fixé sur la base d'un minimum de 0,7 fois, jusqu'à un maximum de 1,2 fois le montant du chiffre d'affaires consolidé de 2007, le multiple définitif étant fonction des taux de croissance de l'EBIT et des chiffres d'affaires consolidés des exercices 2008 et 2009 sur le périmètre constitué au sein du groupe SQLI par le groupe CLEAR VALUE et par le groupe EOZEN.

Les frais d'acquisition (honoraires juridiques, droits d'enregistrement...) relatifs à cette acquisition restent à parfaire et sont estimés à environ 199 K€ en globalité.

Le Groupe Eozen a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 21,8 M€ pour un résultat net de 732 K€ et emploie 140 salariés.

Cette acquisition a été consolidée pour la première fois dans les comptes consolidés de SQLI le 31 décembre 2007 et ne contribue pas aux résultats du groupe SQLI.

5.2.2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Le groupe SQLI a annoncé son intention de lancer la construction d'une plate-forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed Ier à Oujda. L'université fournirait le terrain à titre gracieux et SQLI aurait à financer la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500 K€ pour une première tranche d'environ 1500 m².



5.2.3 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Après trois exercices caractérisés par une politique agressive d'acquisition de sociétés à valeur ajoutée, la politique de croissance externe de SQLI devrait maintenant marquer une pause, afin de consolider les positions.

SQLI n'exclue cependant pas de réaliser des acquisitions si des dossiers intéressants venaient à lui être proposés.

La présentation du nouveau plan triennal à l'automne devrait donner plus d'indications sur la stratégie future.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 METIERS ET CLIENTS

6.1.1.1 Métiers

SQLI s'est spécialisée sur les projets e-business, c'est à dire sur tous les projets liés au système d'informations intégrant l'utilisation des technologies internet. Architectes des solutions e-business, SQLI accompagne ses clients avec deux missions principales :

- **La modernisation du système d'informations** afin de le rendre plus performant et plus flexible de manière à le rendre agile pour suivre les évolutions stratégiques de l'entreprise. Cette modernisation s'appuie essentiellement sur l'intégration des technologies Internet dans les applications existantes afin d'améliorer la performance des processus métier ;
- **L'utilisation des technologies Internet** pour proposer de « nouveaux services web » avec l'objectif de promouvoir de nouveaux canaux de commercialisation (site e-commerce), d'améliorer la relation client (portail clients...), de dynamiser les services aux partenaires (extranet partenaires), de faire évoluer la communication de l'entreprise (sites institutionnels et intranet de communication...).
- Pour aider les entreprises à tirer partie des technologies Internet, SQLI propose un **accompagnement global** sur tout le cycle du projet : des prestations de conseil pour aider les clients à faire les bons choix, la mise en œuvre concrète de ces choix par la réalisation et l'intégration et un accompagnement dans le déploiement des projets et le transfert de compétences.



Source : Société



Le conseil en Systèmes d'Informations

SQLI aide les directions informatiques à améliorer la performance du Système d'Informations de l'entreprise. Pour cela, SQLI propose un ensemble de prestations indispensables à la réussite des projets et notamment.

SQLI a fondé son activité de conseil sur l'expérience terrain de ses consultants. Un conseil très opérationnel basé sur leur connaissance pratique de la conduite de projets et en prise directe avec les exigences de l'entreprise est réalisé, afin de proposer au client des solutions réalistes, conjuguant expertise technologique et pragmatisme opérationnel.

Chaque mission de conseil vise à définir des solutions personnalisées intégrant la diversité des contraintes « métiers » avec les composantes du système d'informations. Les consultants de SQLI interviennent sur la base d'une expertise fonctionnelle et sectorielle. La connaissance du « métier » ainsi que la compréhension des enjeux et des contraintes du secteur d'activité du client sont au cœur de la démarche de consulting.

Les consultants de SQLI assurent des missions de conseil dans les trois domaines suivants :

■ Le Conseil SI Technologique

Menant une politique de veille continue, les consultants SQLI assistent le client dans leurs choix technologiques. Ils le conseillent en toute indépendance sur les architectures et les technologies, afin d'accroître la performance et de pérenniser son système tout en capitalisant sur ses acquis et en optimisant ses investissements.

Accompagnement à la définition d'architecture et au choix de technologies :

Analyse, choix et études de scénarii, objectivisation des choix.

Audits d'architecture, audits techniques :

Conduite d'audits en phase de réalisation ou de recette afin de mesurer les performances du système et des applications du client (qualité du code, temps de réponse, etc.).

Tests de performance :

Dimensionner au mieux l'architecture technique du client, connaître ses limites pour anticiper son évolution future : les tests de performance SQLI visent à mettre en adéquation les besoins présents et futurs du client avec les capacités réelles de son architecture.

■ Le Conseil SI Décisionnel

Exploiter pleinement vos données

Dans un environnement concurrentiel et changeant, il est devenu critique pour l'entreprise de disposer d'une information intelligente lui permettant de prendre rapidement les décisions pertinentes à tous les niveaux de l'organisation. L'exploitation stratégique des données constitue cependant un processus complexe face à la multiplication des sources d'informations. Depuis 1995, SQLI a développé une expertise de pointe et accompagne ses clients de bout en bout dans le choix et la mise en place de solutions d'aide à la décision.

Une double approche fonctionnelle et métier

Une solution d'aide à la décision s'inscrit d'abord dans une problématique fonctionnelle et métier. Afin de toujours apporter une réponse performante, les consultants de SQLI placent systématiquement les utilisateurs au centre de leurs démarches d'expression et de modélisation des attentes. L'approche SQLI repose sur une parfaite appropriation des enjeux fonctionnels du client et comprend :

- une analyse de ses exigences, en étroite collaboration avec les Directions Générale, Opérationnelle et Informatique ;
- une aide au choix d'architecture et de solutions ;
- la mise en oeuvre des architectures entérinées.

Les domaines d'intervention :

- Consolidation statutaire et de gestion
- CRM analytique
- Gestion de référentiel
- Systèmes de pilotage : finances, R.H., marketing, achats



- Le Conseil SI Fonctionnel

Etablir le dialogue entre techniciens et utilisateurs

Au-delà de la faisabilité technique, mettre en oeuvre un projet informatique avec succès exige de prendre en compte et d'intégrer l'ensemble des enjeux fonctionnels et organisationnels de l'entreprise et des attentes des utilisateurs. C'est à cette condition seulement que les nouvelles technologies seront vécues comme un vrai facilitateur de business, et non comme une contrainte. Dans cette optique, nous vous accompagnons dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

SQLI assiste ses clients dans la définition des exigences explicites et implicites de leurs utilisateurs en corrélation avec son existant culturel, technique et organisationnel.

L'Organisation et la modélisation des processus

Dématérialiser est la dernière étape d'un processus complexe. De la clarification à la formalisation, SQLI appuie ses clients sur une démarche entièrement centrée sur leurs collaborateurs et leurs métiers.

La conduite du changement

Dès la conception, SQLI prend en compte les valeurs, la culture et les "résistances au changement" de ses collaborateurs au travers d'une démarche participative. SQLI mène des actions pédagogiques et de sensibilisation des utilisateurs ou des directions, actions de formation pour valoriser le projet et faciliter son acceptation.

Marketing web

SQLI accompagne dans la conception de la stratégie e-marketing du client et le positionnement de son site web. SQLI met en place des services à forte valeur ajoutée et des plans d'animation pour conquérir et fidéliser les cibles du client.

Le conseil e-business

SQLI aide les directions fonctionnelles à proposer de nouveaux services web en faisant évoluer les processus métier de l'entreprise avec la préoccupation de garantir le retour sur investissement des nouveaux services web. SQLI propose à ses clients :

- Une mise en place de stratégie e-commerce et marketing avec la mise en place de site e-commerce et d'optimisation de la performance des services Internet autour de campagnes e-mailing, dispositif multi-canal, analyse du trafic des services... ;
- Des services complets autour de la communication de l'information : fédérer les collaborateurs de l'entreprise (portail d'entreprise, intranet de la communication...) et renforcer la relation entre l'entreprise et ses cibles (sites Internet, institutionnel et événementiel) ;
- Une maîtrise des éléments clés de la performance ergonomique des applications métier : confort et productivité du poste de travail, harmonisation des interfaces, respect des standards du W3C (HTML, accessibilité...)... ;
- Un savoir-faire dans les outils et méthodes à mettre en oeuvre pour maîtriser ses cibles utilisateurs/clients et de son univers concurrentiel : veille concurrentielle, audit, questionnaires en lignes, « focus groupe », tests utilisateurs.

Intégration et projets

L'intégration des nouvelles technologies et des standards Internet au sein du système d'informations du client est le cœur de métier de SQLI. Toute sa démarche est fondée sur une compréhension approfondie de l'activité du client, de ses enjeux et contraintes afin de lui garantir la mise en oeuvre de solutions fiables, en parfaite intelligence avec l'organisation et la culture de son entreprise. SQLI adopte une démarche rigoureuse fondée sur l'anticipation des besoins afin d'assurer la pérennité des solutions du client.

SQLI aide les équipes projets à concrétiser les préconisations des consultants de SQLI et 100 % de ses projets et missions menés s'appuient sur des technologies internet.



SQLI affiche une véritable capacité à faire de vos projets des succès : avec plus de 50 % de son chiffre d'affaires réalisé au forfait, SQLI a adopté une démarche de projets pragmatique s'appuyant sur le modèle de qualité logicielle CMMI qui permet un engagement de délais, de budgets et de satisfaction client sur les projets menés.

Les équipes projet de SQLI ont à leur disposition des outils de gestion de projets CMMI (IdeoProject), conçus et développés par les équipes SQLI dans le cadre de l'intégration du modèle CMMI).

Chaque projet d'intégration obéit aux exigences du programme qualité CMMI (Capability Maturity Model Integrated).

Démarche qualité logicielle de référence visant l'excellence, CMMI apporte une garantie totale de résultat sur :

- le recueil des exigences fonctionnelles explicites et implicites des utilisateurs
- le respect des spécifications techniques tout au long du projet
- la fiabilité des applications développées
- le respect des coûts et des délais.

Le savoir-faire des équipes projets de SQLI repose sur :

- Une démarche projet adaptée aux nouvelles technologies articulée autour de CMMI : gestion des exigences, démarche projets certifiées (CMMI, RUP, UML...), mapping objet/relationnel (Hibernate, Castor, TopLink), analyse et gestion des risques, outils de gestion de projets internes (IdeoProject) ;
- Une qualité du développement par l'utilisation de framework du marché (Struts, JSF, Blue Martini...) ou les framework de SQLI (Bornéo, Interligo...) ;
- Une Maîtrise des principaux environnements de développement : Java (J2EE, WebLogic, Websphere...), Microsoft (DNA, DotNet), outils Open Source (Php, Tomcat, Jonas...) ;
- Une intégration de solutions logicielles techniques et applicatives : EAI (Mercator, WebMethod, Seebeyond...), Portail (IBM WebSphere Portal, Oracle Portal, BEA WebLogic Portal, BEA Aqualogic User Interaction, Vignette Portal, Microsoft SharePoint...), Web Content Management (Microsoft Content Management Server, Tridion, Documentum...) ERP (SAP, Siebel, Peoplesoft...);
- Des solutions décisionnelles : ETL (Genio, Sunopsis, Datastage...), reporting analytique (Cognos, Business Object...)...

Conseil et Création Web

SQLI se préoccupe de la satisfaction des utilisateurs du client et de la conquête de nouveaux utilisateurs au travers d'une interface ergonomique, de contenus adaptés aux cibles du client et d'une image de marque différenciatrice.

Sqli agency propose à ses clients des réponses conseil Web à forte valeur ajoutée, dans une dynamique d'innovation, de créativité et de ROI : stratégie de positionnement e-business, conseil en performance ergonomique, connaissance utilisateur, génération de trafic ainsi que des prestations de création, de conception, d'accompagnement et de formation e-business, offre e-mail marketing.

En terme de front-office, partie émergée des systèmes d'informations et des sites web, SQLI dispose d'expertise et de savoir-faire pour réaliser des interfaces utilisateur intuitive :

- Un savoir-faire dans l'« usabilité » des interfaces en privilégiant une navigation intuitive (points de repère...), rapidité d'affichage (poids des pages...), ergonomie des fonctions (logique de fonctionnement, efficacité...), lisibilité (organisation des pages...), homogénéité, stabilité (compatibilité des standards...) ;
- La conception d'interfaces de nouvelles génération : interface riches (rich média, Flash...) et interfaces accessibles au plus grand nombre et notamment aux non et mal voyants (W3C accessibilité) ;
- Une définition et réalisation d'identité visuelle forte : positionnement (brief créatif, positionnement de la marque, recommandation design, définition des concepts créatifs...) réalisation du design (pistes graphiques, refonte graphique, production HTML et flash, création de logo, bannières...) ;
- Un accompagnement dans la production éditoriale : conception (storyboard, rubriquage...) définition du ton éditorial, animation du comité rédactionnel, production de contenus...



Le transfert de compétences

Depuis 10 ans, SQLI place son excellence technologique au service de la formation des collaborateurs de ses clients. Nos cours et séminaires sont conçus et animés par des consultants de SQLI ; en conséquence, l'approche pédagogique de SQLI est fondée sur l'expertise et l'expérience terrains de ses consultants. Chaque formation est ainsi en prise directe avec la réalité des entreprises et accorde une large place au retour d'expérience.

L'objectif de SQLI : allier excellence et pragmatisme afin que les stagiaires soient pleinement opérationnels à l'issue de ces formations. Cinq filières, issues de l'expertise SQLI :

- « Stratégie et expertise » : 32 séminaires qui présentent notre retour d'expériences sur l'urbanisation du SI, SOA, l'architecture J2EE, Portails d'entreprise, la business intelligence, l'e-commerce... ;
- « Projets » : 11 cours pour présenter nos savoir-faire en terme de démarche projets e-business (CMMI), de modélisation (RUP) et de qualité des développements (exigences, pilotage de projets...)
- « Web » : 15 cours sur les standards du front-office (HTML, accessibilité), sur l'animation de contenu (écrire pour le web, flash...) et la performance des interfaces (ergonomie, usabilité, webtrends...)
- « Microsoft .Net » pour concevoir et développer des applications e-business avec les outils Microsoft ;
- « Java/J2EE » : 22 cours pour développer avec Java-J2EE (Eclipse, wsad, rad, J2EE, EJB...) et bénéficier de l'expertise Java de SQLI (Struts, JSF, Spring, Hibernate...) et sur les serveurs d'applications (websphere, Tomcat, Jboss, Jonas...).

Ces formations sont dispensées de manière souple et adaptable : formation inter et intra entreprises, séminaires, cursus complets ou petits-déjeuners thématiques.

Qualification et suivi

Le déploiement des applications et architectures fait partie intégrante d'un projet e-business. SQLI propose à ses clients différentes natures de prestations qu'elles soient de type validation/fiabilisation ou qu'elles soient de type évolution.

Les prestations de type « Validation/fiabilisation » :

- Validation d'architectures techniques et de mesures de performances avant le déploiement de l'application
- Validation des architectures sécuritaires et tests d'intrusion
- Optimisation des plates-formes et du code source des applications pour améliorer les performances.

Les prestations de type « Evolution » :

- Une gestion clés en main des projets e-business articulée autour d'une prestation de tierce maintenance applicative (TMA e-business) à la fois corrective et évolutive articulée autour du modèle CMMI
- Un ensemble de services pour améliorer la performance de vos services web autour de notre offre « Webmastering » pour faire évoluer et dynamiser vos services web : le « Site planning » pour identifier, anticiper, prioriser et budgéter toutes les opérations de communication et marketing on line en fonction des événements et de l'actualité, le « Site management » pour réaliser toutes les actions (design, éditorial...) définies dans le site planning, et le Site Monitoring pour analyser et mesurer l'audience, faire des recommandations d'amélioration...



6.1.1.2 Clients

Principales références

SQLI compte à ce jour plus de 1 628 clients facturés en 2007 et intervient quasi-exclusivement pour des grands comptes et les grandes PME/PMI régionales.

QUELQUES-UNS DE NOS CLIENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITE	
BANQUE-ASSURANCE	AG2R, April, Aviva, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, CCF, CNP, COFACE, Groupama, GE Bank, Groupe Banque Populaire, MMA, Réunica, Société Générale...
INDUSTRIE	Airbus, BMW, Essilor, Michelin, Nestlé, Philip Morris, PSA, Renault, Sanofi-Aventis...
SERVICES	Accor, Actif Plus, Amadeus, Bobst, Bureau Véritas, Compass Group, France Télévision, Mediapost, SITA...
ADMINISTRATION – SERVICES PUBLICS	Agence Française du Développement (AFD), ARH Franche-Comté, Conseil Général de la Moselle, Conseil Général des Hauts de Seine, EDF, Etat de Vaud, La Poste, MSA, SNCF...
DISTRIBUTION – TELECOM – TRANSPORT	Air France, Bouygues Télécom, Carrefour, Casino, Cegetel, France Télécom, Galeries Lafayette, Monoprix...

Evolution de l'activité avec les clients principaux

A l'instar des secteurs d'activité, SQLI n'est dépendante d'aucun client en particulier comme le montre le tableau ci-dessous.

	2003	2004	2005*	2006	2007
CA réalisé par les 5 premiers clients	23 %	29 %	20 %	25 %	20 %
CA réalisé par les 10 premiers clients	39 %	44 %	33 %	38 %	32 %
CA réalisé par les 20 premiers clients	51 %	56 %	46 %	51 %	45 %

*Sur la base du chiffre d'affaires pro forma intégrant les acquisitions Aston et Sysdéo au 1^{er} janvier 2005

La part des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2007 s'est renforcée grâce à une bonne synergie commerciale développée entre les divers pôles d'activité du Groupe. En valeur absolue le chiffre d'affaires réalisé avec les principaux clients a poursuivi sa progression soulignant le caractère récurrent d'une part du chiffre d'affaires. Cette évolution est le fruit d'une approche commerciale centrée sur les clients, d'une amélioration de la satisfaction clients liée à la qualité des prestations notamment à la mise en oeuvre de la démarche CMMI. Mais elle résulte également de la politique de diminution du nombre de prestataires menée par les clients grands comptes.

La société réalise environ 50% de ses projets (sur la base du chiffre d'affaires consolidé pro forma 2007) en mode forfait dont les durées usuelles s'étalent de trois mois à un an. Les commandes d'assistance technique constituent l'autre part de l'activité et sont à l'heure actuelle d'une durée moyenne de trois mois régulièrement renouvelées.

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES IMPORTANTS LANCES SUR LE MARCHE

Les solutions de productivité et les solutions métiers

Convaincue très tôt de l'absolue nécessité d'industrialiser le développement informatique, SQLI est la première SSII française à avoir adopté cette démarche qualité et à être évaluée officiellement. CMMI est déployé depuis 2002 au sein du Groupe : 15 sites, 1500 collaborateurs. SQLI apporte ainsi à ses clients une garantie totale de résultat et un très haut niveau de productivité.

La démarche de projets CMMI de SQLI instaure le réflexe de la capitalisation des savoir-faire. Cette démarche combinée à un volume de projets réalisés au forfait a permis à SQLI de se doter d'un ensemble de solutions.



Ces solutions répondent à deux objectifs : soit améliorer la productivité des équipes pour la mise en œuvre des projets e-business, soit proposer une solution clé en main à une problématique fonctionnelle récurrente.

Ces solutions bénéficient également de notre accompagnement global : de l'intervention de nos consultants maîtrisant le métier du client en amont, à la mise en œuvre concrète des solutions « clés en main » et à la maintenance de nos solutions au plus haut niveau dans le temps.

En termes de **solutions de productivité**, SQLI propose :

- **IdeoProject** : est une solution de gestion et de pilotage de projet, fruit de notre expérience dans le déploiement de CMMI. Cette solution est composée de l'ensemble des outils utilisés par les équipes de SQLI dans le cadre de la mise en œuvre de projets e-business. IdeoProject couvre tout le cycle de vie d'un projet : gestion des exigences, gestion des risques, suivi et planification, gestion des tests, indicateurs de pilotage... ;
- **Bornéo** est un framework de développement J2EE compatible SOA et orienté IHM Web. Borneo s'appuie sur des standards OpenSource (Struts, Swing, Spring...) et comporte un générateur de code CRUD permettant un gain notable de productivité des équipes ;
- **IdeoReport** est une solution de reporting et de publication de tableaux de bord 100% web. Articulée sur des standards Open Source, IdeoReport permet de concevoir des applications de différents types : reporting ad-hoc, applications analytiques, dashboard... ;
- **ConfortDeLecture** est une solution de mise en accessibilité des interfaces web des applications. Conçu avec l'association HandiCapZéro, cette solution couvre tous les besoins d'accessibilité : de la simple fatigue visuelle à la cécité totale.

En terme de **solutions métier**, SQLI dispose de très nombreux outils :

- La gamme **IdéoSanté** est une gamme complète de solutions dédiées au secteur de la santé et compatible avec le Dossier Médical Partagé. Cette gamme est composée d'un serveur d'identité et de rapprochement Patient (IdéoPass), d'un portail des communautés de pratiques (IdéoPortail), d'un Dossier Médical Partagé (IdéoDMP)... mais également des dossiers de spécialités (Périnatalité, Chimiothérapie...) ;
- **Interligo** est une solution de gestion et d'animation de sites d'informations (institutionnel, intranet...). Il permet aux directions fonctionnelles une totale autonomie dans l'évolution de leurs sites en termes de contenu, d'animations (newsletter...)... ;
- **IdéoPortail** est une solution de portail citoyen pour les collectivités locales permettant d'informer, de mettre en place des téléprocédures... ;
- **IdéoCMR** est une solution de traçabilité et de gestion de l'exposition des collaborateurs aux produits dangereux dans les entreprises.

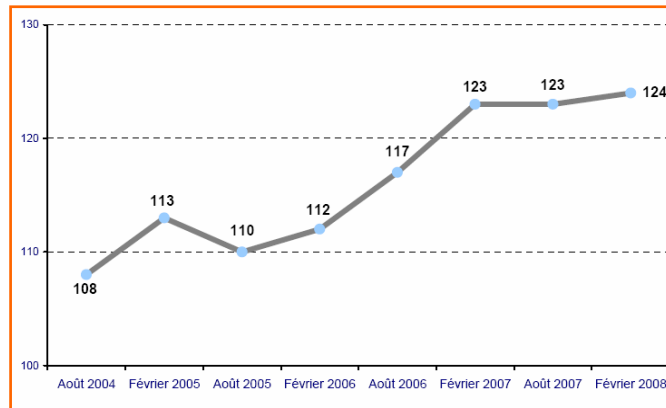
6.2 PRINCIPAUX MARCHES

SQLI intervient sur le marché des logiciels et services informatiques. Ce marché pèse environ 33 milliards d'euros et emploie approximativement 337 000 salariés (source : Syntec informatique). Le marché se répartit entre les éditeurs de logiciels (45 %) et les prestataires de service informatique (communément appelées SSII – 55 %). Le marché des prestations informatiques devrait peser 34,1 milliards d'euros en 2008. Le conseil, l'assistance, la réalisation, l'intégration et la formation devraient compter pour 13,8 Md€ et le marché NTIC pour 4,2 Md€ (source : PAC).

Avec une croissance de 6,5 %, le marché français des Logiciels & Services, a connu en 2007 une 3^{ème} année consécutive de croissance supérieure à 6 %. Le marché des Logiciels et Services français a enregistré une croissance globale de plus de 25 % depuis 2003. (Source : Syntec)

Dans un contexte économique général plus perturbé en 2008, le baromètre Syntec informatique du moral des dirigeants (défini sur la base de l'appréciation des dirigeants sur les taux d'utilisation, carnet de commandes, évolution des prix et cycles de décision), témoigne d'une confiance raisonnable dans une nouvelle année de croissance, qui devrait s'établir entre 5 et 7%, soit 3 à 4 fois la croissance du PIB estimée à 1,7%.

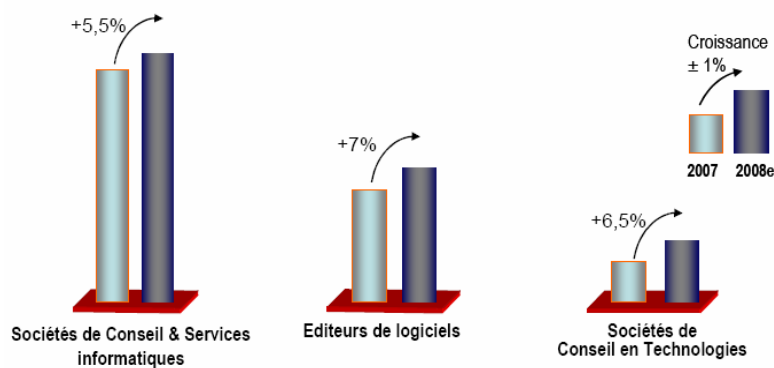
Baromètre Syntec Informatique
(base 100 = solde d'opinion nul)



L'industrie, le Secteur Financier et le Secteur Public, qui concentrent 70% de l'investissement en Logiciels et Services, apparaissent comme des marchés porteurs en 2008. Dans la lignée de 2007, les taux de croissance de l'Édition de Logiciels et du Conseil en Technologies devraient se maintenir à des niveaux élevés, attendus entre 6 et 8%, avec une progression rapide des activités autour des logiciels embarqués. Le Conseil et les Services informatiques devraient croître au-delà de 5%, tirés notamment par le conseil et de l'infogérance.

Croissance attendue par spécialisation métier

Source : Syntec Informatique

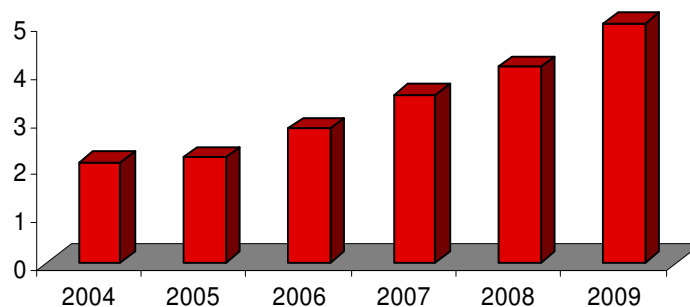


PAC propose une analyse de marché concordante avec Syntec. Le cabinet estime que dans un contexte économique raisonnable (croissance de 1,5 à 2,5 % l'an), la demande de logiciels et services informatiques devrait croître à un rythme annuel moyen de 6 à 8 % pour la période 2007/2010 (source : PAC).

Si l'on étudie plus particulièrement le marché de l'e business ; sur lequel SQLI est le n°1 français des « pure players » celui-ci devrait doubler entre 2006 et 2009 si l'on en croit Pierre Audoin Consultants.

Evolution du marché e-business

Source : PAC





Les prix des prestations, malgré une lente remontée observée depuis le troisième trimestre 2004, restent néanmoins inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés européens de taille comparable.

Concernant la taille des sociétés intervenant sur ce marché, la part des PME (réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 15 M €) est de 52 % ; celles des grandes entreprises (qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 15 M €) est de 48 % (Source : Syntec informatique).

Pour ce qui est de l'attrait du secteur, précisons qu'il continue de recruter fortement pour accompagner sa croissance. Il constitue d'ailleurs le premier secteur en terme de recrutement des cadres. Ainsi, plus de 55 000 recrutements ont été effectués en 2007 (source : Syntec), pour 20 000 emplois nets créés. Le secteur dispose d'atouts importants pour attirer de nombreux talents : un taux de chômage faible (2,1 % en juin 2007) en baisse de 16,0 % par rapport à fin décembre 2006, bien inférieur à la moyenne nationale (8,0 % en juin 2007), la prédominance du CDI (95 % des contrats de travail), un niveau de formation important au sein même des entreprises du secteur.

Enfin, Syntec anticipe que dans un contexte économique difficile, le secteur des Logiciels & Services tire actuellement parti de ses 4 moteurs structurels de croissance :

- la nécessité pour les entreprises d'adapter en permanence leur système d'information, notamment pour respecter les contraintes réglementaires ;
- le besoin d'innover pour se différencier dans un contexte de mondialisation;
- l'exigence de rationaliser et d'optimiser les processus de production;
- la tendance de fond à externaliser vers des spécialistes des Logiciels & Services et se concentrer sur son cœur de métier.

Dans un marché européen en croissance de +6% en 2007, le marché français des Logiciels & Services figure dans la bonne moyenne, en léger retrait par rapport à l'Espagne et aux Pays-Bas, mais au même niveau que le Royaume-Uni et que l'Allemagne. En 2008, les trois grands marchés européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne) devraient connaître des taux de croissance similaires. (Source : Syntec)

Le dynamisme du marché français reste essentiellement lié à une croissance des volumes. Les prix sont stables dans l'Édition de logiciels, en légère hausse dans le Conseil et l'Ingénierie informatiques, ou encore dans l'infogérance, mais ils restent plus bas que dans les autres principaux pays européens. Par ailleurs, il convient de combler le retard accumulé ces dernières années en matière d'investissements Logiciels & Services, notamment dans le Secteur Public et les PME. L'Allemagne est de ce point de vue un exemple pour la compétitivité de la France.

Fin 2008, les Logiciels & Services en France devraient employer près de 370.000 personnes (avec 20.000 créations nettes d'emplois très qualifiés en 2008) et représenter un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros à fin 2008. Le secteur s'impose donc comme l'un des plus stratégiques pour l'économie et la performance des entreprises comme des administrations (source : Syntec).

6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS OU LES MARCHÉS DE LA SOCIÉTÉ

A la connaissance de la Direction de la société aucun événement exceptionnel n'a influencé les activités ou les marchés de la société au cours du dernier exercice ou à la date de dépôt du présent document de référence.

6.4 DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ VIS À VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES

La société n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.



6.5 L'UNIVERS CONCURRENTIEL DE LA SOCIETE

Au cours des dernières années la croissance organique soutenue par de nombreuses opérations de croissance externe réalisées ont permis d'opérer un véritable changement de dimension avec un volume d'affaires proforma de 145 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2007. Les acquisitions réalisées en 2007 représentent 41 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine (seulement 9 M€ intégré en 2007).

Selon Pierre Audouin Consultants, ce changement de dimension positionne SQLI comme une des sociétés leader en France sur le marché des services à technologie internet. En effet, toujours selon ce cabinet, SQLI est classé :

- **N°1 des sociétés de services spécialisées sur les technologies Internet;**
- **N°3 des sociétés de services derrière les grands intégrateurs historiques du marché** (Cap Gemini, et Unilog/LogicaCMG) et devant IBM GS/BCS et Atos Origin ;
- **N°1 des sociétés de services en régions** (en dehors de la région parisienne).

Cette position tient à des éléments différenciateurs forts avec notamment :

- 10 ans d'expérience en réalisation de projet en technologie Internet ont permis à SQLI de construire une expertise complète et pointue qui en fait un acteur de référence ;
- Un réseau d'agences régional qui permet de mieux fidéliser les clients grands comptes et d'accéder aux marchés des collectivités locales ;
- La qualité totale au travers du programme CMMI ;
- Des solutions métiers ou technologiques issues des meilleures réalisations du Groupe ;
- Un centre de développement offshore au Maroc.

6.5.1.1 Une expertise du monde Internet

C'est l'essence même de la culture du groupe SQLI : anticiper les évolutions, développer une expertise de pointe afin de garantir des solutions fiables et pérennes. Dès l'origine, le Groupe SQLI a mené une stratégie de veille intensive et une politique active de recherche et développement et de formation.

Parmi les premières sociétés à prendre le virage Internet en 1995, SQLI est aujourd'hui identifiée dans un rôle de leader technologique. Avec des experts de référence par domaines, SQLI met à disposition de ses clients une palette complète de solutions associée à une parfaite maîtrise de chaque technologie.

Les experts de SQLI interviennent régulièrement dans la presse spécialisée avec plus de 400 retombées dans la presse par an ; ils contribuent fortement à vulgariser les nouveautés du monde Internet (web 2.0, SOA, CMMI...) à travers la publication de livres blancs, de séminaires, de blogs ou de livres publiés.

6.5.1.2 Un réseau d'agences de 18 sites

Le groupe SQLI est la seule société de services spécialisée à disposer d'un réseau d'agence aussi étendu. Ce réseau a pénalisé pendant plusieurs années la rentabilité du groupe. Ce réseau est dorénavant devenu mature et rentable et contribue tant à la croissance du chiffre d'affaires qu'à l'amélioration des marges.

Les agences régionales grâce à une proximité avec les clients ont pu développer une fidélisation plus importante que celle constatée à Paris où la concurrence est plus vive compte tenu du nombre d'acteurs plus important.

Par ailleurs cette proximité se révèle un atout compétitif important dans les appels d'offre des collectivités locales et des administrations présentes en région : en tant que prestataire local, les agences du groupe SQLI sont bien placées pour remporter des marchés n'ayant pas à intégrer de frais de déplacement dans ses offres. Les collectivités locales apprécient par ailleurs de travailler avec un prestataire local susceptible de rendre un service de meilleure qualité.

Pour les grands comptes nationaux, la présence de SQLI sur plusieurs points géographiques en France permet de répondre à leurs attentes globales : La Poste (Paris, Bordeaux, Montpellier, Nantes), Sanofi-Aventis (Paris, Lyon, Toulouse)...



6.5.1.3 Qualité totale CMMI et capacité à « délivrer » des projets

La fonction « Informatique » a atteint sa pleine maturité et doit répondre à des exigences de performances accrues tant en termes d'investissements que de résultats. La préoccupation des entreprises est tournée vers la réduction des coûts par une meilleure maîtrise des projets au forfait. Cette amélioration passe inévitablement par une démarche d'amélioration du processus de fabrication des projets informatiques.

Le modèle CMMI (Capability Maturity Model Integrated) est aujourd'hui reconnu comme faisant référence dans la maîtrise des projets informatiques. Précurseur, SQLI intègre depuis 2002 ce modèle CMMI et bénéficie aujourd'hui d'une expérience de 5 ans dans la mise en œuvre d'une telle démarche d'amélioration.

Au début de l'année 2006, SQLI a obtenu une première certification officielle du SEI de niveau 3. Six de ses agences, représentant plus de 70% du CA, ont obtenu cette certification CMMI niveau 3.

C'est un avantage concurrentiel fort sur le marché. Nos clients perçoivent à travers les projets menés pour leur compte, les bénéfices de CMMI sur la maîtrise du projet et la vision pragmatique de la qualité logicielle mise en œuvre par SQLI à travers la solution IdeoProject. En continuant ses investissements sur CMMI, SQLI pourra préserver son avance sur CMMI et conserver son image de pionnier de la qualité logicielle en France.

L'acquisition d'Alcyonix intervenue en avril 2007 a renforcé les avantages de SQLI sur CMMI :

- Le groupe dispose dorénavant d'experts CMMI certifiés par le SEI habilités à accompagner les directions d'entreprise dans la démarche CMMI, de certifier les organisations et les collaborateurs.
- L'activité du groupe autour de CMMI progresse sensiblement avec 1,4 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire.
- Le groupe dispose dorénavant d'une offre complète et intégrée depuis le conseil en amont, l'accompagnement « lourd » la fourniture de solutions logicielles permettant d'implémenter la démarche CMMI jusqu'à la certification officielle.

Le déploiement de CMMI devrait également contribuer à l'amélioration de nos marges au fur et à mesure que les équipes atteindront la maturité sur le niveau 3 de CMMI. La contribution à la marge sera sur 2 axes :

- Une maîtrise des projets au forfait (environ 50% du CA) où l'on constate une amélioration régulière des marges de nos projets au forfait au fur et à mesure du déploiement des pratiques CMMI. Les processus d'amélioration mis en place permettent de réduire les taux de dérive des jours/homme sur les projets au forfait.
- Développement d'une activité commerciale à forte valeur ajoutée autour de CMMI.

6.5.1.4 Solutions et démonstration des savoir-faire

A l'aide de CMMI, SQLI a pu optimiser sa capitalisation technologique. En capitalisant sur ces meilleures réalisations, SQLI a développé une nouvelle approche « solution » qui consiste à associer des composants logiciels qui couvrent une grande part des besoins du client et des prestations de conseil par des intervenants connaissant parfaitement le métier du client. Cette approche économique pour le client permet une amélioration des marges pour SQLI, une fraction du prix correspondant à un droit d'utilisation d'un développement existant.

L'approche « Solution » permet également de se différencier sur le marché et de démontrer le savoir-faire de SQLI sur un domaine particulier. C'est typiquement le cas dans le domaine de la santé, dans l'amélioration de la maîtrise des projets ou plus récemment dans le domaine de l'immobilier d'entreprise avec les solutions développées par Iconeweb société acquise en mai 2007:

- Les solutions « Santé » permettent de combler le retard d'informatisation du secteur de la Santé. Les solutions de SQLI permettent d'organiser et de sécuriser le partage d'informations relatives aux patients par l'ensemble des acteurs du système de santé. Les solutions de SQLI comprennent un serveur d'identification et de rapprochement d'identité (IdeoPass), un portail d'accès au SI Patient pour les professionnels de Santé (IdeoPortal), un dossier médical partagé pour tous les acteurs (IdeoDMP) et des dossiers de spécialités (Chimiothérapie, Périnatalité...). Ces solutions sont toutes disponibles en technologie Internet et dispose de nombreuses références en France (ARH Franche Comté, ARH Languedoc-Roussillon...). En octobre 2006



SQLI a acquis deux branches d'activité de la société Inlog qui sont venues renforcer les solutions de SQLI en matière de Santé :

- Image Pharma est une solution qui permet de gérer les prescriptions médicales hospitalière ;
- Vigilink et Jurilink sont des solutions logicielles qui permettent de gérer les risques hospitaliers et les litiges avec les patients.

SQLI dispose dorénavant d'une offre très riche qui permet de couvrir de l'ordre de 80% des besoins en matière d'applicatifs hospitaliers destinés à la gestion des actes et des soins.

- Les solutions d'industrialisation des projets « IdeoProject » permettent à nos clients d'accélérer le cycle d'amélioration des processus projets et d'offrir un ensemble d'outils aux équipes projets (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage). Fruit de 4 ans d'expérience, utilisé par tous les collaborateurs de SQLI, IdeoProject est une solution opérationnelle et pragmatique de qualité logicielle. IdeoProject permet de disposer d'une vue consolidée sur l'ensemble des projets sur l'avancement des projets, la qualité des livrables, le respect des engagements, le respect des procédures internes, la gestion des risques et les actions en cours, un référentiel unique de partage des informations et documents, une solution de capitalisation...
- E-Dataroom (Extranet sécurisé). La société Iconeweb acquise en mai 2007 a développé une solution de dataroom électronique: sites Extranet entièrement sécurisés regroupant des données sur un immeuble, sur une société. Véritable outil de travail, la data room électronique est devenue indispensable pour les avocats, les notaires, et de manière générale pour tous les grands donneurs d'ordres en vue d'une transaction impliquant une masse de données importantes. Iconeweb propose des services étendus depuis la numérisation de la documentation, son indexation jusqu'à la fourniture de moteur de recherche, historique de mises à jour des documents, analyse statistique de la consultation des documents, surveillance et assistance téléphonique avec possibilité d'astreinte.

SQLI dispose d'un catalogue de solutions important avec notamment :

- **IdeoCMR**, une solution de traçabilité et de suivi des risques d'exposition aux produits chimiques et biologiques. Selon une récente législation (décret n° 2001-97 du 1er février 2001), les entreprises dont l'activité nécessite des contacts avec des produits chimiques ou agents biologiques doivent effectuer un suivi et un enregistrement des contacts de leur personnel avec ces produits.
- **IdeoReport**, une solution de reporting web facilitant la diffusion des tableaux de bord à l'échelle d'une entreprise. Cet outil permet également une intégration poussée avec les outils bureautiques.
- **Borneo**, une solution d'industrialisation des développements facilitant la prise en main de Java, d'accélérer les temps de développement, de fiabiliser les applications et d'en faciliter la maintenance. Borneo s'appuie sur les standards open source pour proposer une bibliothèque de composants compatible SOA et permettant de générer automatiquement du code. Borneo est déjà installé chez de nombreux clients comme Gehis, Lactalis...

6.5.1.5 Centre offshore francophone

L'Offshore constitue une véritable opportunité de réduction des coûts de développements informatiques et permet aux entreprises de répondre à leurs nouvelles contraintes de maîtrise budgétaire. SQLI propose à ses clients des solutions très compétitives, réalisées au Maroc, tout en garantissant une totale maîtrise qualitative des développements.

SQLI dispose de ses propres centres de développement au Maroc (Rabat Casablanca et Oujda) soit près de 130 collaborateurs travaillant en étroite synergie avec l'ensemble des agences. À l'instar des autres agences, nos centres obéissent à la démarche qualité CMM-I et à toutes les méthodes et processus communs à la société. Le centre de Rabat a obtenu en début 2006 sa certification CMMI de niveau 3.

A Paris, à Lyon ou au Maroc: c'est la même société, la même culture, les mêmes exigences, le même engagement de résultat. Les atouts de la proximité sont indéniables :

- Une parfaite cohésion dans la conduite des projets, sans rupture dans la chaîne de réalisation ;
- Une culture et des méthodes de travail identiques :CMM-I ;
- Des équipes intégrées et impliquées ;
- Des ingénieurs de haut niveau spécialisés par domaine d'activité ;
- Une communauté de langue et pas de décalage horaire.

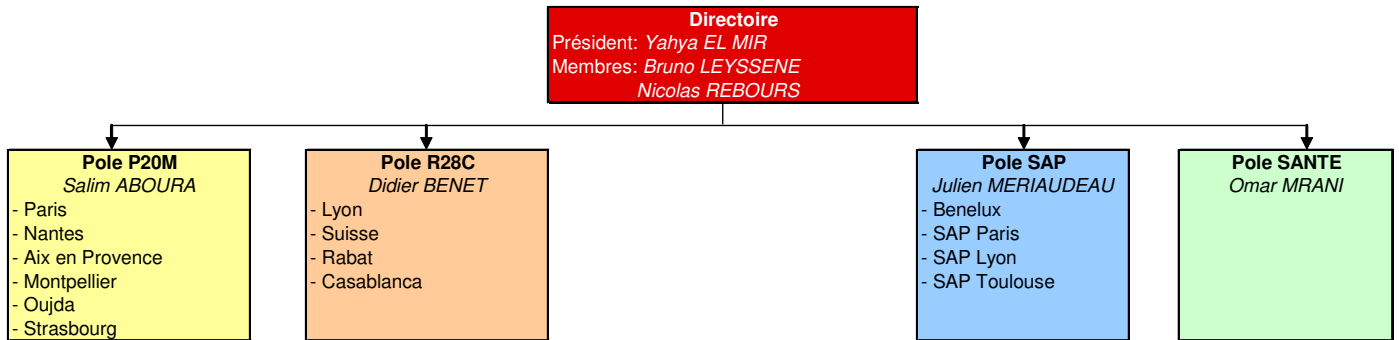


7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

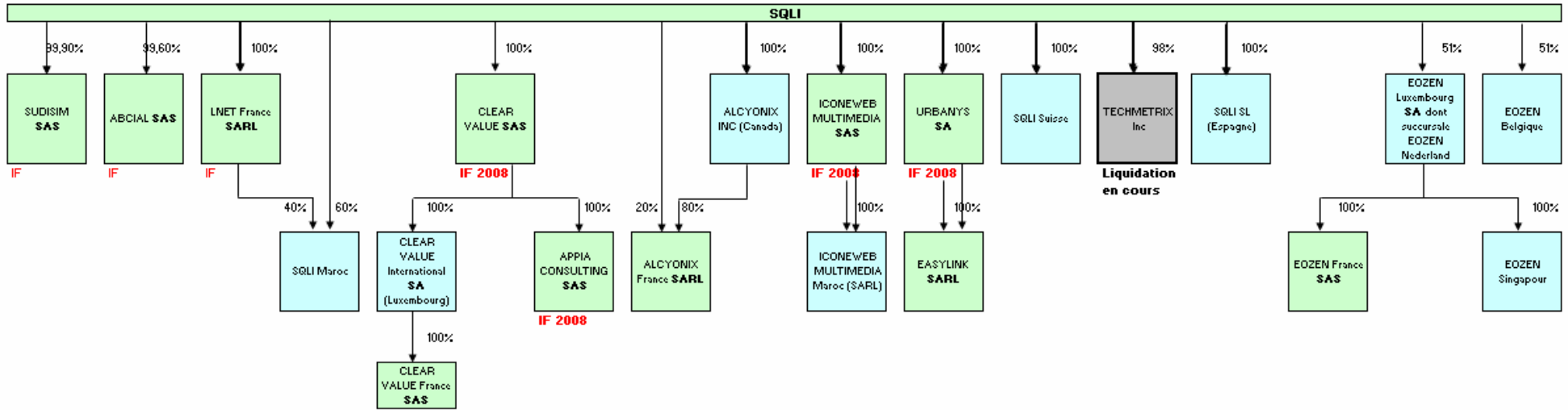
SQLI dispose d'une organisation qui favorise l'autonomie et la responsabilité au service d'une relation durable avec ses clients.

A l'origine organisé en directions opérationnelles, le Groupe s'est réorganisé par pôles pouvant regrouper plusieurs sites.





7.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE



- Sociétés françaises
- Sociétés étrangères

IF = Intégration fiscale



Les pourcentages minoritaires sont essentiellement constitués d'actions détenues par les mandataires sociaux ou dirigeants des sociétés du Groupe. La part des minoritaires s'élève à 49% pour Eozen.

Toutes les filiales du groupe SQLI ont une activité similaire à celle de SQLI et proposent à leurs clients la totalité du spectre des compétences du Groupe. SQLI SL (Madrid) détenue à 100,00 % par SQLI n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif et de son absence d'activité depuis sa création (société en sommeil).

Les sociétés Technmetrix Inc, Abcial, Sudisim, Appia Consulting n'ont pas d'effectif salarié et présentent une activité commerciale très réduite.

La société Lnet Multimédia SARL est entrée dans le Groupe en mars 2005 suite à l'homologation du plan de continuation présenté par les co-gérants et soutenu par SQLI par le tribunal de commerce de Nantes. SQLI est devenu à l'issue de cette reprise l'actionnaire unique de Lnet SARL par rachat des parts aux associés pour l'euro symbolique. La filiale LNET Multimédia Maroc SARL qui était détenue à 100 % a été fusionnée avec SQLI Maroc, LNET Multimédia SARL détenant à la suite de cette fusion 40 % de SQLI Maroc. La société LNET est membre du GIE Confort de Lecture à parts égales avec l'association Handicap Zéro. Compte tenu du rapprochement de LNET avec le groupe SQLI, le GIE n'a plus d'activité depuis 2005 et à ce titre n'est pas consolidé dans les comptes du groupe. Sa dissolution a été approuvée le 31 janvier 2007.

Les sociétés Aston et Sysdéo sont entrées dans le groupe le 1er novembre 2005 par acquisition et apport de titres. SQLI SA détient 100 % du capital de chacune de ces sociétés. La gestion de l'activité d'Aston a été confiée à SQLI dans le cadre d'un contrat de location gérance qui a pris effet le 1er janvier 2006. Les sociétés Aston et Sysdéo ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en 2007.

Sont entrées dans le Groupe en 2006 et 2007 par acquisition de 100 % du capital :

- Procéa ;
- Les actifs hospitaliers de la société Inlog
- Clear Value SAS (et ses filiales Clear Value International et APPIA Consulting et sa sous-filiale Clear Value France. Cette dernière porte la totalité l'activité du groupe Clear Value en France après la mise en location gérance de APPIA Consulting au 1^{er} janvier 2007) ;
- Alcyonix Inc et sa filiale Alcyonix France SARL à 80 % (les 20 % restant sont détenus directement par SQLI) ;
- Iconweb Multimedia SAS et sa filiale Iconweb Multimedia Maroc ;
- Urbanys (et sa filiale Easylink SARL) ;
- Les actifs de la société Amphaz, filiale du groupe Altitude.

Est également entrée dans le Groupe SQLI en 2007 par acquisition de 51 % du capital, le groupe Eozen (Cf. § 5.2.1.3)

La société mère prend à sa charge les services centraux (comptabilité, communication, marketing, contrôle de gestion, informatique...) pour l'ensemble de ces filiales. Une quote-part de ce coût est facturée à chacune des filiales concernées sur la base de leur chiffre d'affaires respectif.

La société mère prend à sa charge la gestion de la trésorerie pour ses filiales. Des intérêts sur comptes courants sont facturés aux filiales concernées.

Toutes les prestations de services réalisées au profit d'une autre société du Groupe sont facturées.

La gestion de l'activité comptable et financière est assurée par un système central de gestion informatisé identique pour toutes les filiales.

Le détail de ces conventions intra-groupe est présenté dans le chapitre 19.1. La contribution des filiales au chiffre d'affaires et au résultat est précisée dans l'annexe VIII aux comptes consolidés, intitulée « Information sectorielle »



Sont présentés dans le tableau ci-dessous des agrégats financiers qui permettent d'apprécier le poids de la société de tête du Groupe par rapport à l'ensemble de ses filiales.

(en milliers d'euros)	URBANYS	EOZEN	ICONEWEB	CLEAR VALUE	ALCYONIX	Total
Ecart d'acquisition	2 034	9 389	2 414	7 032	1 391	22 260
Immobilisations incorporelles nettes		2	8	109		119
Immobilisations corporelles nettes	72	119	93	42	20	346
Immobilisations financières	11	106	32	27	2	178
Actifs non courants A	2 117	9 616	2 547	7 210	1 413	22 903
Créances clients nettes	873	6 129	435	1 759	553	9 749
Autres actifs courants	61	814	183	452	18	1 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie	515	1 686	714	623	12	3 550
Actifs courants B	1 449	8 629	1 332	2 834	583	14 827
Emprunts et dettes financières	43					43
Provisions non courantes	19	217	3	4	4	247
Passifs non courants C	62	217	3	4	4	290
Emprunts et dettes financières	21	3	39	95	157	315
Provisions courantes				143		143
Dettes fournisseurs	254	2 097	57	508	183	3 099
Autres passifs courants	600	2 708	624	1 976	323	6 231
Passifs courants D	875	4 808	720	2 722	663	9 788
Actifs nets revenant aux minoritaires E		1 878				1 878
Coût d'acquisition A+B-C-D-E	2 629	11 342	3 156	7 318	1 329	25 774

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINE ET EQUIPEMENT

8.1 LOCAUX AFFECTES A L'EXPLOITATION

Le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Les surfaces les plus importantes sont situées au siège de la Plaine Saint Denis, à Lyon et à Toulouse.

Le tableau suivant résume les principaux baux en vigueur, dont l'implantation est illustrée par la carte des agences du Groupe.

Lieu	Surface (m2)	Loyer annuel HT	Nom du propriétaire
ST DENIS	6 227	1 280 320	GESNOV/SOPHIA
LYON	2 240	240 616	OIK
TOULOUSE	1 573	259 662	VIPE GESTION-SCI rue Victor Hugo
MAROC	1 126	151 003	personnes privées
NANTES	724	65 875	SCI ESPACES AFFAIRES
SUISSE	700	172 589	OFAC
BORDEAUX	649	46 980	SCPI Notapierre
DIJON	450	110 787	IMMO PLACEMENT
BELGIQUE	400	79 958	MC Square
MONTPELLIER	359	40 925	SCI Marie
POITIERS	336	35 000	SCI CGM
AIX EN PROVENCE	330	39 756	UNIDELTA
ROUEN	287	16 100	Magellan II
PARIS	280	84 257	SCI Respect -AGF
STRASBOURG	250	35 548	FONCIERE ARIANE
LUXEMBOURG	132	26 436	personne privée
HOLLANDE	105	21 000	Vanerum
SINGAPOUR	80	31 188	personne privée
CANADA	50	4 700	personne privée
LE HAVRE	26	2 700	personne privée
TOTAL	16 324	2 745 399	



Les loyers correspondent aux prix du marché.

Le bail de Sysdéo à Boulogne s'est terminé au 1^{er} janvier 2007. Celui de Aston à Lyon a pris fin en mars 2008.

Les propriétaires des différents sites n'ont aucun lien direct ou indirect avec les mandataires sociaux ou principaux actionnaires des sociétés du Groupe.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le groupe SQLI est une société de service et ne dispose en conséquence d'aucun équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales.



9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1.1 DONNEES COMPAREES ENTRE LE 31/12/2006 ET LE 31/12/2007

9.1.1.1 Examen des comptes et résultats consolidés

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « I Activité de SQLI » et à la sous section « a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI au cours de l'exercice écoulé ».

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 FACTEURS INTERNES INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « I Activité de SQLI » et à la sous section « a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI au cours de l'exercice écoulé ».

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « I Activité de SQLI » et à la sous section « a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI au cours de l'exercice écoulé ».

9.2.3 FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

Au cours des dernières années le groupe SQLI a pu constater la sensibilité de sa rentabilité opérationnelle aux facteurs externes suivants :

- L'évolution du marché des services informatiques peut affecter de manière significative la rentabilité du groupe. Lorsque le marché est en croissance, le chiffre d'affaires du groupe a tendance à progresser à un rythme égal ou supérieur ce qui est susceptible de contribuer à une meilleure absorption des charges fixes et à une amélioration de la rentabilité. En 1999-2000 la demande était si soutenue qu'une forte évolution des prix avait été constatée.
- A contrario en période de stagnation ou de décroissance du marché, le groupe peut être confronté à une sous-activité dégradant sa rentabilité. Lorsque cette situation est jugée durable des mesures de réduction de coût peuvent être mises en œuvre et conduire à la constatation de charges de restructuration significatives.
- Très liée à la situation du marché des services informatiques, la situation du marché de l'emploi des informaticiens peut également influencer notablement sur la rentabilité opérationnelle : augmentation des salaires moyens de la profession et/ou turnover sont les conséquences usuelles d'un marché où l'offre de services ne permet pas d'absorber la demande.
- L'essentiel des charges de l'entreprise étant constitué de frais de personnel, la rentabilité peut être affectée par toute évolution législative ou conventionnelle affectant les salaires, les charges sociales ou fiscales ou la durée du travail.



10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX PROPRES DE L'EMETTEUR

Se reporter au paragraphe « C Variation des capitaux propres consolidés » des comptes consolidés 2007 de SQLI.

10.2 SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE AU COURS DES EXERCICES 2005, 2006 ET 2007

Se reporter au paragraphe « D Tableau des flux de trésorerie consolidés » des comptes consolidés 2007 de SQLI.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Se rapporter au paragraphe 4.1 « Risque de liquidité » du présent document de référence.

10.4 RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX :

Se rapporter au paragraphe 4.1 « Risque de liquidité » du présent document de référence.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS

Compte tenu de sa trésorerie nette de 8,7 M€ à fin décembre 2007, de sa capacité d'affacturage complètement reconstituée lui permettant de mobiliser jusqu'à 85 % du montant de son encours client (soit un financement supérieur à 10 M€), de ses lignes de découvert autorisées de 2 M€, le Groupe SQLI, et de 4 573 K€ sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 M€ accordé par le pool bancaire, SQLI dispose des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers.

Le Groupe s'est par ailleurs fixé des objectifs ambitieux d'amélioration de sa rentabilité sur les années 2006-2008 (objectif d'amélioration de la marge opérationnelle visant à atteindre 10 % en 2008). Si ces objectifs étaient atteints la capacité d'autofinancement du Groupe devrait également progresser et permettre de contribuer à la poursuite du financement de la stratégie de croissance externe.

Dans ces conditions, la direction du Groupe estime que les ressources de trésorerie actuelles seront suffisantes pour satisfaire au développement de la société dans un futur proche.



11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVET, LICENCE

11.1 MARQUES, NOMS DE DOMAINE, COPYRIGHTS, PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques phares du Groupe bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par la loi du 3 Juillet 1985 sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.

11.2 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi en 2007 son programme de recherche développement lancé en 2003. Il s'est articulé autour des principaux thèmes suivants au cours du dernier exercice :

Approche Solutions : Il s'agit d'une approche intermédiaire entre l'édition de logiciel et la réalisation de projets clefs en main. SQLI investit sur la création de briques logicielles qui sont par la suite assemblées pour la réalisation de projets adaptés aux besoins spécifiques d'un client. Le groupe SQLI capitalise et enrichit ainsi chaque année son offre solutions ; les acquisitions contribuent également à cet enrichissement du patrimoine applicatif:

- Solution CMMi : Ideoproject ;
- Solutions Santé : Pré-diagnostic AVC, Serveur Poly-Modal ;
- Solution Accessibilité : Confort de lecture ;
- Solution e-learning : Ideolearning ;
- Solution tracabilité : IdeoCMR ;
- Solution décisionnel : Ideoreport ;
- Solution Maintien en Condition Opérationnelle (MCO): SAMPLE.

Veille technologique : Le groupe SQLI investit en veille technologique ou en développement sur les sujets ou technologies parmi les plus avancés :

- CMMI, MDA, Mobilité, SOA, Usabilité...
- Syracuse, Client riche, COPIX, Symphony, AJAX, EZ-Commerce, CASSIS...

Au titre de ces projets le Groupe a constaté un crédit d'impôt recherche de 454 K€. A titre prudentiel une provision non déductible équivalente a été dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise.



12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES AYANT AFFECTE LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Le groupe SQLI considère avoir réalisé un bon début d'année 2008 ; conforme à ses espérances. Ce constat confirme le succès de la stratégie de qualité et d'industrialisation, menée autour de CMMI par le Groupe, sur un marché de l'e-business très porteur.

Perspectives 2008 confirmées :

En s'appuyant sur un volume d'affaires proforma de 145 M€ au 1^{er} janvier 2008 et sur une activité bien orientée depuis le début d'exercice, le groupe SQLI confirme qu'il dépassera sensiblement son objectif initial d'un chiffre d'affaires de 150 M€ en 2008, dont 20% sera réalisé à l'international.

12.2 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR

Le marché des services informatiques est resté porteur depuis le début de l'exercice 2008 et devrait le rester sur le moyen terme selon de nombreux analystes spécialistes du secteur. La bonne tenue du marché reste toutefois très dépendante de la conjoncture économique et de la situation géopolitique.



13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

13.1 HYPOTHESES DES PREVISIONS

La croissance du Groupe SQLI comme pour toute SSII repose sur la croissance de ses effectifs nets (effectifs bruts - départs/licenciements) et la tenue du couple taux d'occupation / taux de facturation moyen constaté historiquement. Ainsi, un plan d'embauche par agence est établi. Il a fixé un objectif de croissance des effectifs nets de 15 % en 2008. Suite aux différentes opérations de croissance externes réalisées en 2007, le chiffre d'affaires consolidé est ressorti à fin décembre 2007 à 115,3 M€.

Compte tenu d'un volume d'affaires pro forma 2007 de 145 M€, l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 150 M€ à fin 2008 paraît très réalisable compte tenu du chiffre d'affaires proforma 2007.

La marge opérationnelle prévisionnelle est appréciée en fonction d'une estimation d'un taux de marge moyen sur l'ensemble des agences en 2007. Retraité des frais de sièges (environ 8 % du chiffre d'affaires) proportionnellement dilués compte tenu de la croissance globale, la marge opérationnelle s'est établie à 7,2 % pour l'exercice 2007. Par ailleurs cette marge tient compte de la consolidation de la marge opérationnelle des acquisitions intégrées en 2007 dont la marge opérationnelle intrinsèque est supérieure ou égale à 10 %.

L'établissement de l'objectif d'une marge opérationnelle 2008 de l'ordre de 15 M€ tient compte d'une amélioration des marges des agences. Cette amélioration repose sur une meilleure absorption des frais de sièges compte tenu de la croissance du chiffre d'affaires des agences, un gain de 1 % de la marge opérationnelle grâce aux bénéfices apportés par CMMi favorisant une meilleure interaction entre les équipes françaises/suisses et offshore + les bénéfices des offres solution. Par ailleurs, les 41 M€ de chiffres d'affaires en année pleine liés aux acquisitions intervenues en 2007, consolidés en 2008 généreront intrinsèquement une marge opérationnelle de 10 % qui sera consolidée dans le Groupe. Compte tenu de ces éléments, la marge opérationnelle consolidée devrait être de l'ordre de 15 M€.

13.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de chiffres d'affaires consolidés et de marge opérationnelle de la société SQLI relatives à l'exercice 2008, incluses dans le chapitre 13.1 de son document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société SQLI. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.



A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société SQLI pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2007.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Michel BONHOMME

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Claude FIEU



14 ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

14.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « VIII Informations relatives aux mandats ou fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux ».

14.1.2 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « VIII Informations relatives aux mandats ou fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux ».

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION

A la connaissance de la direction de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les sociétés du Groupe et les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance. Le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au chapitre 16.2.1 présente l'ensemble des conventions directes ou indirectes passées et en cours entre des mandataires sociaux et la société.



15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LE DERNIER EXERCICE CLOS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « X.1 Renseignements relatifs à la rémunération des mandataires sociaux ».

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LE GROUPE SQLI AUX FINS DE VERSEMENTS DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES

Le groupe SQLI n'a provisionné ou constaté aucune somme relative aux pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté au chapitre 16.2.1 précise :

- les modalités du contrat d'assurance Garantie Sociale du Chef d'entreprise (GSC) souscrit afin de leur faire bénéficier d'un traitement équivalent à celui des ASSEDIC dans la mesure où leur contrat de travail s'est trouvé suspendu lors de leur nomination en qualité de membre du Directoire.
- La nature, l'objet et les modalités du programme d'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au paragraphe intitulé « VII Administration et contrôle de la société ».

16.2 CONTRATS ENTRE LES MANDATAIRES ET LA SOCIETE

16.2.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES EXERCICE 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire

Nature et objet :

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2006 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il devait déterminer et dans les limites fixées dans l'autorisation de l'assemblée, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du groupe.

Modalités :

Le Conseil de surveillance du 29 mars 2007, sur la recommandation du Comité des rémunérations, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a donné son accord sur une attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire sera de 236 111 actions, réparties entre les membres du Directoire comme suit :
 - Yahya EL MIR 141.667 Actions
 - Bruno LEYSSENE 47.222 actions
 - Nicolas REBOURS 47.222 actions



- L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de leur attribution par le Directoire.
- L'attribution définitive de leurs actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition sera soumise à la réalisation des conditions suivantes :
 - (i) Etre titulaire, à la date d'expiration de la période d'acquisition, d'un mandat social ou d'un contrat de travail en vigueur au sein de la société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, sauf s'il a été mis fin à un tel mandat social ou un tel contrat de travail par la retraite ou l'invalidité ;
 - (ii) Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2007 supérieure ou égale à 8% ;
 - (iii) Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2008 supérieure ou égale à 8% ;

Le dernier tiers d'actions gratuites ne sera soumis à aucune autre condition que la condition de présence fixée au (i) ci-dessus.

Les bénéficiaires devront en outre avoir adhéré à un règlement de plan reprenant les présentes conditions particulières d'attribution.

- Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive.

Le Conseil de surveillance a décidé de fixer à 5% du nombre d'actions gratuites attribuées à chaque membre du Directoire la quantité qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Au titre de l'exercice 2007, seul 1/3 des actions gratuites non soumises à condition autre que la condition de présence ont été attribuées de la façon suivante :

Mr Y. EL MIR Président du Directoire	47 222 actions
Mr B. LEYSSENE Membre du Directoire	15 741 actions
Mr N. REBOURS Membre du Directoire	<u>15 741 actions</u>
	78 704 actions

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-58 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I - Souscription d'un contrat d'assurance type Garantie Sociale du chef d'entreprise par votre société pour Messieurs Y. ELMIR et B. LEYSSENE

Nature et objet :

Souscription d'un contrat d'assurance GSC afin de leur faire bénéficier d'un traitement équivalent à celui des ASSEDIC dans la mesure où leur contrat de travail se trouve suspendu du fait de leur nomination en qualité de membre du Directoire.



Modalités

Versement d'une prime de 6 261 Euros pour Monsieur Yahya EL MIR et de 5 426 Euros pour Monsieur Bruno LEYSSENE.

II – Convention de prestations avec la société LVCT

Nature et objet :

Contrat de mandat par lequel le Mandant confie au Mandataire la mission de l'assister en vue de l'acquisition de contrôle d'une société cible, notamment par identification de cibles potentielles et prises de contact avec les cédants potentiels, par assistance du mandant dans la conduite des négociations avec le ou les cédants potentiels sélectionnés de la ou des cibles potentielles sélectionnées.

Au titre de l'exercice 2007, le montant pris en charge s'élève à 282 129 Euros HT.

Membre concerné :

Monsieur Bernard JACON

Paris, le 23 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

M. BONHOMME

C. FIEU

16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Le Conseil de Surveillance du 29 juin 2004 a entériné la création d'un comité des rémunérations qui a en charge le suivi de la rémunération des membres du Directoire.

Ce comité des rémunérations est composé de Bernard Jacon, Hervé de Beublain représentant permanent de FD5 et Jean Rouveyrol.

Toute modification de la rémunération des membres du Directoire, et notamment la fixation annuelle de leur rémunération proportionnelle, ainsi que toute attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux membres du Directoire devra être examinée par le comité des rémunérations. Celui-ci pourra soit faire ses propres propositions au Conseil de Surveillance, concernant ces différents aspects de la rémunération des membres du Directoire, soit donner un avis au Conseil de Surveillance sur les propositions faites à ce sujet par le Directoire lui-même.

Le comité de rémunération a, au cours de l'exercice 2007, formulé ses recommandations au Conseil de Surveillance pour :

- la fixation des rémunérations fixes et variables ainsi que des objectifs associés des membres du Directoire pour l'exercice 2007 ;

Ces recommandations ont été suivies par le Conseil de Surveillance.

Il n'a pas été institué de comité d'audit, l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance participant de manière active à la mission de surveillance qui leur est dévolue.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Se reporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence.

16.4.1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa du Code de Commerce, issues de la loi n°2003-706 du 1er août 2003 sur la sécurité financière, je vous rend compte en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport sera joint au rapport de gestion et au rapport sur le groupe établi par le Directoire au titre de l'exercice 2007. Le présent rapport a été établi sans l'appui du cadre de référence du contrôle interne – Guide de mise en œuvre pour les VaMPs".

Les commissaires aux comptes, vous présenteront par ailleurs un rapport joint à leur rapport général présentant leurs observations sur les procédures de contrôle interne présentées ci-après qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

*

Je vous précise que l'objectif de ce rapport est de permettre à ses lecteurs de « *connaître les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers.* » (d'après l'exposé des motifs de la disposition de la loi de sécurité financière devenue l'article L 225-68, dernier alinéa du Code de commerce).

Ce rapport ne contient pas d'évaluation desdits processus et méthodes de travail du Conseil de surveillance dont il rend compte.

I.- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Préalablement à l'exposé de ces conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, je vous rappelle que le Conseil de surveillance comprend trois membres indépendants (3 sur 7), selon la définition proposée par le rapport Bouton du 23 septembre 2002¹.

Vous trouverez dans le document de référence 2007 de SQLI un chapitre sur le gouvernement d'entreprise, conformément à l'instruction d'application modifiée du règlement COB n°95-01.

Le Conseil de Surveillance exerce, conformément à la loi, un contrôle permanent de la gestion du directoire. A ce titre le conseil est doté des pouvoirs suivants :

- Il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.
- Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du directoire sans immixtion dans sa gestion.

¹ A savoir, une personne qui « *n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement* ».



Le conseil de surveillance du 29 juin 2004 a entériné la création d'un comité des rémunérations qui a en charge le suivi de la rémunération des membres du directoire.

Ce comité des rémunérations est composé de Bernard Jacon, Hervé de Beublain représentant permanent de FD5 et de Jean Rouveyrol.

Toute modification de la rémunération des membres du directoire, et notamment la fixation annuelle de leur rémunération proportionnelle, ainsi que toute attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux membres du directoire devra être examinée par le comité des rémunérations. Celui-ci pourra soit faire ses propres propositions au conseil de surveillance, concernant ces différents aspects de la rémunération des membres du directoire, soit donner un avis au conseil de surveillance sur les propositions faites à ce sujet par le directoire lui-même.

Pour l'exercice 2007, la rémunération des membres du directoire a été fixée comme suit :

a) Salaire annuel fixe à compter du 1^{er} janvier 2007

Yahya El Mir = 160 000 euros
Nicolas Rebours = 136 000 euros
Bruno Leyssene = 136 000 euros

b) Variable 2007 :

Si l'objectif de Résultat Opérationnel Courant – ROC - est atteint (8%) :

Yahya El Mir = 105 000 euros
Nicolas Rebours = 75 000 euros
Bruno Leyssene = 75 000 euros

Règle d'attribution :

Si ROC inférieur à 6.5 %, pas de rémunération variable.

Si ROC est compris entre 6.5 % et 8%, évolution linéaire de la rémunération variable entre 6,5 et 8%

Si ROC = 8 %, la rémunération variable est versée à 100%

Le Directoire a décidé de ne pas percevoir les éléments variables de salaire, l'objectif d'une marge opérationnelle de 8% n'ayant pas été atteint.

L'agenda des réunions du Conseil de surveillance est établi au début de chaque année, afin de prévoir un minimum de quatre réunions annuelles pour présentation des rapports trimestriels du Directoire. Les comptes semestriels, le rapport de gestion semestriel et les documents de gestion prévisionnelle sont également présentés lors de l'une de ces réunions. D'autres réunions peuvent être ajoutées si le Directoire en fait la demande afin de solliciter des autorisations du Conseil de surveillance ou si l'un des membres du Conseil l'estime opportun .

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent être précédées d'échanges entre les membres du Conseil de surveillance sur les documents transmis par le Directoire en vue de ladite réunion. Les membres du Directoire participent habituellement à la réunion du Conseil de surveillance.

Le conseil de Surveillance exerce sa mission au sein de la société SQLI de la manière suivante :

- Examen par les membres du Conseil de surveillance des rapports trimestriels présentés régulièrement par le directoire conformément aux dispositions légales (article L 225-68 du Code de commerce) et statutaires (article 16-2 des statuts) ;
- Examen par les membres du Conseil de surveillance du rapport de gestion semestriel présenté par le directoire chaque année entre la fin du premier semestre de l'exercice et le 31 octobre ;
- Examen bisannuel par les membres du Conseil de surveillance des documents de gestion prévisionnelle ;
- Réunion trimestrielle du Conseil de Surveillance. Présentation de son rapport trimestriel par le directoire, suivie par une session de questions-réponses où chaque personne présente demande les éclaircissements et précisions souhaités ;



- Réunion bisannuelle du Conseil de surveillance en présence du Directoire, aux fins de présentation des documents de gestion prévisionnelle et du rapport du Directoire analysant ces documents, présentation suivie d'une session de questions-réponses où chaque personne présente demande les éclaircissements et précisions souhaités ;
- Réunion annuelle du Conseil de surveillance en présence du Directoire, aux fins de présentation de son rapport annuel par le Directoire, présentation suivie d'une session de questions-réponses où chaque personne présente demande les éclaircissements et précisions souhaités ;
- Rencontres et contacts ponctuels avec les membres du Directoire.

Le rapport trimestriel du directoire est usuellement articulé comme suit :

- Activités et Résultats trimestriels consolidés
- Evolution des indicateurs de gestion du groupe
- Résultats trimestriels par agence
- Situation de la trésorerie
- Prévisions actualisées
- Point d'information sur les projets de développement en cours
- Information d'importance significative

Le Directoire consulte régulièrement le Conseil, avant toute décision majeure (au cours des deux derniers exercices les événements affectant le capital (réduction du nominal, augmentation de capital...), l'ouverture ou la fermeture d'établissements ou de filiales, l'acquisition de sociétés (l'acquisition des sociétés Eozen Urbanys Amphaz Clear Value Iconeweb Alcyonix, le plan d'épargne de groupe, l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ont par exemple fait l'objet d'une consultation préalable du Conseil de Surveillance par le Directoire avant le lancement effectif des projets concernés).

II.- Procédures de contrôle interne mises en place par la société

II.1 Objectifs poursuivis par le contrôle interne de SQLI

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par la loi les règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

II.2 Présentation de l'organisation du contrôle interne mis en place

Le groupe SQLI a mis en œuvre une organisation et un système d'information adaptés à son activité de prestataire de service informatique implanté sur plusieurs pays, plusieurs sites et au travers de plusieurs entités juridiques.

Cette configuration a conduit à accorder une autonomie importante aux directions opérationnelles pour assurer une bonne gestion du personnel et de la relation client. Cette autonomie est toutefois associée à une centralisation au siège des fonctions comptabilité, paie, achat et trésorerie ainsi que du contrôle de gestion. Par ailleurs l'ensemble du groupe est fédéré au travers d'un système d'information « centralisé-décentralisé »,



chaque acteur de l'entreprise peut ainsi accéder aux informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa mission et mettre à jour les données dont il est responsable.

Le contrôle de gestion dispose des niveaux d'accès les plus étendus afin de pouvoir contrôler l'ensemble des opérations du groupe.

Le présent rapport présente les points clefs du contrôle interne au sein du groupe SQLI, à savoir :

- a) les pouvoirs du Directoire et les délégations données par celui-ci ;
- b) l'organisation administrative de la société, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ;
- c) le contrôle interne

a) **Pouvoirs du Directoire et Délégations**

L'article L 225-64 du Code de commerce dispose que le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Lors de la désignation du Directoire actuel, le Conseil de surveillance n'a décidé d'aucune restriction des pouvoirs légaux du Directoire. Le Conseil de surveillance a le pouvoir de révoquer sans préavis tout membre du Directoire (article 14-2 des statuts).

Par conséquent toutes les décisions importantes concernant SQLI ou le groupe SQLI sont prises par le Directoire réuni aussi souvent que nécessaire.

Le Directoire rend régulièrement compte au Conseil de Surveillance et au moins une fois par trimestre des résultats du groupe et des événements essentiels (voir 1ère partie de ce rapport).

Seul le Président du Directoire représente SQLI dans ses rapports avec les tiers. Le Président du Directoire a délégué aux Directeurs d'agences qui assument les fonctions locales de responsable d'établissement les pouvoirs suivants :

Pouvoirs délégués par le Président du Directoire à chaque Directeur d'agence²

Relations avec les clients :

Délégation pour négocier et signer les contrats standards en vigueur au sein de la société SQLI avec les clients dans une limite unitaire de 1.000.000€uros hors-taxes.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce

Relations avec les fournisseurs :

Délégation pour négocier et signer les contrats avec les fournisseurs dans une limite unitaire de 5.000€uros hors taxes, après accord préalable du directoire sur l'engagement d'achat.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce

Relations avec les salariés :

Dans le cadre des directives données par le représentant de la Société, délégation pour :

- (i) *Assurer la gestion du personnel placé sous sa responsabilité dans le respect de la loi et des règlements en vigueur,*

² Il est rappelé que l'activité du groupe SQLI est répartie en 10 agences (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Poitiers, Est, Méditerranée, Suisse, Maroc) couvrant 15 points géographiques (Aix en Provence, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Lyon, Paris, Strasbourg, Dijon, Lausanne, Poitiers, Genève, Rabat, Casablanca, Oujda).

- (ii) Prendre toute sanction disciplinaire ou autre mesure nécessaire concernant les salariés de la Société,
- (iii) Représenter la Société dans les procédures de licenciement concernant les salariés (entretien préalable et signature de la lettre de licenciement)
- (iv) Représenter la Société dans les conflits concernant les salariés devant la juridiction des prud'hommes.
- (v) Signer les contrats de travail des nouveaux salariés embauchés et les avenants au contrat de travail du personnel placé sous sa responsabilité après accord préalable du directoire,

Divers :

Signer la correspondance et tout acte entrant dans l'objet de la délégation

b) Organisation administrative, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable

Les fonctions suivantes sont assurées par le siège pour la société et l'ensemble de ses filiales françaises :

- Gestion de la trésorerie et moyens de paiement
- Comptabilité
- Contrôle de gestion
- Achats
- Paie

Au sein des filiales étrangères la paie et la comptabilité au format local sont assurées par un cabinet comptable extérieur mais les services administratifs du siège assurent la révision régulière des comptes de ces filiales et le contrôle de gestion. .

Moyens mis en œuvre : environ 20 personnes

Les agences gèrent les fonctions suivantes :

- Administration des ventes
- Gestion du personnel

Moyens mis en œuvre : 30 assistantes

Les systèmes utilisés sont les suivants :

- ERP Agresso pour Comptabilité/Facturation groupe
- CCMX pour la paie France
- Application Web interne (intitulée APP) pour assurer la suivi des éléments suivants :
 - gestion du personnel (contrats de travail, entrée, sortie, congés...)
 - gestion des éléments de paie
 - suivi des temps passés
 - contrôle de gestion
 - reporting mensuel
 - gestion du parc informatique.

Le groupe Eozen récemment intégré gère l'ensemble de son activité avec un ERP SAP ;

c) Contrôle Interne

Le présent paragraphe présente des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne en se focalisant sur les éléments les plus significatifs :

Procédures :

Les principales procédures établies par la société sont listées ci-après :



- Guide du manager
- Procédure note de frais
- Guide d'utilisation des véhicules
- Procédure de suivi de l'application de gestion
- Procédure d'achat
- Procédure de vente et Contrats types

L'identification des principaux risques, le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par les membres du directoire en relation permanente avec les responsables d'agences.

Reporting :

Un reporting mensuel comportant tant les résultats de chaque agence que l'évolution des indicateurs de gestion est produit chaque mois et fait l'objet d'échanges réguliers entre la direction du groupe et chaque responsable d'agence.

Consolidation :

La consolidation des données financières est réalisée par les services comptables du siège au moyen d'un logiciel spécialisé de consolidation reconnu. La remontée des informations des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est réalisée grâce à l'ERP Agresso pour SQLI et ses filiales françaises et Suisse et sur la base des éléments financiers préparés par les cabinets comptables locaux pour les autres filiales étrangères.

Cycle vente client :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'application Web de suivi de projet est au centre du système d'information de la société.

Chaque collaborateur renseigne les temps passés par projet dans l'application ; ces temps sont validés par le responsable de projet et le manager direct de chaque collaborateur. La détermination du chiffre d'affaires est faite à l'avancement sur les forfaits en comparant les temps passés aux temps budgétés. Les projets importants ou dont les marges prévisionnelles ne sont pas conformes aux objectifs requièrent une validation par un membre du directoire.

Les coûts prévisionnels des forfaits font l'objet d'une révision régulière par les responsables de projet. Le contrôle de gestion vérifie la cohérence de ces révisions et valide régulièrement les informations détaillées.

- Risque client

La quasi totalité du chiffre d'affaires est cédé à une société d'affacturage qui assume le risque de solvabilité ; des procédures spécifiques de crédit sont le cas échéant mises en œuvre lorsque la société d'affacturage refuse une ligne d'encours pour un client.

- Suivi des délais de règlement

Les factures client sont émises par les assistantes d'agence lorsque le dossier est complet (commande, recette ou feuille de temps émarginée). La gestion des comptes clients est assurée par le siège. Les créances sur les clients en retard de paiement font l'objet de relances et donnent lieu le cas échéant à une procédure contentieuse. Le délai de règlement client et les créances ayant dépassé l'échéance de paiement font l'objet d'un reporting mensuel par agence communiqué aux membres du directoire et aux directeurs d'agence concernés. La société d'affacturage procède à la relance et gère les éventuelles procédures contentieuses relatives aux factures cédées par SQLI.

Cycle achat fournisseur :

Chaque achat est soumis à une procédure d'autorisation préalable par le responsable d'agence et un membre du directoire. Les engagements d'achat font l'objet d'un suivi centralisé permettant de s'assurer du respect du principe de rattachement des charges à l'exercice.



Les règlements des fournisseurs sont réalisés par le siège après vérification des « bons à payer » communiqués par les directeurs d'agence.

Cycle paie personnel :

Les embauches sont réalisées par les directeurs d'agence après accord du directoire. Les entrées et sorties de personnel sont suivies dans une application Web temps réel. Les éléments variables de paie sont proposés par les directeurs d'agences et font l'objet d'une validation par un membre du directoire. La paie est gérée au siège et fait l'objet d'une validation mensuelle par chaque responsable de département (Les agences sont divisées en « Business Unit », départements constituant des centres de profit élémentaires sous la responsabilité d'un manager qui rapporte au directeur d'agence)

Trésorerie :

Une séparation des fonctions comptables et de gestion des moyens de paiement est clairement établie. La sécurité physique (accès aux locaux, télésurveillance, protection des moyens de paiement) est prise en compte. La société ne réalise pas d'opération spéculative sur les taux ou les devises mais peut être amenée à réaliser des opérations de couverture.

Autres risques :

- Risque informatique

Le groupe a mis en œuvre les moyens destinés à couvrir les principaux risques en matière informatique : sécurité d'accès physique aux locaux, sécurité d'accès informatique, sauvegarde des données. Une assurance a été souscrite pour couvrir le vol et le bris des matériels informatiques.

- Responsabilité civile de l'entreprise et de ses dirigeants

La société dispose d'assurances couvrant la responsabilité civile de la société mais également celle de ses dirigeants mandataires sociaux et directeurs délégués.

Acteurs de l'audit interne :

Le Directoire s'assure du respect des procédures par l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Relation avec les commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes effectuent leur mission en relation étroite avec les services administratifs et financiers de la société. Une réunion de fin de mission est usuellement organisée avec un ou plusieurs membres du directoire. Dans la réalisation de leur mission, l'accès à tout collaborateur du groupe leur est ouvert. Des contacts réguliers sont entretenus entre les Commissaires aux comptes et les Membres du conseil de Surveillance.

Le Président du Conseil de Surveillance
Jean Rouveyrol



**16.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET
AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SQLI et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Michel BONHOMME

Claude FIEU



17 SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

Au 31 décembre 2007, l'effectif total du Groupe (hors stagiaires) s'élevait à 1 786 collaborateurs qui se décompose de la manière suivante :

- 84% collaborateurs productifs ;
- 10% collaborateurs non directement productifs ;
- 6% de commerciaux.

L'effectif moyen s'est élevé à 1 419 salariés en 2007.

17.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES

Au 31 décembre 2007 le nombre d'actions de la société SQLI et les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués aux mandataires sociaux sont résumés dans les tableaux ci-après :

Mandataire	Fonction	Nombre d'actions SQLI détenues au 31 décembre 2007
Jean Rouveyrol	Président du CS	1 734 398
Roland Fitoussi	Membre du CS	1
FD5	Membre du CS	943 637
Bernard Jacon	Membre du CS	54 300
Marc Bucaille	Membre du CS	10 000
Dominique Chambas	Membre du CS	1
Patrick Lacarrière	Membre du CS	381 509
Yayha El Mir	Président du Directoire	0
Bruno Leyssene	Membre du Directoire	194 079
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	13 050

	Plan de BCE de juillet 2003 - prix d'exercice 0,46		
	Nombre de BCE attribués	Dont BCE dont les conditions d'exercice sont remplies (délai ou performance)	Nombre de BCE restant à exercer
Yayha El Mir	50 000	50 000	0
Bruno Leyssene	70 000	70 000	5 000
Nicolas Rebours	70 000	70 000	0

	Plan de BCE de septembre 2004 - prix d'exercice 1,2755		
	Nombre de BCE attribués	Dont BCE dont les conditions d'exercice sont remplies (délai ou performance)	Nombre de BCE restant à exercer
Yayha El Mir	400 000	400 000	360 000
Bruno Leyssene	180 000	180 000	180 000
Nicolas Rebours	180 000	180 000	85 000



17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Au dernier jour de l'exercice social 2007, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 1,9 % du capital social, représentant 1,8 % des droits de vote.

17.3.1 MISE EN PLACE D'UN PLAN D'EPARGNE GROUPE (PEG) AU COURS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2006

Le Directoire a proposé aux salariés du groupe, au travers d'un dispositif volontaire d'épargne salariale, un dispositif comprenant une possibilité de souscription à des conditions préférentielles à des actions de la Société afin d'associer le personnel aux succès de l'entreprise et de contribuer ainsi à sa fidélisation.

Lors de sa réunion du 23 janvier 2006, le Directoire, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 juin 2005, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 39 970,15 Euros par émission de 799 403 actions d'un montant nominal de 0,05 Euro chacune à souscrire en numéraire, et réservée aux personnes suivantes adhérentes du PEG :

- Tout salarié d'une entreprise du Groupe justifiant d'une durée minimum d'emploi de quinze jours au sein d'une ou plusieurs entités du Groupe au jour de la clôture de la période de souscription ;
- Les anciens salariés ayant quitté le Groupe à la suite d'un départ en retraite ou préretraite et ayant conservé des avoirs dans le PEG ;
- Dans les entreprises dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus cent salariés, les présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du directoire, sous la même condition d'ancienneté que les salariés.

Lors de sa séance du 13 mai 2006, le Directoire a décidé que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 15 mai au 31 mai 2006 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 2,30 euros chacune, conformément à l'article L.443-5 du Code du travail.

Lors de sa réunion du 22 juin 2006, le Directoire a constaté que 189 168 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2007, le Directoire a constaté que 130 139 actions nouvelles supplémentaires ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

17.3.2 PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, était nulle.



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'actionnariat du groupe SQLI, au 31 décembre 2007.

	Au 31 décembre 2007			
	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Jean Rouveyrol	1 734 398	5,7%	3 468 796	10,2%
FD5	943 637	3,1%	1 887 274	5,5%
SETHI	359 091	1,2%	718 182	2,1%
Yahya El Mir	0	0,0%	0	0,0%
Bruno Leysse	194 079	0,6%	386 730	1,1%
Fondation de France	220 000	0,7%	220 000	0,6%
Famille Patrick Lacarrière	381 509	1,2%	381 509	1,1%
Aurinvest	1 273 106	4,2%	1 273 106	3,7%
Actionnariat salarié (PEG)	288 400	0,9%	288 400	0,8%
Autres actionnaires nominatifs	2 019 625	6,6%	2 265 794	6,6%
<i>Dont salariés</i>	<i>579 096</i>	<i>1,9%</i>	<i>619 408</i>	<i>1,8%</i>
Total actionnaires au nominatif	7 413 845	24,17%	10 889 791	31,89%
SQLI	30 119	0,1%	0	0,0%
Public	23 230 627	75,7%	23 230 627	68,1%
<i>dont Alain Lefebvre (selon déclaration AMF du 12 sept 2005 et TPI avril 2007)</i>	<i>1 120 387</i>	<i>3,7%</i>	<i>1 120 387</i>	<i>3,3%</i>
<i>dont SPGP (selon déclaration AMF 20 février 2008)</i>	<i>1 129 214</i>	<i>3,7%</i>	<i>1 129 214</i>	<i>3,3%</i>
<i>dont SOCADIF (selon déclaration AMF du 25 sept 2007)</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,9%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,4%</i>
<i>dont FINAC (selon déclaration AMF du 20 décembre 2005 et TPI avril 2007)</i>	<i>1 452 186</i>	<i>4,7%</i>	<i>1 452 186</i>	<i>4,3%</i>
TOTAL	30 674 591	100,00%	34 120 418	100,00%

Au 31 décembre 2007, SQLI détient directement 30 119 actions SQLI, soit 0,1 % du capital et 0,0 % des droits de vote (les actions auto détenues n'ont pas droit de vote).

Par ailleurs, les actionnaires suivants disposent de droits de vote double : Monsieur Rouveyrol, FD5, SETHI, et Monsieur Leysse.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'y a par ailleurs, pas d'actions de concert et pas de pacte.

Au jour de la présente actualisation, il n'existe aucune action de préférence. Il n'est par ailleurs pas prévu d'en mettre en place

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actionnariat du groupe SQLI depuis le 15 mars 2004.

	Actionnaires au 29 juin 2007				Actionnaires au 27 juin 2006				Actionnaires au 15 mars 2004			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % droits de vote
Jean Rouveyrol	1 842 298	6,14%	3 684 596	10,98%	2 398 847	8,72%	4 797 694	15,01%	4 020 627	21,19%	8 041 254	30,75%
FD5	943 637	3,15%	1 887 274	5,62%	1 043 637	3,80%	2 087 274	6,53%	1 363 637	7,19%	1 363 637	5,22%
SETHI	359 091	1,20%	718 182	2,14%	359 091	1,31%	718 182	2,25%	909 091	4,79%	909 091	3,48%
Yahya El Mir	29 000	0,10%	29 000	0,09%	147 250	0,54%	294 500	0,92%	206 301	1,09%	412 602	1,58%
Bruno Leyssene	194 079	0,65%	386 730	1,15%	254 302	0,92%	503 394	1,58%	303 420	1,60%	606 840	2,32%
Fondation de France	220 000	0,73%	220 000	0,66%	220 000	0,80%	220 000	0,69%	-	0,00%	-	0,00%
FINAC	486 785	1,62%	486 785	1,45%	1 938 971	7,05%	1 938 971	6,07%	-	0,00%	-	0,00%
Famille Patrick Lacarrière	381 509	1,27%	381 509	1,14%	381 509	1,39%	381 509	1,19%	-	0,00%	-	0,00%
Actionnariat salarié (PEG)	163 307	0,54%	163 307	0,49%	189 168	0,69%	189 168	0,59%	-	0,00%	-	0,00%
Autres actionnaires nominatifs	3 430 115	11,44%	3 703 660	11,03%	1 152 960	4,19%	1 432 995	4,48%	329 494	1,74%	657 330	2,51%
<i>Dont salariés</i>	<i>848 138</i>	<i>2,83%</i>	<i>884 702</i>	<i>2,64%</i>	<i>566 180</i>	<i>2,06%</i>	<i>601 557</i>	<i>1,88%</i>	-	-	-	-
Total actionnaires au nominatif	8 049 821	26,84%	11 661 043	34,74%	8 085 735	29,41%	12 563 687	39,31%	7 132 570	37,58%	11 990 754	45,86%
SQLI	31 851	0,11%	0	0,00%	12 781	0,05%	-	-	-	-	-	-
Public	21 907 223	73,05%	21 907 223	65,26%	19 397 306	70,55%	19 397 306	60,69%	11 844 692	62,42%	14 155 444	54,14%
<i>dont Alain Lefebvre</i>	<i>1 472 217</i>	<i>4,91%</i>	<i>1 472 217</i>	<i>4,39%</i>	<i>1 472 217</i>	<i>5,35%</i>	<i>1 472 217</i>	<i>4,61%</i>	<i>1 804 718</i>	<i>9,51%</i>	<i>3 609 436</i>	<i>13,80%</i>
<i>dont SOCADIF</i>	<i>1 500 000</i>	<i>5,00%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,47%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>5,46%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,69%</i>	<i>1 250 000</i>	<i>6,59%</i>	<i>1 250 000</i>	<i>4,78%</i>
<i>dont Michel de la Tullaye</i>	<i>150 000</i>	<i>0,50%</i>	<i>150 000</i>	<i>0,45%</i>	<i>150 000</i>	<i>0,55%</i>	<i>150 000</i>	<i>0,47%</i>	<i>517 177</i>	<i>2,73%</i>	<i>517 177</i>	<i>1,98%</i>
<i>sont Innovacom 3</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>506 034</i>	<i>2,67%</i>	<i>1 012 068</i>	<i>3,87%</i>
<i>dont Dassault Développement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>513 024</i>	<i>2,70%</i>	<i>513 024</i>	<i>1,96%</i>
<i>dont FCP Boscary Montblanc</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>315 000</i>	<i>1,66%</i>	<i>315 000</i>	<i>1,20%</i>
TOTAL	29 988 895	100,00%	33 568 266	100,00%	27 495 822	100,00%	31 960 993	100,00%	18 977 262	100,00%	26 146 198	100%

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les droits de vote des principaux actionnaires et leur évolution sont présentés au paragraphe 18.1 précédent.

Dans les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Droits de vote double

Par exception à ce qui précède, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été inscrit dans les statuts par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2000.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

Aucun actionnaire ne dispose seul d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires à ce jour.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'autre clause de convention à laquelle SQLI serait partie, susceptible d'avoir une incidence sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 CONVENTIONS COURANTES INTRA-GROUPE

La liste des mandats des mandataires de SQLI, exercés au sein des différentes filiales du Groupe, est présentée en annexe, dans le rapport de gestion annuel.

Le tableau ci-après retrace les charges supportées par SQLI et les produits facturés à ses filiales en 2007 :

Compte	Débit Montant	Crédit Montant
Fournitures Abcial	5 134,78	0
Sous-traitance SQLI CH	103 664,44	63 283,00
Sous-traitance Abcial	286 106,39	2 836,99
Sous-traitance SQLI MAROC	415 132,29	0
Sous-traitance LNET France	475 893,00	0
Sous-traitance LNET MAROC	11 475,50	0
Sous-traitance CLEARVALUE France	397 734,00	2 300,00
Sous-traitance CVI	17 958,00	3 688,00
Sous-traitance ALCYONIX France	34 445,00	0
Sous-traitance ALCYONIX INC	2 065,63	0
Sous-traitance ICONWEB France	8 585,25	0
Sous-traitance URBANYS	12 260,00	0
Crédit Bail Abcial	928,72	0
Location mobilières Abcial	2 992,21	0
Location gérance Sudisim	76 025,00	0
Location gérance ABCIAL	87 225,00	0
Charges locatives Abcial	9 370,30	0
Entretien et réparations véhicules SQLI CH	32,61	0
Maintenance ASTON	916,31	0
Autres maintenances Abcial	483,98	0
Frais actes et contentieux Abcial	266	0
Publicités et publications ASTON	543	0
Voyages et déplacements Abcial	4 262,53	0
Frais télécom ASTON	67,2	479,27
Frais téléphonie Abcial	21 379,42	30
Impôts et taxes ASTON	260	0
Autres impôts Abcial	1 908,96	320
Charges de personnel Abcial	0	5 667,42
Charges de personnel ASTON	0	624,19
Redevance Abcial	460	460
Charges de gestion ABCIAL	0	2 513,82
Intérêts sur C/C Sudisim	28 585,79	0
Intérêts sur C/C SQLI CH	95 548,09	0
Intérêts sur C/C CV F	8 853,06	4 426,53
Ingénierie Forfait France ABCIAL	37 621,48	37 621,48
Ingénierie Forfait France LNET France	76 116,79	85 622,79
Ingénierie Forfait France CLEAR VALUE FRANCE	106 630,36	160 964,36
Ingénierie Forfait France ALCYONIX	9 959,80	33 224,80
Ingénierie Forfait Iconeweb France	0	9 518,00
Ingénierie Forfait Export SQLI CH	810 649,42	1 315 201,42
Ingénierie Forfait Export SQLI Maroc	117 175,00	157 419,00
Ingénierie Forfait Export LNET Maroc	0	2 790,00
Ingenierie Forfait Export ALCYONIX Canada	3 238,00	4 790,00
Refacturation Frais France ABCIAL	243 250,96	484 283,58
Refacturation Frais France LNET France	0	125 809,12
Refacturation Frais France CLEAR VALUE FRANCE	0	181 039,36
Refacturation Frais export CVI	0	15 186,00
Refacturation Frais France ALCYONIX	0	9 959,80
Refacturation frais France ICONWEB	0	3 372,00
Refacturation Frais Export SQLI CH	44 869,47	1 394 074,80



Refacturation Frais Export SQLI Maroc	22 970,00	43 992,00
Intérêts sur C/C ABCIAL	1 739,63	4 427,97
Intérêts sur C/C SQLI Maroc	0	13 025,30
Intérêts sur C/C LNET France	0	20 218,01
Intérêts sur C/C CV SA	0	11 460,49
Intérêts sur C/C CVI	0	11 359,73
Intérêts sur C/C APPIA	0	1 420,96
Intérêts sur C/C ALCYONIX Inc	0	6 169,00

La nature des conventions courantes conclues entre SQLI SA et ses filiales est présentée ci-dessous :

Contrat de licence de marque et contrat de licence de technologie

Sociétés concernées : SQLI SUISSE

Convention de comptes courants

Sociétés concernées : SUDISIM
ABCIAL
SQLI SUISSE
TECHMETRIX US
SQLI MAROC
LNET FRANCE
CLEAR VALUE SA
CLEAR VALUE INTERNATIONAL
CLEAR VALUE FRANCE
APPIA CONSULTING
ICONEWEB

Convention de facturation des services centraux

Sociétés concernées : LNET FRANCE
SQLI SUISSE
SQLI MAROC
CLEAR VALUE SA
CLEAR VALUE INTERNATIONAL
CLEAR VALUE FRANCE
ICONEWEB

Contrat de location de gérance de fonds de commerce

Sociétés concernées : ABCIAL
SUDISIM

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.1.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

A Bilan Consolidé

ACTIF(en milliers d'euros)	31.12.2007	Notes	31.12.2006
Ecarts d'acquisition	38 526	1)	16 264
Immobilisations incorporelles	4 313	2)	2 355
Immobilisations corporelles	1 463	3)	862
Immobilisations financières	1 257	5)	1 064
Impôts différés actif (*)	287	22)	2 259
ACTIFS NON COURANTS	45 846		22 804
Créances clients et comptes rattachés	38 298	6)	25 598
Autres créances et comptes de régularisation	28 586	7)	17 821
Actif d'impôt exigible (*)	463	8)	276
Trésorerie et équivalents trésorerie	8 701	9)	9 291
ACTIFS COURANTS	76 048		52 986
TOTAL DE L'ACTIF	121 894		75 790

PASSIF(en milliers d'euros)	31.12.2007	Notes	31.12.2006
Capital	1 534	10)	1 409
Primes	26 114		20 532
Réserves consolidées	11 019		4 656
Résultat consolidé	5 303		6 452
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	43 970	C	33 049
Intérêts minoritaires	1 878		-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	45 848	C	33 049
Dettes financières à long terme	12 268	16)	4 104
Provisions à long terme	842	20)	692
Impôts différés passif (*)	202	22)	75
Autres passifs non courants	150	Section 1.01 (a) (i)23)	174
PASSIFS NON COURANTS	13 462		5 045
Dettes financières à court terme	4 106	16)	1 842
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 338	23)	5 886
Autres dettes	48 199	25)	29 887
Passif d'impôt exigible (*)	806		11
Provisions à court terme	135	20)	70
PASSIFS COURANTS	62 584		37 696
TOTAL DU PASSIF	121 894		75 790

(*) Le bilan au 31.12.2006, par rapport à celui précédemment publié, a été retraité pour mentionner sur des lignes distinctes, les impôts différés actif et passif ainsi que les actifs et passifs d'impôts exigibles inscrits précédemment sous les rubriques « Autres créances » et « Autres dettes ».

B Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2007	Notes	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	115 362	28)	91 148
Autres produits de l'activité	760		353
Achats consommés	-474		-358
Charges de personnel	-83 708	29)	-66 943
Charges externes	-19 143	32)	-15 289
Impôts et taxes	-3 235		-2 601
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-997		-305
Autres produits et charges d'exploitation	-76		-74
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock options et actions gratuites)	8 489		5 931
Valorisation des stock options et actions gratuites	-161	29)	-282
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 328	VIII 1)	5 649
Autres produits et charges opérationnels non courants	223		-
RESULTAT OPERATIONNEL	8 551	VIII 1)	5 649
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108		168
Coût de l'endettement financier brut	-566		-303
Coût de l'endettement financier net	-458	33)	-135
Autres produits et charges financiers	-122	33)	-81
RESULTAT AVANT IMPOT	7 971		5 433
Charge d'impôt	-2 668	34)	1 019
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303		6 452
Dont :			
Part du groupe	5 303		6 452
Part des minoritaires	-		-
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,18		0,24
Nombre moyen d'actions en circulation	29 663 977		27 420 974
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,17		0,22
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	31 944 996		29 886 508

C Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres		
							Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/05	26 646 783	1 332	17 501	2 102	2 501	81	23 517	-	23 517
Affectation du résultat				2 501	-2 501		-		-
Augmentations de capital :									
Apports ASTON	434 953	22	843				865		865
Apports SYSDEO	127 983	6	282				288		288
Apports PROCEA	273 435	14	642				656		656
Apports INLOG	190 114	10	416				426		426
Exercice des BCE	327 368	16	215				231		231
Plan d'épargne d'entreprise	189 168	9	418				427		427
Charges liées aux plans d'options			282				282		282
Auto contrôle			-67	21			-46		-46
Ecart de conversion				-1		-48	-49		-49
Résultat de l'exercice					6 452		6 452		6 452
Situation au 31/12/06	28 189 804	1 409	20 532	4 623	6 452	33	33 049	-	33 049
Affectation du résultat				6 452	-6 452		-		-
Augmentations de capital :									
Apports CLEAR VALUE (1)	1 737 944	87	4 510				4 597		4 597
Complément de prix INLOG (2)	39 607	2	92				94		94
Exercice des BCE	577 097	29	595				624		624
Plan d'épargne d'entreprise	130 139	7	282				289		289
Charges liées aux plans d'options			161				161		161
Auto contrôle			-16				-16		-16
Variation de périmètre EOZEN							-	1 878	1 878
Divers				-43			-43		-43
Frais d'augmentation de capital			-43				-43		-43
Ecart de conversion						-45	-45		-45
Résultat de l'exercice					5 303		5 303		5 303
Situation au 31/12/07	30 674 591	1 534	26 113	11 032	5 303	-12	43 970	1 878	45 848

(1) Augmentation du capital et de la prime d'émission de 4 692 K€ sous déduction des frais d'émission pour 95 K€.

(2) Augmentation du capital et de la prime d'émission de 104 K€ sous déduction des frais d'émission pour 10K€.

D Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	2007	2006
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303	6 452
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	741	-562
Charges (produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	161	282
(Plus) moins-values de cession	-6	-9
Coût du financement (*)	566	303
Impôts sur les sociétés (*)	2 668	-1 019
Subventions virées au résultat	-427	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GENeree PAR L'ACTIVITE	9 006	5 447
Variation des clients	2 601	1 552
Variation des fournisseurs	1 154	4 389
Variation des autres actifs et passifs courants	-12 652	-8 197
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé (*)	-392	169
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES	-283	3 360
Acquisitions d'immobilisations (2)	-2 897	-1 980
Cessions d'immobilisations	244	500
Acq. de participations nettes de la trésorerie acquise (3)	-13 260	-5 081
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-15 913	-6 561
Augmentations de capital	5 612	2 824
Emissions d'emprunts	12 627	1 300
Remboursements d'emprunts	-2 020	-1 405
Intérêts payés (*)	-507	-316
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	15 712	2 403
VARIATION DE TRESORERIE	-484	-798
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	9 060	9 898
Impact des différences de change	-39	-40
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	8 537	9 060

(*) Le tableau de financement au 31.12.2006, par rapport à celui précédemment publié, a été retraité pour refléter la ventilation des flux sur les charges financières et l'impôt sur les sociétés. De ce fait, par rapport à l'exercice précédent, la capacité d'autofinancement est augmentée, principalement, du montant des charges financières. Les flux d'encaissements ou de décaissements correspondants étant répercutés respectivement sous les rubriques «opérations de financement» et «opérations d'exploitation».

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant.

(2) Principalement l'acquisition du fonds de commerce de la société AMPHAZ.

(3) L'incidence des variations de périmètre correspond au coût d'acquisition des filiales entrées dans le périmètre de consolidation, soit 25 774 K€ sous déduction des sommes restant dues à ce titre aux actionnaires minoritaires pour 8 991 K€ et de la trésorerie acquise pour 3 523 K€.



E Annexe aux comptes consolidés

I. ACTIVITE

SQLI est un groupe de sociétés de services informatiques qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration d'applications e-business. Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse, au Canada et au Maroc.

SQLI réalise en 2007 un chiffre d'affaires de 115,4 M€ en hausse de 27% par rapport à 2006. Le groupe enregistre une marge opérationnelle courante de 7,2%, à comparer à 6,2% sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort à 8,3 M€ en hausse de 47%.

Au 31 décembre 2007, le groupe emploie 1 786 collaborateurs contre 1 248 au 31 décembre 2006. Le taux journalier moyen s'établit à 445 € en 2007 (447 € en 2006) et le taux d'emploi s'élève à 85%.

Le groupe a accéléré sa croissance organique qui ressort à 16% en 2007, contre 12% en 2006. Positionné sur les segments de marché les plus porteurs des services informatiques, le groupe SQLI continue de renforcer sa position de leader spécialisé dans les solutions et les projets e-business, SAP et Business Intelligence, avec un nombre de clients grands comptes en augmentation constante et une offre de plus en plus étoffée.

Le groupe réalise en 2007 six opérations de croissance externe sur des domaines à forte valeur ajoutée :

- Groupe CLEAR VALUE et EOZEN : Conseil SAP,
- Groupe ALCYONIX et URBANYS : CMMI/Gouvernance,
- Groupe ICONEWEB : Solutions Métiers,
- Fonds de commerce AMPHAZ : Business Intelligence.

Les sociétés acquises représentent 41 M€ de chiffre d'affaires en année pleine mais n'ont contribué qu'à hauteur de 10 M€ sur l'exercice. L'activité d'EOZEN, qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 21,8 M€, sera consolidée à compter du 1er janvier 2008.

Les capitaux propres se sont renforcés de 5,5 millions d'euros en 2007 :

- l'apport CLEAR VALUE a conduit à l'émission de 1 737 944 actions nouvelles ;
- le complément de prix dû à la société INLOG au titre de l'apport effectué en 2006 a été payé par l'émission de 39 607 actions nouvelles ;
- 577 097 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe SQLI bénéficiaires d'options de souscription ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ;
- 130 139 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe dans le cadre du plan d'épargne de groupe.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 27 mars 2008 date d'arrêté de ces comptes par le Directoire.

Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été mises en œuvre par le groupe à compter du 1er janvier 2004.

2) Evolution du référentiel comptable 2007

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2007

Les normes, amendements et interprétations concernant SQLI sont appliqués par le groupe depuis le 1er janvier 2007 et n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés ; il s'agit de :

- amendement de IAS 1 sur les informations complémentaires, relatives au capital,
- IFRIC 8 Champ d'application de IFRS 2, norme relative aux paiements fondés sur des actions,
- IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés,
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur,
- IFRIC 11 Actions propres et transactions intra-groupe.

Sont également présentées dans les comptes consolidés, les informations complémentaires requises par IFRS 7 Instruments financiers.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2007

- L'interprétation IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients n'est pas applicable aux activités du groupe,
- Les normes, amendements et interprétations suivants, applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2009, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2007 :
 - o IFRS 8 Segments opérationnels,
 - o amendements de IAS 23 sur les coûts d'emprunts.

Les impacts de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs et les provisions courantes et non courantes.

4) Principes de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Autres actifs financiers ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

a) Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

b) Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

6) Méthodes de conversion des éléments en devises

a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Autres réserves » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

7) Informations sectorielles

Le groupe SQLI exerce son métier d'intégrateur de systèmes dans différents pays : la France, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Maroc et le Canada.

Le premier niveau sectoriel d'information distingue deux zones pour la présentation de son activité par zone géographique : la « France » et l'« Etranger ».

Le deuxième niveau de présentation par secteur d'activité n'est pas considéré pertinent pour le groupe.

8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et progiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et des fonds commerciaux.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe, suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans. Les progiciels VIGILINK/JURILINK et IMAGE PHARMA sont amortis sur 8 ans.

Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur qui donne lieu le cas échéant à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, sont comptabilisées en charges.

9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

10) Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

11) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simple de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

12) Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

13) Immobilisations financières

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

14) Evaluations des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

15) Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure sur la ligne « Créances clients et comptes rattachés » en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance sur la ligne « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet est négative.

16) Instruments financiers

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

17) Instruments dérivés

a) *Exposition au risque de change*

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

b) *Exposition au risque de taux*

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro.

c) *Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture*

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

18) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.
- S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.
- Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.
- Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

19) Stocks Options et bons de souscription

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consenties à des membres salariés. Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

20) Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

21) Autres produits et charges non récurrents

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

22) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

23) Actions auto détenues

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

24) Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

III PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2007		31/12/2006	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)			Société consolidante	
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
TECHMETRIX INC	Cambridge (Etats-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	Fusionnée dans SQLI Maroc		100 %	100 %
IROKO.NET SARL	La Plaine Saint Denis (93)	Confusion de patrimoine dans LNET		100 %	100 %
ASTON SA	La Plaine Saint Denis (93)	Confusion de patrimoine dans SQLI		100 %	100 %
SYSDEO SA	La Plaine Saint Denis (93)			100 %	100 %
PROCEA SA	Lyon (69)			100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %		
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %		
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %		
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %		
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
EASYLINK SARL	Paris (75)	100 %	100 %		
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	51 %	51 %		
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	51 %	51 %		
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	51 %	51 %		
EOZEN SINGAPORE	Singapour	51 %	51 %		

SQLI SL Madrid, détenue à 100%, n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

IV ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

1) Groupe Clear Value

Le groupe **CLEAR VALUE** est constitué de la société **CLEAR VALUE SAS**, de ses deux filiales détenues à 100%, **APPIA CONSULTING**, société par actions simplifiée, et **CLEAR VISION INTERNATIONAL**, société de droit luxembourgeois, cette dernière détenant elle-même 100% du capital de la société par actions simplifiée **CLEAR VALUE FRANCE**. Ce groupe a développé une expertise de pointe sur les solutions métiers SAP dans les trois domaines essentiels que sont le SRM (relation fournisseurs), le CRM (relation clients) et le FSCM (facturation électronique).

Aux termes d'un protocole signé le 15 décembre 2006 modifié par avenant en date du 31 janvier 2007, SQLI a acquis 100% des intérêts dans le groupe **CLEAR VALUE** par :

- Le paiement en cash de 189 040 actions de la société **CLEAR VALUE**, représentant 22% de son capital, pour 1 324 K€,
- Le paiement sous forme d'augmentation du capital de SQLI portant sur 1 737 944 actions de l'apport en nature des 670 235 actions de la société **CLEAR VALUE**, représentant 78% de son capital, pour 4 692 K€.



En application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû à certains actionnaires. D'un montant maximum de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 22% en numéraire et par l'émission de 288 886 actions SQLI pour le surplus.

Le groupe a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires combiné de 5 975 K€ pour un bénéfice net combiné de 860 K€. Il emploie 46 salariés.

Le groupe CLEAR VALUE est consolidé depuis le 1er janvier 2007.

2) Groupe Eozen

SQLI a pris, dans un premier temps, une participation majoritaire de 51% dans le groupe **EOZEN**. Celui-ci, composé des sociétés EOZEN BELGIUM, société anonyme de droit belge, EOZEN, société anonyme de droit luxembourgeois, cette dernière détenant 100% du capital d'EOZEN France et d'EOZEN SINGAPOR, a développé une expertise dans tous les domaines SAP et a développé des solutions spécifiques dans l'industrie de la vente détaillée, des médias et de la distribution d'énergie (eau, électricité et gaz). Ces activités sont complémentaires de celles exercées par le groupe SQLI, notamment via le groupe CLEAR VALUE.

Aux termes d'un protocole signé le 19 décembre 2007, la prise de contrôle des 49% restants, doit s'effectuer, avant le 30 juin 2008, par apport en nature des titres des minoritaires rémunéré par l'attribution de titres SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Selon les dispositions du protocole, le prix d'acquisition du groupe EOZEN a été fixé sur la base d'un minimum de 0,7 fois, jusqu'à un maximum de 1,2 fois le montant du chiffre d'affaires consolidé de 2007, le multiple définitif étant fonction des taux de croissance de l'EBIT et des chiffres d'affaires consolidés des exercices 2008 et 2009 sur le périmètre constitué au sein du groupe SQLI par le groupe CLEAR VALUE et par le groupe EOZEN.

Ce groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 21 772 K€ pour un résultat net de 732 K€ et emploie 140 salariés.

Le groupe EOZEN a été consolidé pour la première fois dans les comptes consolidés le 31 décembre 2007 et ne contribue pas aux résultats du groupe.

3) Groupe Alcyonix

Aux termes d'un protocole signé le 30 avril 2007, SQLI a acquis 100% du groupe **ALCYONIX**, constitué des sociétés ALCYONIX Inc, société par actions de droit canadien, et ALCYONIX France, société à responsabilité limitée pour un prix payé en cash de 904 K€.

Le groupe ALCYONIX est spécialisé en CMMI®, modèle d'évaluation du niveau de maturité d'une entreprise en matière de développements de systèmes (ingénierie système et ingénierie logicielle) et partenaire officiel du Software Engineering Institute (SEI).

En application du protocole, un complément de prix de 187 K€, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû par SQLI et payable, au plus tard, le 30 juin 2008.

Le groupe a réalisé, sur les douze derniers mois clos le 31 décembre 2007, un chiffre d'affaires consolidé de 1 814 K€ pour un bénéfice net consolidé de 33 K€. Il emploie 9 salariés.

Le groupe ALCYONIX est consolidé depuis le 1er mai 2007 et sa contribution aux résultats du groupe est un bénéfice de 120 K€.

4) Groupe Iconeweb

Aux termes de deux protocoles signés le 30 mai 2007, SQLI a acquis 92 728 actions, soit 100% des actions formant le capital de 278 184 € de la société par actions simplifiée **ICONEWEB MULTIMEDIA**, pour un prix de 3 115 K€ payés en numéraire.



Implantée à Paris, en Belgique et au Maroc, via sa filiale détenue à 100% ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC, ICONEWEB MULTIMEDIA est spécialisée depuis son origine dans le développement de solutions e-business destinées, notamment, au secteur de l'immobilier à travers sa marque "IcôneWeb Immobilier".

Aux termes de ces protocoles, un complément de prix, fonction des niveaux de performance attendus du groupe ICONEWEB pour les années 2007 et 2008, pouvant atteindre respectivement 435 K€ ou de 566 K€ au maximum, pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI.

Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 785 K€ pour un résultat net déficitaire de 292 K€. Elle emploie 35 salariés.

Le groupe ICONEWEB est consolidé depuis le 1er juin 2007 et sa contribution aux résultats du groupe pour le deuxième semestre est une perte de 330 K€.

Compte tenu des résultats du groupe en 2007 et ceux attendus en 2008, SQLI ne prévoit pas de payer de complément de prix aux anciens dirigeants d'ICONEWEB MULTIMEDIA.

5) Urbanys

Le groupe a pris le contrôle de la société anonyme URBANYS. URBANYS a développé une offre de consulting complète allant du conseil en architecture et gouvernance du système d'information à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), visant à améliorer la performance des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs métiers et économiques de l'entreprise. Intervenant en France et au Luxembourg, URBANYS est également reconnue pour son offre de conseil sur l'accompagnement à l'amélioration des processus et des pratiques relevant des référentiels qualités : CMMI, ISO 9001, ITIL, COBIT...

Cette acquisition a été effectuée en application des dispositions d'un protocole signé le 23 novembre 2007, 8 890 actions, soit 100% des actions composant le capital, ont été acquises en numéraire pour un prix total et forfaitaire de 2 000 K€. Aux termes de ce protocole, un complément de prix, pouvant atteindre 600 K€ au maximum, pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI en cas d'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la société URBANYS pour les exercices 2008 et 2009 et sous la réserve d'atteindre certains niveaux de résultat.

Cette société a réalisé sur 2007 un chiffre d'affaires de 2 875 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 190 K€. Elle emploie 20 personnes.

URBANYS et sa filiale, la société à responsabilité limitée EASYLINK dont elle détient 99,2% du capital, sont consolidées à compter du 1er décembre 2007. Elles contribuent au résultat du groupe, par un bénéfice de 26 K€.

V IMPACT DES ACQUISITIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2007, l'affectation provisoire des prix d'acquisition et des goodwill peut être résumée comme suit :

(en milliers d'euros)	URBANYS	EOZEN	ICONEWEB	CLEAR VALUE	ALCYONIX	Total
Prix de base	2 000	7 800	3 115	6 016	904	19 835
Complément de prix estimé	500	3 343	-	1 000	187	5 030
Frais d'acquisition	129	199	41	302	238	909
Coût d'acquisition	2 629	11 342	3 156	7 318	1 329	25 774
Actifs nets acquis	594	3 831	742	286	-62	5 391
Quote-part des minoritaires	-	1 878	-	-	-	1 878
Quote-part groupe	594	1 953	742	286	-62	3 513
Goodwill	2 035	9 389	2 414	7 032	1 391	22 261

L'entrée des sociétés dans le périmètre de SQLI a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du groupe :

(en milliers d'euros)	URBANYS	EOZEN	ICONEWEB	CLEAR VALUE	ALCYONIX	Total
Ecarts d'acquisition	2 034	9 389	2 414	7 032	1 391	22 260
Immobilisations incorporelles nettes		2	8	109		119
Immobilisations corporelles nettes	72	119	93	42	20	346
Immobilisations financières	11	106	32	27	2	178
Actifs non courants A	2 117	9 616	2 547	7 210	1 413	22 903
Créances clients nettes	873	6 129	435	1 759	553	9 749
Autres actifs courants	61	814	183	452	18	1 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie	515	1 686	714	623	12	3 550
Actifs courants B	1 449	8 629	1 332	2 834	583	14 827
Emprunts et dettes financières	43					43
Provisions non courantes	19	217	3	4	4	247
Passifs non courants C	62	217	3	4	4	290
Emprunts et dettes financières	21	3	39	95	157	315
Provisions courantes				143		143
Dettes fournisseurs	254	2 097	57	508	183	3 099
Autres passifs courants	600	2 708	624	1 976	323	6 231
Passifs courants D	875	4 808	720	2 722	663	9 788
Actifs nets revenant aux minoritaires E		1 878				1 878
Coût d'acquisition A+B-C-D-E	2 629	11 342	3 156	7 318	1 329	25 774

VI INFORMATIONS PRO FORMA

Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-après a pour but de fournir une information financière, sur l'activité du groupe, dans l'hypothèse où les sociétés ALCYONIX France, ALCYONIX Canada, ICONEWEB France, ICONEWEB Maroc, URBANYS, EASYLINK, EOZEN Luxembourg, EOZEN Belgique, EOZEN France et EOZEN Singapour avaient été acquises le 1er janvier 2007.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2007 ni de ce que seront les performances futures. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs du groupe.

Elles sont basées sur :

- Les comptes d'exploitation des filiales pour la période ou l'exercice de douze mois arrêté au 31 décembre 2007,

et tiennent compte de l'hypothèse suivante :

- Aucune charge financière complémentaire n'a été constatée au niveau du groupe pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date réelle d'acquisition des filiales.

(en milliers d'euros)	2007 Réel	2007 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	115 362	141 348
Autres produits de l'activité	760	2 250
Achats consommés	-474	-1 226
Charges de personnel	-83 708	-97 097
Charges externes	-19 143	-30 153
Impôts et taxes	-3 235	-3 567
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-997	-1 375
Autres produits et charges d'exploitation	-76	-81
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock option et actions gratuites)	8 489	10 099
Valorisation des stock options et actions gratuites	-161	-161
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 328	9 938
Autres produits et charges opérationnels non courants	223	223
RESULTAT OPERATIONNEL	8 551	10 161
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108	154
Coût de l'endettement financier brut	-556	-673
Coût de l'endettement financier net	-458	-519
Autres produits et charges financiers	-122	-127
RESULTAT AVANT IMPOT	7 971	9 515
Charge d'impôt	-2 668	-3 365
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303	6 149
Dont :		
Part du groupe	5 303	5 791
Parts des minoritaires	-	358
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,18	0,20
Nombre moyen d'actions en circulation	29 663 977	29 663 977
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,17	0,18
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	31 944 996	31 944 996

VII AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

1) Ecart d'acquisition

	31.12.2006	Augmentation	Variation de périmètre	31.12.2007
SQLI (1)	15 770	1		15 771
EOZEN			9 389	9 389
CLEAR VALUE			7 032	7 032
ICONEWEB			2 414	2 414
URBANYS			2 035	2 035
ALCYONIX			1 391	1 391
LNET	494			494
TOTAL	16 264	1	22 261	38 526

(1) L'écart d'acquisition affecté à SQLI, correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés KEENVISION, d'une part, et des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA qui ont fait l'objet d'une transmission de patrimoine au profit de SQLI, d'autre part.

La détermination des Goodwill correspondant aux variations de périmètre est donnée dans la note V supra.

2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2006	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2007
Fonds commercial	1 117		2 114	-50	3 181
Autres immobilisations incorporelles	2 174	527	137	-45	2 793
Valeurs brutes	3 291	527	2 251	-95	5 974
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	936	408	336	-19	1 661
Valeurs nettes	2 355	119	1 915	-76	4 313

L'augmentation essentielle concerne l'acquisition du fonds de commerce de la société AMPHAZ effectuée le 16 novembre 2007, avec effet au 30 novembre 2007. AMPHAZ a développé une activité de business intelligence, de prestations de services et formation en matière décisionnelle et de négoce de logiciels décisionnels. Le prix d'acquisition s'établit ainsi :

Prix d'acquisition du fonds de commerce	1 500 K€
Complément de prix du fonds de commerce sur la base de 0,35 fois le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007	535 K€
Valeur des immobilisations corporelles	133 K€
Frais d'acquisition	78 K€
Coût d'acquisition	2 246 K€

3) Immobilisations corporelles

	31.12.2006	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2007
Autres immobilisations corporelles	3 317	896	760	-153	4 820
<i>Dont leasing :</i>	<i>537</i>	<i>73</i>		<i>-41</i>	<i>569</i>
Valeurs brutes	3 317	896	760	-153	4 820
Amortissement des autres Immobilisations corporelles	2 455	551	467	-116	3 357
<i>Dont Leasing :</i>	<i>375</i>	<i>11</i>	<i>66</i>	<i>-41</i>	<i>411</i>
Valeurs nettes	862	345	293	-37	1 463
<i>Dont leasing :</i>	<i>162</i>	<i>62</i>	<i>-66</i>	<i>-</i>	<i>158</i>

4) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont consisté à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (sur le prix de base compte non tenu des compléments de prix éventuels) et la valeur recouvrable des principales entités ou groupes d'entités suivants :

- SQLI,
- CLEAR VALUE,
- EOZEN,
- ICONEWEB.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

	SQLI	CLEAR VALUE	EOZEN	ICONWEB
Date de l'évaluation	11/2007	03/2007	12/2007	01/2008
Durée des projections	4 ans	5 ans	6 ans	4 ans
Taux d'actualisation avant impôt	9,84%	11,8%	16,43%	10,54%
Taux de croissance à l'infini	2,00%	2,50%	3,0%	2,0%

Ces tests ne conduisent pas le groupe à devoir déprécier les actifs.

5) Actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute		34	751	667	1 452
Cumul des pertes de valeur		-31	-357		-388
Valeur nette au 31 décembre 2006		3	394	667	1 064
Mouvements de périmètres		8	23	147	178
Investissements			186	106	292
Cessions à la valeur de vente			-4	-163	-167
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			-110		-110
Valeur brute		42	956	757	1 755
Cumul des pertes de valeur		-31	-467		-498
Valeur nette au 31.12.2007		11	489	757	1 257

Les titres de participation non cotés représentent la participation détenue dans SQLI Espagne pour 31 K€, totalement provisionnée, ainsi que des parts d'intérêts dans les banques mutuelles du groupe pour une valeur de 11 K€.

Les prêts et créances concernent les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (31.12.2007 : 4,35% ; 31.12.2006 : 3,81%).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2007	31.12.2006
Créances clients	25 370	17 693
En-cours de production	13 426	8 108
Valeur brute	38 796	25 801
Provisions à l'ouverture	203	328
Mouvements de périmètre	18	-
Dotations	424	211
Reprise	-147	-336
Provisions à la clôture	498	203
<i>Dont : Provisions sur créances clients</i>	<i>345</i>	<i>203</i>
<i>Provisions sur en-cours de production</i>	<i>153</i>	<i>-</i>
Valeur nette	38 298	25 598

Ainsi que mentionnés en note 15) supra, les en-cours de production correspondent aux prestations réalisées, et non encore facturées, au titre des contrats à long terme.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Toutes les créances clients ont des échéances inférieures à douze mois.

Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. Sauf exception, 100% des créances clients sont cédées au Factor et figurent sous la rubrique « Autres créances » Cf. note 7) infra. Ce poste est intégralement mobilisable, à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

La répartition des coûts supportés à ce titre sur les deux exercices passés, s'apprécie ainsi :

	2007	2006
Assurance-crédit et gestion « Clients »	221	174
Coût financier de mobilisation des créances	86	53
Total	307	227

7) Autres créances

	31.12.2007	31.12.2006
Créances sociales	271	90
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	2 032	1 558
Comptes courants	27	27
Actionnaires (exercices BCE)	19	69
Créances cédées (Réserves auprès du factor)	23 784	14 052
Charges constatées d'avance	1 694	1 503
Autres créances	903	629
Valeur brute	28 730	17 928
Provision à l'ouverture	107	98
Dotations	37	9
Reprise		
Provision à la clôture	144	107
<i>Dont : Provisions sur comptes courants</i>	<i>27</i>	<i>27</i>
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>117</i>	<i>80</i>
Valeur nette	28 586	17 821

8) Actifs d'impôts exigibles

	31.12.2007	31.12.2006
Etat, crédit d'impôt recherche	2 329	1 948
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés	251	124
Valeur brute	2 580	2 072
Provision à l'ouverture	1 796	1 554
Dotations	413	454
Reprise	-92	-212
Provision à la clôture	2 117	1 796
Valeur nette	463	276

Les dépenses engagées par le groupe de 2003 à 2007 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision est constatée en compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2007	31.12.2006
Disponibilités	3 492	2 669
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	5 265	6 588
Instrument de couverture de taux	-56	34
Trésorerie et équivalents au bilan	8 701	9 291

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Trésorerie et équivalents	8 701	9 291
Découverts bancaires	-164	-231
Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie	8 537	9 060

10) Capital

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 30 674 591 actions (31.12.2006 : 28 189 804) d'une valeur nominale de 0,05 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice, il a été créé 2 484 787 actions nouvelles :

Le 25 avril 2007, en rémunération de l'apport de 670 235 actions de la société CLEAR VALUE pour le prix de 4 692 K€, 1 737 944 actions ont été émises au prix de 2,70 € chacune dont 1 166 633 actions sont assorties de bons donnant droit à souscrire 288 886 actions SQLI dans l'hypothèse où l'intégralité du complément de prix serait dû aux actionnaires cédants.	1 737 944
Le 28 septembre 2007, en rémunération d'un complément de prix de 104 K€ dû au titre de l'apport pur et simple du fonds de commerce Image Pharma effectué le 17 octobre 2006 par la société INLOG, il a été émis 39 607 actions au prix de 2,63 € chacune	39 607
166 149 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 25 juillet 2003, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 0,46 € par action	166 149
36 859 actions ont été souscrites par les titulaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par les Directoires des 31 octobre et 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à des augmentations de capital complémentaires à celles réalisées en décembre 2003, au prix d'exercice de 0,80 € par action	36 859
17 500 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 mars 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 1,219 € par action	17 500
291 336 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 septembre 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2004, au prix d'exercice de 1,2755 € par action	291 336
49 831 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à une augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005, au prix d'exercice de 2,25 € par action	49 831
130 139 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directoire le 10 décembre 2007 au prix d'exercice de 2,22 € par action	130 139
15 422 actions résultant de l'exercice de stock-options attribuées par le Conseil d'administration du 27 juillet 2001, selon une autorisation donnée par les assemblées générales des 21 mars et 6 juillet 2000, ont été émises au prix d'exercice de 2,1678 € par action	15 422
Total	2 484 787

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2007			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 734 398	5,7%	3 486 796	10,22%
AURINVEST	1 273 106	4,2%	1 273 106	3,73%
FD5	943 637	3,1%	1 887 274	5,53%
Famille Patrick Lacarrière	381 509	1,2%	381 509	1,12%
SETHI	359 091	1,2%	718 182	2,10%
Fondation de France	220 000	0,7%	220 000	0,64%
Bruno Leyssene	194 079	0,6%	386 730	1,13%
Actionnariat salarié (PEG)	288 400	0,9%	288 400	0,85%
Autres actionnaires nominatifs	2 019 625	6,6%	2 265 794	6,64%
Dont salariés	579 096	1,9%	619 408	1,82%
Total des actionnaires nominatifs	7 413 845	24,17%	10 889 791	31,92%
Autocontrôle	30 119	0,1%	0	0,00%
Public	23 230 627	75,7%	23 230 627	68,08%
Total	30 674 591	100,00%	34 120 418	100,00%

11) Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2007		31.12.2006	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	955 221	247 127		
	ABSA B	161 412	41 759		
		1 116 633	288 886	-	-
BSPCE	Plan 1			21 964	21 964
	Plan 2			1 769	1 769
	Plan 3	202 682	202 682	218 104	218 104
	BCE Plan 4	302 254	302 254	468 403	468 403
	Plan 5	17 500	17 500	35 000	35 000
	Plan 6	1 268 009	1 268 009	1 559 345	1 559 345
		1 790 445	1 790 445	2 304 585	2 304 585
Total		2 907 078	2 079 331	2 304 585	2 304 585

12) Plans d'options et assimilés

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La charge globale pour SQLI se répartit sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007 et a été corrigée des probabilités de présence des salariés aux dates d'attributions définitives successives de chacun des trois plans ainsi que des probabilités d'atteinte des objectifs qui conditionnent certaines attributions.

L'évaluation de cette charge a été revue au 31 décembre 2007 en fonction des instruments effectivement attribués à ce jour et qui seront susceptibles de l'être jusqu'en septembre 2007 : elle est estimée à 1 005 K€ dont 36 K€ imputables à l'exercice 2007 (2006 : 282 K€).

	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	
Nature du plan	Options de souscriptions			Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2007
Options attribuées non exercées au 31.12.2005	21 964	1 769	218 104	660 214	45 000	1 626 668	2 563 719
Attributions							-
Options caduques						-16 334	-16 334
Options exercées				-191 811	-10 000	-50 989	-252 800
Options attribuées non exercées au 31.12.2006	21 964	1 769	218 104	468 403	35 000	1 559 345	2 304 585
Attributions							
Options caduques	-21 964	-1 769					-23 733
Options exercées			-15 422	-166 149	-17 500	-291 336	-490 407
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 268 009	1 790 445

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 19), les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 ont été évalués comme suit :

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Total
Valorisation initiale	165	28	812	1 005
Charge de l'exercice 2006	27	9	246	282
Charge de l'exercice 2007	-	2	34	36
Hypothèses :				
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	0,39	1,23	1,37	
Volatilité	82,47%	82,47%	47,67%	
Taux zéro coupon	4%	4%	4%	
Prix d'exercice (en euros)	0,46	1,219	1,2755	
Durée de l'option (en années)	5	5	5	
Taux de dividende	-	-	-	
Juste valeur de l'option (en euros)	0,1875	0,63	0,5025	

13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Directoire

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 a autorisé le Directoire, pour une période de 26 mois expirant le 15 août 2008, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 800 000 actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Elles sont accordées sans contrepartie financière.

Les caractéristiques actuelles de ces plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options accordées
(1)	30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80 000
(2)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	28	66 123
(1)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	3	236 111
				35	382 234

(1) Pour 1/3 des actions, sans critère de performance, pour 1/3 des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2007 supérieure ou égale à 8%, pour un tiers des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2008 supérieure ou égale à 10%.

(2) Sans conditions de performance.

	31.12.2007	
	Nombre	Juste valeur des options
Options attribuées au 1 ^{er} janvier	-	-
Attributions	382 234	89
Options caduques		
Options exercées		
Options attribuées au 31 décembre	382 234	89

14) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, SQLI a engagé un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2007, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 1 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2007			31.12.2006		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	24 901	2,720 €	68	10 048	2,079 €	21
Acquisitions de la période	69 754	2,867 €	200	100 034	2,690 €	269
Cessions à la valeur de vente	-64 536	2,914 €	-188	-85 181	2,744 €	-234
Plus ou (moins) value de cession			3			11
Actions auto détenues au 31 décembre	30 119	2,759 €	83	24 901	2,720 €	68

15) Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, tous ces ratios sont respectés.

16) Engagements financiers

	31.12.2007	31.12.2006
Avances conditionnées	360	787
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 863	3 300
Endettement en crédit-bail	45	17
Passifs non courants	12 268	4 104
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 828	1 499
Retraitements des contrats de crédit-bail	35	92
Concours bancaires courants	164	231
Intérêts courus non échus	79	20
Passifs courants	4 106	1 842
Total de l'endettement financier brut	16 374	5 946
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-8 701	-9 291
Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)	7 673	(3 345)

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros. Ils concernent :

	31.12.2007
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2007 : Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€ et en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, le surplus, soit 4 573 K€, étant mobilisable jusqu'au 31 juillet 2008. Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, ICONWEB, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2007, le groupe respecte ces covenants et ratios.	12 627
Un emprunt de 4,5 millions d'euros souscrit en 2005, auprès d'un pool bancaire, pour l'acquisition des titres de la société ASTON. D'une durée initial de 48 mois, il porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 2,2 points et est remboursable en 16 échéances trimestrielles de 70 K€ du 15 décembre 2005 au 15 décembre 2009. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2007 à : Par suite de la dissolution par transmission universelle du patrimoine de la société ASTON au profit de SQLI, il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI .	2 281
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimesrialités de 45 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2007 à : Il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.	1 001
Autres emprunts sous déduction des frais d'émission des emprunts	-218
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	15 691

Les avances conditionnées concernent l'aide à l'innovation accordée par OSEO Innovation en 2004 à la société PROCEA pour un montant total de 360 K€, dans le cadre d'un programme de développement. Cette aide est remboursable à compter de 2009 et jusqu'en 2012 sauf en cas d'échec technique ou commercial du programme.

Les avances reçues par SQLI de la COFACE dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour l'implantation de sa filiale TECHMETRIX US, qui s'élevaient au 31 décembre 2006 à 427 K€, sont définitivement acquises, compte tenu des résultats de cette filiale. Elles ont été, en conséquence, reprises en subventions dans le résultat de l'exercice.

17) Dettes sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

	31.12.2007	31.12.2006
2007		92
2008	36	17
2009	18	
2010	19	
Valeur actualisée des loyers futurs	80	109

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail concernent, au 31 décembre 2007, exclusivement les sociétés SQLI (19 K€) et URBANYS (62 K€).

18) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2007	31.12.2006
Exigible à moins d'un an	4 106	1 842
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	12 268	4 104
Exigible à plus de cinq ans	-	-
Total	16 374	5 946

19) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

La société a contracté en 2005 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 4,5 millions d'euros. La société a opté pour un collar c'est-à-dire la combinaison d'un cap et d'un floor. Le cap doit protéger le groupe d'une variation du taux via la fixation d'un taux plafond ; à l'inverse, le floor fixe un taux plancher.

De plus en 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2007, sont les suivants :

Date de commencement	31/12/2007	Ligne de crédit de 17,2 M €		Ligne de crédit de 4,5 M €
		21/06/2007	21/06/2007	07/11/2005
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS		
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%	EURIBOR 12 MOIS Minimum : 2,15% Maximum : 3,08%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :				
2007	4 200	5 200	7 800	2 500
2008	3 360	4 160	6 240	
2009	2 520	3 120	4 680	
2010	1 680	2 080	3 120	
2011	840	1 040	1 560	
Juste valeur des instruments au 31/12/2007	-19	-24	-35	22

En 2007, la variation de la juste valeur des instruments a généré une charge de 90 K€ (2006 : 34 K€ en produits).

20) Provisions

	31.12.2006	Mouvements de Péri-mètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2007
Litiges fiscaux	286	7				293
Indemnités de départ à la retraite	176	31	48			255
Litiges prud'homaux	80	210	30		-40	280
Locaux inoccupés	151			-44	-93	14
Provisions à long terme	693	248	78	-44	-133	842
Impôts		3	4	-7		
Pertes à terminaison	28		68	-28		68
Litiges fournisseurs	42	25				67
Autres		115		-105	-10	
Provisions à court terme	70	143	72	-140	-10	135
Total	763	391	150	-184	-143	977

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 21).

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, et litiges, des situations contentieuses réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après :

SQLI et EOZEN France sont atraites devant les conseils de Prud'hommes par quatre salariés et ont provisionné le risque encouru selon les estimations de leurs avocats, soit respectivement 70 K€ et 210 K€.

Une provision pour impôt de 223 K€ a été constituée suite aux contentieux fiscaux engagés par la société SUDISIM en 1993 (47 K€) et 2002 (remise en cause du crédit d'impôt recherche pour 176 K€). La société ASTON conteste un redressement de TVA à hauteur de 63 K€.

21) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge sur la base des taux constatés sur le groupe en 2007 : de 5,9% (de 20 à 30 ans), à 4,0% (de 31 à 40 ans), 4,3% (de 41 à 50 ans), 1,5% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2007 sur le groupe : ils oscillent entre 12,4% pour les 20-24 ans à 24,6% pour les 30-34 ans ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

Montants reconnus au bilan

	31.12.2007	31.12.2006
Charges à payer (passif net au bilan)	-255	-176
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	-255	-176

Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2007	31.12.2006
Engagement au 1 ^{er} janvier	176	190
Variation de périmètre	31	22
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	48	-44
Engagement au 31 décembre	255	176

22) Impôts différés

	31.12.2007		31.12.2006	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Retraitement des amortissements de crédit-baux	65	22		
Provision indemnité de retraite	90	30		
Instruments de couverture	90	30		
Provision pour autres avantages à long terme	161	54		
Frais d'émission d'emprunts	20	7		
Déficits fiscaux	425	142	6 777	2 259
VMP valeur de marché	9	3		
Impôts différés actif :		287		2 259
Redevances de crédit-baux	76	25		
Frais d'émission d'emprunts	270	90		
VMP valeur de marché	3	1		
Restitution crédit-bail	18	6		
Provision indemnité de retraite	37	12		
Amortissements dérogatoires	78	26	12	4
Provisions réglementées	123	41	213	71
Impôts différés passif :		202		75
Impôts différés Actif (Passif) nets		85		2 184

23) Autres passifs non courants

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 4%, ce passif s'élève à 150 K€ (31.12.2007 : 174).

24) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2007	31.12.2006
Dettes fournisseurs	9 129	5 737
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (1)	209	149
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 338	5 886

(1) Les dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations liées à l'activité opérationnelle, sont considérées au niveau du groupe comme des dettes courantes.

25) Autres dettes

	31.12.2007	31.12.2006
Avances et acomptes reçus	984	619
Personnel et organismes sociaux	19 240	14 603
Etat, hors impôt sur les sociétés	11 701	8 878
Autres dettes diverses	9 725	263
Produits constatés d'avance	6 549	5 524
Autres dettes et comptes de régularisation	48 199	29 887

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2007
EOZEN : selon les dispositions du protocole d'acquisition, 3 962 K€ sur les 7 800 K€ du prix ferme, sont dus aux cédants et exigibles, lors de l'approbation par l'assemblée générale de l'apport des 49% restants, au plus tard le 30 juin 2008, le complément de prix, estimé à 3 343 K€ étant exigible par moitié en avril 2009 au titre de l'exercice civil 2008 et en avril 2010 au titre de l'exercice civil 2009, soit au total :	7 305
CLEAR VALUE : en application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû à certains actionnaires. D'un montant maximum de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 22% en numéraire et pour le solde par l'émission de 288 886 actions SQLI	1 000
AMPHAZ : au titre du complément du prix d'acquisition du fonds de commerce acquis sur la base de 0,35 fois le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007, soit :	535
URBANYS : aux termes du protocole conclu avec les cédants, un complément de prix, fonction de l'atteinte d'objectifs pour 2008 et 2009, croissance du chiffre d'affaires ou niveaux de résultats pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI. Les évaluations ont conduit à estimer un complément de :	500
ALCYONIX : un complément de prix résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007 est dû, par SQLI, aux actionnaires cédants et est payable, au plus tard, le 30 juin 2008 pour :	187
Divers autres créiteurs pour :	198
Soit au total	9 725

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées dans le cadre des contrats à long terme qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

26) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation au regard de l'impôt sur les sociétés du groupe est la suivante :

A l'actif, le groupe constate des créances totalisant 463 K€, provenant principalement des crédits d'impôts recherche constatés par la société ABCIAL pour 212 K€, d'un carry-back de la société EOZEN France pour 126 K€ et des acomptes versés par la société EOZEN Luxembourg pour 48 K€.

Au passif, elle correspond aux impôts dûs par les filiales de droit étranger pour 334 K€ et par les sociétés françaises pour 472 K€ (dont 392 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés dû par la société CLEAR VALUE).

27) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2007	Taux du 31.12.2007	Taux moyen utilisé en 2006	Taux du 31.12.2006
CAD	1,468947	1,444900	1,424221	1,528100
SGD	2,063617	2,116300	-	-
USD	1,370640	1,472100	1,255665	1,317000
CHF	1,642674	1,654700	1,573092	1,606900
MAD	11,219413	11,343700	11,047221	11,136600

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CAD	USD	SGD	CHF	MAD	31/12/2007
Ecarts d'acquisition	1 391					1 391
Immobilisations corporelles	9			72	233	314
Immobilisations financières			5	71	56	132
Actifs non courants	A	1 400		143	289	1 837
Créances clients	208		85	3 545	597	4 435
Créances diverses	9			35	134	178
Actif d'impôt exigible	5				38	43
Trésorerie et équivalents trésorerie	70	7		677	167	921
Actifs courants	B	292	7	4 257	936	5 577
Dettes fournisseurs	10	8		101	56	175
Autres dettes	1 495	501	58	794	1 071	3 919
Passif d'impôt exigible	6		6	72		84
Provisions à court terme				30		30
Passifs courants	C	1 511	509	64	997	4 208
Position nette	A+B-C	181	-502	26	3 403	3 206

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

28) Chiffre d'affaires

	2007	2006
Ingénierie	85 818	72 068
Conseil	15 225	8 750
Conception Web	10 581	6 370
Formation	3 584	3 853
Ventes de matériels	154	107
Total	115 362	91 148

29) Charges de personnel et effectif

	2007	2006
Salaires et traitements	58 562	46 569
Charges sociales	25 146	20 374
Charges de personnel	83 708	66 943
Provision pour indemnité de départ	48	36
Attribution de BCE et d'actions gratuites	161	282
Total	83 917	67 261
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 419	1 134
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 248	1 070
Mouvements de périmètre	250	30
Augmentation (diminution)	288	148
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 786	1 248

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés des entreprises françaises, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

30) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil de surveillance sur proposition du comité de rémunération. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2007	Rémunérations brutes	Charges sociales	2006
Avantages à court terme (1)	629	260	889	438	185	623
Avantages postérieurs à l'emploi						
Avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat (2)						
Paielements en actions	41		41	105		105
Jetons de présence	28		28	25		25
Total	698	260	958	568	185	753

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

(2) Cf. hors bilan infra.

31) Autres transactions avec les parties liées

Les autres transactions avec des parties liées, conclues aux conditions du marché, sont les suivantes :

	31.12.2007			31.12.2006		
	Charges	Produits	Créances (Dettes)	Charges	Produits	Créances (Dettes)
LVCT	282		-	114		-

Aucune autre transaction avec des parties liées, même conclues aux conditions du marché, n'est intervenue au cours de l'exercice.

32) Charges externes

	2007	2006
Sous-traitance générale	7 206	6 349
Locations et charges locatives	4 935	3 745
Entretiens et réparations	453	406
Primes d'assurance	207	103
Divers documentation	346	215
Personnel extérieur à l'entreprise	198	93
Honoraires	1 512	1 198
Publicité, relations publiques	383	294
Transport de biens	92	34
Déplacements, missions et réceptions	2 801	2 049
Frais postaux et télécommunications	842	673
Services bancaires	132	97
Autres services extérieurs	36	33
Total	19 143	15 289

33) Coût de l'endettement financier net

	2007	2006
Revenus des prêts et créances	37	15
Produits nets sur cessions de VMP	133	132
Instrument de couverture	-62	21
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108	168
Charges d'intérêts	-480	-250
Commissions de financement affacturage	-86	-53
Coût de l'endettement financier brut	-566	-303
Coût de l'endettement financier net	-458	-135

Les différences de change sur éléments financiers ainsi que le résultat de l'actualisation des créances et dettes à long terme sont présentés sur la ligne « Autres produits et charges financiers » :

	2007	2006
Différences de change	-4	14
Actualisation des prêts et dettes à long terme	-118	-95
Autres produits et charges financiers	-122	-81

34) Charges d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2007	2006
Impôts différés	2 101	-901
Impôts exigibles	567	-118
Charge (crédit) d'impôt	2 668	-1 019

a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises SUDISIM, ABCIAL et LNET MULTIMEDIA constituent un groupe fiscal intégré au 31 décembre 2007. Ce groupe comprend les mêmes sociétés qu'au 31 décembre 2006, à l'exception des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA, dissoutes en 2007, par transmission universelle de patrimoine, pour lesquelles le groupe a opté pour le régime fiscal de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

b) Preuve d'impôt

Résultat consolidé avant impôt		2007
		7 971
	Taux d'impôt théorique	33,1/3%
Charge d'impôt théorique		-2 657
Impact de la non comptabilisation d'actif d'impôts sur reports déficitaires		-214
Impact des retraitements de consolidation sans incidence d'impôt		214
Effet de l'imputation de déficits antérieurs		161
Incidence des charges non déductibles		-754
Incidence des produits non taxables		370
Impact de taux d'IS différents		77
IFA non récupérables		2
Carry back		58
Crédit d'impôt famille		42
Impact de l'intégration fiscale		33
Charge d'impôt effectif		-2 668
	Taux d'impôt effectif	33,47%

Le groupe SQLI bénéficie de 4.617 milliers d'euros de report déficitaire hors périmètre d'intégration fiscale qui n'ont pas donné lieu à activation d'impôt différé, en l'absence de résultats prévisionnels bénéficiaires suffisants sur les structures concernées.

VIII INFORMATION SECTORIELLE

1) Contribution des groupes de sociétés

	2007			2006		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI (1)	95 596	7 186	4 658	80 901	4 913	5 856
CLEAR	5 102	1 298	819			
VALUE						
ICONEWEB	884	-566	-416			
ALCYONIX	692	68	45			
LNET (2)	540	-327	-360	621	68	52
URBANYS	230	33	26			
France	103 044	7 692	4 772	81 522	4 981	5 908
SQLI Suisse	10 163	593	593	9 088	416	407
CLEAR	873	45	41			
VALUE						
Luxembourg						
SQLI Maroc (3)	828	-96	-204	538	259	189
ALCYONIX	454	107	75			
Canada						
Divers		-13	26		-7	-52
Etranger	12 318	636	531	9 626	668	544
Total	115 362	8 328	5 303	91 148	5 649	6 452

(1) Les agrégats de SQLI en 2007 combinent ceux des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA avant leur transmission universelle de patrimoine et ceux de ABCIAL et SUDISIM, qui ont conclu un contrat de location gérance avec SQLI. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été retraités à l'identique.

(2) Les agrégats de LNET en 2007 agrègent ceux des sociétés LNET et IROKO avant la transmission universelle du patrimoine de cette dernière au profit de LNET.

(3) Les agrégats de SQLI Maroc en 2007 combinent ceux des sociétés LNET Maroc et SQLI Maroc. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été agrégés à l'identique.

2) Information sectorielle

COMPTE DE RESULTAT	2007			2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Chiffre d'affaires total	104 143	16 504	120 647	82 466	10 335	92 801
Elimination du chiffre d'affaires inter zones	-1 101	-4 184	-5 285	-945	-708	-1 653
Chiffre d'affaires sur clients externes	103 042	12 320	115 362	81 521	9 627	91 148
Dotations nettes aux amortissements	-692	-116	-808	-439	-77	-516
Dotations nettes aux provisions	-262	73	-189	218	-7	211
Résultat opérationnel courant	7 692	636	8 328	4 981	668	5 649
Autres produits et charges non récurrents	223	-	223	-	-	-
Résultat opérationnel	7 915	636	8 551	4 981	668	5 649
Coût de l'endettement financier net	-483	25	-458	-149	14	-135
Charge d'impôt	-2 496	-172	-2 668	1 208	-189	1 019
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 772	531	5 303	5 908	544	6 452

BILAN	31.12.2007			31.12.2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Ecarts d'acquisition	27 746	10 780	38 526	16 264	-	16 264
Immobilisations incorporelles	4 312	1	4 313	2 355	-	2 355
Immobilisations corporelles	1 045	418	1 463	643	219	862
Immobilisations financières	1 052	205	1 257	945	119	1 064
Actifs immobilisés A	34 155	11 404	45 559	20 207	338	20 545
Créances clients	28 731	9 567	38 298	22 226	3 372	25 598
Autres créances	27 775	811	28 586	17 620	201	17 821
Actif d'impôt exigible	372	91	463	276		276
Créances B	56 878	10 469	67 347	40 122	3 573	43 695
Provision à long terme	842		842	692		692
Autres passifs non courants	150		150	174		174
Passifs non courants hors endettement C	992	-	992	866	-	866
Dettes fournisseurs	7 510	1 828	9 338	5 600	286	5 886
Autres dettes	27 906	20 293	48 199	26 966	2 921	29 887
Passif d'impôt exigible	472	334	806	11		11
Provisions à court terme	105	30	135	70	-	70
Passifs courants hors endettement D	35 993	22 485	58 478	32 647	3 207	35 854
Capitaux investis A+B-C-D	54 048	-612	53 436	26 816	704	27 520
Réconciliation du capital investi :						
Capitaux propres consolidés A			45 848			33 049
Emprunt à plus d'un an			12 268			4 104
Emprunts à moins d'un an			4 106			1 842
A déduire :						
Trésorerie et équivalents trésorerie			-8 701			-9 291
Endettement net (Trésorerie nette de l'endettement) (1) B			7 673			-3 345
Impôts différés actif			287			2 259
Impôts différés passif			-202			-75
Impôts différés nets C			85			2 184
Capitaux investis A+B-C			53 436			27 520

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	2007			2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Capacité d'autofinancement	8 355	651	9 006	4 743	519	5 262
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 399	127	2 526	- 1 332	-141	-1 473

IX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2007	31.12.2006
Locaux	2 534	3 544	73	6 151	4 006
Matériels informatiques	1 301	1 650		2 951	4074
Véhicules	1 494	1 996		3 490	833
Loyers des contrats de locations simples	5 329	7 190	73	12 592	8 913

2) Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI futures à émettre, ou si l'apport ne se réalisait pas pour le 30 juin 2008 par une garantie à première demande.

Les actionnaires du groupe ICONEWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€ augmenté de l'éventuel complément de prix. Aucune contre-garantie n'a été accordée par les cédants, à l'exception de la possibilité pour SQLI de retenir tout ou partie du ou des compléments de prix.

Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires vendeurs du groupe ALCYONIX ont accordé à SQLI, jusqu'au 30 octobre 2009ⁱⁱⁱ une garantie d'actif et de passif solidaire, au delà d'un seuil de déclenchement et de franchise de 20 K€ et limitée à 300 K€. A titre de garantie de cet engagement, une fraction du prix d'acquisition, soit la somme de 149 K€ a été séquestrée auprès de l'Ordre des Avocats de Paris.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre des lignes de crédit de 17,2 et 4,5 millions d'euros accordées par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neufilze OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONEWEB MULTIMEDIA,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

Dans le cadre de la ligne de crédit de 1,3 million d'euros accordée par BNP Paribas et Société Générale, SQLI a nanti, à leur profit le fonds de commerce d'INLOG.

ⁱⁱⁱ Sauf en matière fiscale, parafiscale, douanière ou sociale ou le délai est égal au délai de prescription augmenté d'un mois.

En outre, au titre du litige en matière de crédit d'impôt recherche concernant la société SUDISIM, le groupe a nanti, au profit de la Direction Générale des Impôts, le fonds de commerce à hauteur de 176 K€, montant du crédit d'impôt contesté.

4) Autres engagements

Le groupe SQLI a annoncé son intention de lancer la construction d'une plate-forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed Ier à Oujda. L'université fournirait le terrain à titre gracieux et SQLI aurait à financer la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500 K€ pour une première tranche d'environ 1500 m².

Compte tenu des modifications législatives intervenues, la fixation de l'indemnité prévue par le Conseil de surveillance du 1er octobre 2002 en faveur de Messieurs Y. El Mir et B. Leyssene, à hauteur pour chacun d'entre eux de 75 K€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire a été, aux termes d'une décision du conseil de surveillance en date du 27 mars 2008, repoussée au Conseil de surveillance devant se tenir le 23 avril 2008.

Des assurances homme clef ont été souscrites sur la tête du président du Directoire au profit de la société pour un montant garanti de 1.100.000 € et de 3.057.000 € ; ces montants s'ils étaient perçus seraient affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose, au 31 décembre 2007, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 4 573 K€, sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordé par le pool bancaire composé de la Société Générale, la BNP Paribas, la Banque Palatine et Neufilize OBC Entreprise.

6) Litiges en cours

La société SQLI Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale du Royaume du Maroc portant sur les années 2002 à 2006. Elle a été notifiée à ce titre, en date du 5 mars 2008, de certains chefs de redressements totalisant 319 K€ portant principalement sur les aspects formels de déductibilité de certaines charges. La société conteste ces redressements qu'elle considère infondés. Sans préjudice des conclusions du pourvoi qu'elle a engagé, elle estime que le dénouement de cette procédure ne pourrait avoir d'autre incidence que marginale sur ses résultats et sur sa situation financière et n'a pas, en conséquence, constaté de provision à ce titre.

X EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Une coentreprise, baptisée le GEIE Xype-SQLI, a été constituée en mars 2008 avec la société anglaise Xype.

Contrôlée à 50% par chacune des deux entités et basée en France, elle a pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux groupes afin d'offrir aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

La coentreprise s'appuiera, au-delà des synergies métiers, sur de fortes complémentarités commerciales et géographiques. Xype adressera le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France, l'Espagne et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

Xype est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que Windchill.

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

L'annexe VI des comptes consolidés 2007 de SQLI présente les données pro forma. Il est précisé que Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1er janvier 2007 ni de ce que seront les performances futures. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs du Groupe

20.3 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007

20.3.1 BILAN

En euros	Net au 31.12.2007	Notes	Net au 31.12.2006
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	18 947 968	1	1 436 278
Immobilisations corporelles	775 080	2	377 595
Immobilisations financières	27 073 566	3	16 562 485
ACTIF IMMOBILISE	46 796 612		18 376 358
Clients et comptes rattachés	25 932 519	4	20 120 248
Autres créances	28 339 550	5	18 217 192
Disponibilités	5 280 145	7	6 559 333
Charges constatées d'avance	1 589 260	8	1 149 506
ACTIF CIRCULANT	61 141 473		46 046 277
Ecarts de conversion Actif	9 177	9	6 908
TOTAL DE L'ACTIF	107 947 261		64 429 543
PASSIF			
Capital	1 533 730		1 409 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport	25 067 182		19 630 183
Réserve légale	140 949		133 234
Report à nouveau	5 461 758		841 377
Bénéfice (perte) de l'exercice	5 923 694		4 628 096
Provisions réglementées	79 169	11	12 848
CAPITAUX PROPRES	38 206 482	10	26 655 229
Avances conditionnées	360 000	12	427 380
AUTRES FONDS PROPRES	360 000		427 380
Provisions pour risques	228 393		75 143
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	228 393	13	75 143
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 115 038	14	4 924 956
Emprunts et dettes financières divers	5 059 784	15	2 838 518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 140 631		5 908 422
Dettes fiscales et sociales	24 929 531	16	19 104 054
Dettes sur immobilisations	9 735 966	17	129 549
Autres dettes	888 252	18	564 119
Produits constatés d'avance	5 196 196	20	3 748 611
DETTES	69 065 398		37 218 228
Ecarts de conversion Passif	86 988	21	53 563
TOTAL DU PASSIF	107 947 261		64 429 543

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

20.3.2 COMPTE DE RESULTAT

	31.12.2007 (12 mois)	Notes	31.12.2006 (12 mois)
Chiffre d'affaires	94 409 652	22	74 511 249
Subventions d'exploitation	102 791		52 441
Reprises sur amortissements et provisions	148 823	30	280 240
Transferts de charges	258 644	33	206 817
Autres produits	2 766 456	23	3 549 423
PRODUITS D'EXPLOITATION	97 686 366		78.600.170
Autres achats et charges externes	21 411 811	24	16 817 718
Impôts et taxes	2 865 047	25	2 272 914
Salaires et traitements	44 755 152		36 927 650
Charges sociales	21 006 779		17 346 314
Dotation aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	490 162	1 et 2	233 286
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	195 477	30	70 750
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	60 426	30	67 559
Autres charges	39 908		35 440
CHARGES D'EXPLOITATION	90 824 761		73 771 631
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	6 861 604		4 828 538
Produits financiers	367 439		636 042
Charges financières	1 724 521		865 050
BENEFICE (PERTE) FINANCIER	(1 357 083)	26	(229 008)
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOT	5 504 522		4 599 530
Produits exceptionnels	454 347		
Charges exceptionnelles	178 480		98 303
BENEFICE (PERTE) EXCEPTIONNEL	275 867	29	(98 303)
IMPOT SUR LES SOCIETES	(143 305)	31	(126 869)
BENEFICE (PERTE) NET	5 923 694		4 628 096

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

20.3.3 TABLEAU DE FINANCEMENT

En euros	31.12.2007	Notes	31.12.2006
Résultat de l'exercice	5 923 694		4 628 096
Dotations, (rep.) nettes d'amortissements et de provisions	1 249 923	30	(157 999)
(Plus) moins values nettes de cessions	6 242		
Malis techniques de confusion	542 489	1	
Avances Coface virées au compte de résultat	(427 380)	29	
Capacité d'autofinancement	7 294 968		4 470 098
Variation du fonds de roulement	(4 497 275)		(1 229 306)
1. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	2 797 693		3 240 792
Acquisitions d'immobilisation incorporelles	(2 242 218)	1	(1 491 718)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(587 718)	2	(231 577)
Acquisitions d'immobilisations financières ^{iv}	(26 017 905)	3	(1 588 982)
Cessions (diminution) d'immobilisations incorporelles	50 000	1	
Cessions (diminution) d'immobilisations corporelles	16 376	2	
Cessions (diminution) d'immobilisations financières	44 641	3	261 179
Investissements nets	(28 736 824)		(3 051 098)
Variation des décalages	9 273 135		(2 820 758)
2. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) INVESTISSEMENTS	(19 463 689)		(5 871 856)
Augmentation de capital	124 239	10	77 151
Augmentation des autres capitaux propres	5 494 261	10	2 788 623
Augmentation (diminution) des dettes financières	11 169 311	14	77 461
Variation nette des comptes courants groupe	(1 295 198)		(3 492 674)
3. FLUX DE FINANCEMENT	15 492 613		(549 439)
4. VARIATION DE TRESORERIE	(1 173 383)		(3 180 503)
5. Trésorerie nette à l'ouverture	6 453 527		9 634 031
6. TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	5 280 144		6 453 527

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

^{iv} Net des variations des actions propres

20.3.4 ANNEXE

A Activité

Créée en 1990, SQLI est le leader français des sociétés de services spécialisées dans les N.T.I.C. Les services qu'elle propose s'articulent autour de 4 métiers :

- Le conseil : gouvernance, urbanisation, MOA ; amélioration des processus et industrialisation ; nouvelles offres SAP, Business Intelligence...

- L'intégration : SQLI réalise plus de 50% de son activité sur les projets au forfait, avec engagement de résultat et garantie du respect strict des coûts et des délais reposant sur CMMI 3. Le Groupe dispose de centre de services spécialisés (Forfait, TMA, TRA, SAP, BI...).

- Les solutions : des solutions clés en main éprouvées, tirant profit des nouveaux usages du Web, permettant d'améliorer la productivité des équipes et de répondre à des problématiques fonctionnelles récurrentes.

- La Web agency : la web agency intégrée conseille les entreprises pour tirer le meilleur parti des nouveaux usages du web : e-marketing et Web 2.0, entreprise 2.0 et applications métiers, ROI web (trafic, e-commerce, e-pub...), Webmanagement...

La société est cotée à Paris sur l'eurolist, compartiment C (code : FR0004045540).

B Faits caractéristiques de l'exercice

Evolution du chiffre d'affaires et des effectifs

Le chiffre d'affaires est passé de 74 512 K€ au 31 décembre 2006 à 94 410 K€ au 31 décembre 2007. L'effectif à la fin de l'année s'établissait à 1 326 personnes contre 860 au 31 décembre 2006. Les personnels venus à l'effectif de SQLI par suite de la dissolution des sociétés ASTON, PROCEA et SYSDEO (Cf. Infra) étaient au nombre de 67.

Augmentations du capital

Plusieurs augmentations, principalement en rémunération de titres apportés, par exercice de bons de créateurs d'entreprises et opérations réservées aux bénéficiaires de ces bons, ont porté le capital social de 1 409 490,20 € au début de l'exercice à 1 533 729,55 € à la clôture. Corrélativement, il résulte de ces opérations, nettes de frais, des primes d'émission de 877 544,23 € et d'apport de 4 559 454,47 €.

Opérations de croissance externe

o Acquisition du groupe CLEAR VALUE

Le groupe CLEAR VALUE est constitué de la société CLEAR VALUE SAS, de ses deux filiales détenues à 100%, APPIA CONSULTING, société par actions simplifiée, et CLEAR VISION INTERNATIONAL, société de droit luxembourgeois, cette dernière détenant elle-même 100% du capital de la société par actions simplifiée CLEAR VALUE FRANCE. Ce groupe a développé une expertise de pointe sur les solutions métiers SAP dans les trois domaines essentiels que sont le SRM (relation fournisseurs), le CRM (relation clients) et le FSCM (facturation électronique).

Aux termes d'un protocole signé le 15 décembre 2006 modifié par avenant en date du 31 janvier 2007, SQLI a acquis 100% des intérêts dans le groupe CLEAR VALUE par :

- Le paiement en cash de 189 040 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 22% de son capital, pour 1 324 K€,
- Le paiement sous forme d'augmentation du capital de SQLI portant sur 1 737 944 actions de l'apport en nature des 670 235 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 78% de son capital, pour 4 692 K€.



En application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû à certains actionnaires. D'un montant maximum de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 22% en numéraire et par l'émission de 288 886 actions SQLI pour le surplus.

Le groupe a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires combiné de 5 975 K€ pour un bénéfice net combiné de 860 K€. Il emploie 46 salariés.

○ **Acquisition du groupe ALCYONIX**

Aux termes d'un protocole signé le 30 avril 2007, SQLI a acquis 100% du groupe ALCYONIX, constitué des sociétés ALCYONIX Inc, société par actions de droit canadien, et ALCYONIX France, société à responsabilité limitée pour un prix payé en cash de 904 K€.

Le groupe ALCYONIX est spécialisé en CMMI®, modèle d'évaluation du niveau de maturité d'une entreprise en matière de développements de systèmes (ingénierie système et ingénierie logicielle) et partenaire officiel du Software Engineering Institute (SEI).

En application du protocole, un complément de prix de 187 K€, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû par SQLI et payable, au plus tard, le 30 juin 2008.

Le groupe a réalisé, sur les douze derniers mois clos le 31 décembre 2007, un chiffre d'affaires consolidé de 1 814 K€ pour un bénéfice net consolidé de 33 K€. Il emploie 9 salariés.

○ **Acquisition du groupe ICONEWEB**

Aux termes de deux protocoles signés le 30 mai 2007, SQLI a acquis 92 728 actions, soit 100% des actions formant le capital de 278 184 € de la société par actions simplifiée ICONEWEB MULTIMEDIA, pour un prix de 3 115 K€ (hors frais d'acquisition) payés en numéraire.

Implantée à Paris, en Belgique et au Maroc, via sa filiale détenue à 100% ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC, ICONEWEB MULTIMEDIA est spécialisée depuis son origine dans le développement de solutions e-business destinées, notamment, au secteur de l'immobilier à travers sa marque "IcôneWeb Immobilier".

Aux termes de ces protocoles, un complément de prix, fonction des niveaux de performance attendus du groupe ICONEWEB pour les années 2007 et 2008, pouvant atteindre respectivement 435 K€ ou de 566 K€ au maximum, pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI.

Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 785 K€ pour un résultat net déficitaire de 292 K€. Elle emploie 35 salariés.

○ **Acquisition du groupe URBANYS**

SQLI a pris le contrôle de la société anonyme URBANYS. URBANYS a développé une offre de consulting complète allant du conseil en architecture et gouvernance du système d'information à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), visant à améliorer la performance des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs métiers et économiques de l'entreprise. Intervenant en France et au Luxembourg, URBANYS est également reconnu pour son offre de conseil sur l'accompagnement à l'amélioration des processus et des pratiques relevant des référentiels qualité : CMMI, ISO 9001, ITIL, COBIT...

Cette acquisition a été effectuée en application des dispositions d'un protocole signé le 23 novembre 2007. 8 890 actions, soit 100% des actions composant le capital, ont été acquises en numéraire pour un prix total et forfaitaire de 2 000 K€. Aux termes de ce protocole, un complément de prix, pouvant atteindre 600 K€ au maximum, pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI en cas d'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la société

URBANYS pour les exercices 2008 et 2009 et sous la réserve d'atteindre certains niveaux de résultat.

Cette société a réalisé sur 2007 un chiffre d'affaires de 2 875 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 190 K€. Elle emploie 20 personnes.

^v Avec ou sans soulte selon le cours moyen de l'action SQLI

○ **Acquisition du groupe EOZEN**

SQLI a pris, dans un premier temps, une participation majoritaire de 51% dans le groupe EOZEN. Celui-ci, composé des sociétés EOZEN BELGIUM, société anonyme de droit belge, EOZEN, société anonyme de droit luxembourgeois, cette dernière détenant 100% du capital d'EOZEN France et d'EOZEN SINGAPOR, a développé une expertise dans tous les domaines SAP et a développé des solutions spécifiques dans l'industrie de la vente détaillée, des médias et de la distribution d'énergie (eau, électricité et gaz). Ces activités sont complémentaires de celles exercées par le groupe SQLI, notamment via le groupe CLEAR VALUE.

Aux termes d'un protocole signé le 19 décembre 2007, la prise de contrôle des 49% restants, doit s'effectuer, avant le 30 juin 2008, par apport en nature des titres des minoritaires rémunéré par l'attribution de titres SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Selon les dispositions du protocole, le prix d'acquisition du groupe EOZEN a été fixé sur la base d'un minimum de 0,7 fois, jusqu'à un maximum de 1,2 fois le montant du chiffre d'affaires consolidé de 2007, le multiple définitif étant fonction des taux de croissance de l'EBIT et des chiffres d'affaires consolidés des exercices 2008 et 2009 sur le périmètre constitué au sein du groupe SQLI par le groupe CLEAR VALUE et par le groupe EOZEN.

Ce groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 21 772 K€ pour un résultat net de 732 K€ et emploie 140 salariés.

○ **Acquisition des actifs de la société AMPHAZ**

La société AMPHAZ a développé un fonds de commerce de business intelligence : prestations de services et de formation en matière décisionnelle, négoce de logiciels décisionnels. Ses actifs ont été acquis le 16 novembre 2007 avec effet au 30 novembre 2007 aux valeurs suivantes :

- fonds de commerce : 0,35 fois le chiffre d'affaires 2007,
- immobilisations corporelles : pour leur valeur nette comptable de 132 667 €.

Une fraction du prix égale à 1 632 667 € a été réglée le 30 novembre 2007 et un complément de prix de 535 990 € a été comptabilisé. Les frais afférents à cette acquisition s'élèvent à 78 090 €.

Plate forme d'OUJDA

SQLI a annoncé en 2006 son intention de lancer via sa filiale SQLI Maroc la construction d'une plate forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed 1er à Oujda au Maroc. L'université fournira le terrain à titre gracieux et SQLI financera la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500K€ pour une première tranche d'environ 1500m².

Le 2 octobre 2007, SQLI a obtenu du ministère de l'intérieur du Maroc la cession de la parcelle de terrain sollicitée pour implanter la plate forme et le 12 novembre 2007, le permis de construire.

Financements

Une ligne d'emprunt de 17,2 millions d'euros à taux variable a été obtenue le 18 juin 2007 auprès des banques BNP Paribas, Banque Palatine, Neuflyze OBC Entreprises et Société Générale. Ce financement est relatif aux acquisitions de la totalité des actions des groupes ALCYONIX et ICONEWEB MULTIMEDIA, de 22% des actions de la société CLEAR VALUE et au financement d'une ou plusieurs autres opérations de croissance externe.

Le prêt comporte deux tranches : une tranche de 5 200 K€ mise à la disposition de l'emprunteur en une fois à compter du 18 juin 2007 ; une seconde tranche de 12 000 K€ mise à la disposition de l'emprunteur au cours d'une période courant du 18 juin 2007 au 31 juillet 2008. Il est remboursable en 5 annuités de 3 440 K€ le 18 juin de chaque année à compter du 18 juin 2008.

La ligne porte intérêt à EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de 1,70 point. Le risque de taux est intégralement couvert par un swap de taux [Cf. Infra].

Au 31 décembre 2007, la société a mobilisé 7 427 K€ au titre de la seconde tranche.

Des commissions et frais de 269K€ ont été acquittées.



Opérations de restructuration

Les sociétés ASTON, PROCEA et SYSDEO ont été dissoutes par anticipation à effet du 31 octobre 2007 sur décisions à cette date de l'associé unique SQLI. Ces dissolutions sans liquidation ont entraîné la transmission des patrimoines des sociétés à l'associé unique. Compte tenu, en application de l'article 1844-5 du Code civil, du délai de 30 jours réservé aux créanciers pour former opposition à partir de la publication de l'avis de dissolution, la transmission des patrimoines des sociétés à l'associé unique a eu lieu le 30 novembre 2007 sur la base des situations comptables arrêtées à cette date.

Divers

Le directoire a fixé le 28 septembre 2007 à 150 000 € le complément de prix définitivement dû à la société IN LOG au titre de l'apport à titre onéreux du fonds de commerce IMAGE PHARMA effectué le 27 octobre 2006. Ce complément a été payé en numéraire à hauteur de 45 833,59 € et la différence 104 166,41 € par la création de 39 607 actions émises au prix de 2,63 €.

C Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Une coentreprise, baptisée XYPE-SQLI, a été constituée en mars 2008 avec la société anglaise XYPE.

Contrôlée à 50% par chacune des deux entités et basée en France, elle a pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux groupes afin d'offrir aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé. '

La coentreprise s'appuiera, au-delà des synergies métiers, sur de fortes complémentarités commerciales (très peu de recouvrement des portefeuilles clients) et géographiques. XYPE adressera le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France et l'Espagne, et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

XYPE est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que WINDCHILL.

Par ailleurs, la liquidation de la société TECHMETRIX INC a été décidée.

D Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 an et 3 ans, à l'exception des logiciels Vigilink/Jurilink et Image Pharma amortis sur une durée de 8 ans, égale à celle durant laquelle des avantages économiques en sont escomptés.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais inclus.

Le mali technique dégagé à l'occasion de la transmission universelle du patrimoine d'une filiale est inscrit dans les immobilisations incorporelles sur la ligne « Fonds commercial ». Le cas échéant, le mali résiduel représentatif de pertes ou « vrai » mali est comptabilisé en charges financières.

Les fonds commerciaux et mali techniques font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes. Des biens susceptibles de faire l'objet de cet éclatement n'ont pas été identifiés.

Les amortissements sont calculés sur une base égale à leur coût d'acquisition et sur la durée de vie usuelle des immobilisations, selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- Installations générales : L sur 8 ans
- Matériel informatique : L sur 2 ans
- Matériel de bureau : L sur 5 ans
- Matériel de transport : L sur 4 ans

c. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition sont évalués et constituent un élément de ce coût d'acquisition.

Par ailleurs, en application du règlement CRC n° 2004-06, les frais d'acquisition engagés antérieurement à 2006 constituent un élément du coût d'acquisition. A compter de 2006, ces frais sont étalés sur 5 ans par le biais de la constatation d'un amortissement dérogatoire, dont le point de départ est la date d'acquisition des titres.

Enfin, à la clôture de l'exercice, les valeurs des titres sont comparées aux valeurs d'utilité. La valeur d'utilité d'un titre est fonction de l'actif net corrigé des plus-values et moins values latentes, de l'évolution attendue des résultats et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée, égale à la différence entre la valeur d'utilité et le coût d'acquisition.

d. Autres immobilisations financières

Les prêts à 20 ans accordés par la société au titre de son obligation à l'effort de construction sont actualisés en fonction du taux à 10 ans des OAT.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Du fait de leur indisponibilité, les espèces conservées par l'intermédiaire financier constituent des créances immobilisées.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur cours d'acquisition.

e. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non recouvrement.

Le groupe externalise la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. A l'exception des créances sur les clients étrangers ou implantés dans les DOM TOM, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances ». Ce poste est intégralement mobilisable à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

Les dépenses engagées par le Groupe de 2003 à 2007 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

Enfin, une convention de comptes courants intragroupe conclue entre SQLI, société mère, et les sociétés avec lesquelles elle a directement ou indirectement des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle, règle les flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

Dans ce cadre, SQLI établit un état des comptes courants et calcule les intérêts échus sur la base du solde moyen atteint au cours des semestres civils. Les échelles d'intérêts ainsi calculées sont capitalisées au dernier jour du semestre considéré.

Le taux de rémunération des comptes courants est égal à la moyenne des taux EURIBOR 12 mois, dans les limites de déductibilité fiscale admises par les législations nationales.

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constatée. La société réalise en fin d'exercice les valeurs mobilières de placement qu'elle détient en portefeuille.

g. Trésorerie

Une convention de centralisation domestique de trésorerie de groupe a été conclue avec la Société Générale le 23 mai 2006. Ce service assure une centralisation sur SQLI, société pivot, de la trésorerie des sociétés participant à la convention.

A ce titre, les positions nettes journalières des comptes des sociétés participantes, débitrices et créditrices (agrégats nets), sont nivelées par le compte de la société pivot de trésorerie et les intérêts débiteurs et créditeurs calculés au jour le jour à partir de la position centralisée de la trésorerie du groupe.

Les taux d'intérêts appliqués sont les taux en vigueur sur le marché.

h. Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode préférentielle de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente.

Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence constitue une facture à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance. Pour les projets sous traités, des facturations à recevoir des sous-traitants ou des charges d'avance sont constatées en fonction de l'avancement des projets.

Une provision pour pertes à terminaison est constituée lorsque la marge prévisionnelle du projet devient négative.



i. Autres fonds propres

SQLI a signé en 1999 avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un contrat d'assurance prospection pour l'implantation de sa filiale TECHMETRIX US aux Etats Unis. Les avances consenties sont remboursables de 2003 à 2007 au rythme de 25% des recettes annuelles réalisées par la filiale américaine, les avances non remboursées à l'issue de cette période étant acquises à la société.

Par suite de la dissolution de la société PROCEA (Cf. Supra), SQLI est venue aux droits d'un contrat conclu avec l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) le 30 juillet 2004 au titre duquel une aide de 360 000 € pour la conception d'une plate-forme d'intégration d'applications par les processus a été versée. Le remboursement des sommes avancées sera effectué au moyen d'annuités servies du 31 mars 2009 jusqu'au 31 mars 2012.

j. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Ecart de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

k. Situation fiscale de la société au regard de l'impôt sur les sociétés

SQLI est la société tête d'un groupe fiscal comprenant à la clôture les sociétés suivantes :

- SUDISIM,
- ABCIAL,
- LNET MULTIMEDIA.

Aux termes des conventions conclues entre les filiales intégrées et la société mère, les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés comme si elle était imposée séparément et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère.

La société constate la charge d'impôt exigible. Ses crédits d'impôt recherche, famille et apprentissage sont portés en diminution de la charge d'impôt.

l. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ils ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision dans les comptes.

E Compléments d'information

Les informations sont données, sauf indication contraire, en euros.

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2006	TUP ^{vi}	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2007
Logiciels	1 807 986	382 155	128 138		2 318 279
Fonds commerciaux	200 000	15 594 379	2 114 080	50 000	17 858 459
Total valeur brute	2 007 986	15 976 534	2 242 218	50 000	20 176 738
A déduire : amortissements	571 708	382 155	274 907		1 228 770
Valeur nette	1 436 278	15 594 379	1 967 311	(50 000)	18 947 968

Les malis techniques résultant des transmissions universelles des patrimoines des sociétés ASTON, PROCEA, SYSDEO sont inscrits dans la rubrique « fonds commerciaux ». Les vrais malis, pour leur part, constituent une charge financière de la période.

Ces malis ont été déterminés comme suit :

	Valeurs des titres	Capitaux propres au 30/11/2007	Malis de confusion	Ecart d'acquisitions en consolidation	Malis Techniques	Vrais malis
Titres ASTON	8 931 512	(25 088)	8 956 600	9 954 531	8 956 601	
Titres SYSDEO	4 915 207	399 714	4 515 494	4 282 413	4 282 413	233 081
Titres PROCEA	1 328 577	(419 014)	1 747 591	1 438 183	1 438 183	309 408
Total	15 175 297	(44 388)	15 219 686	15 675 128	14 677 197	542 488

Par ailleurs, SQLI a repris de SYSDEO les éléments de fonds de commerce suivants :

- Pour 323 844 €, l'activité de formation de la société NAGORA TECHNOLOGIE et de distribution des produits VISUAL WORKS, WEBSPHERE OU WEBLOGICS, ainsi que les prestations de conseil et d'assistance afférentes à la mise en place de ces produits ;

- Pour 593 340 €, le fonds de commerce de la société OBJECTIVA SA, transmis à SYSDEO par confusion de patrimoine en date du 1er janvier 2005.

Enfin, les acquisitions et les cessions de fonds de commerce de la période correspondent, d'une part, aux actifs incorporels acquis de la société AMPHAZ au prix de 2 114 080 € (dont frais 78 090 €) et, d'autre part, à la réduction de 50 000 € du complément de prix dû à la société IN LOG sur l'acquisition du fonds de commerce Image Pharma.

^{vi} Transmissions universelles des patrimoines des sociétés ASTON, PROCEA, SYSDEO

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2006	TUP	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2007
Installations générales & agencements	525 671	37 283	163 349	16 376	709 927
Matériel de transport	4 437				4 437
Matériel de bureau & informatique	530 643	385 982	389 834		1 306 459
Mobilier	392 982	104 316	34 535		531 833
Total valeur brute	1 453 733	527 581	587 718	16 376	2 552 656
A déduire : amortissements	1 076 138	496 317	215 255	10 135	1 777 575
Valeur nette	377 595	31 264	372 463	(6 241)	775 080

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2006	TUP	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2007
Titres de participations	23 014 054	(15 175 297)	25 774 888		33 613 645
A déduire : provisions	7 125 501		407 598		7 533 099
Valeur nette	15 888 553	(15 175 297)	25 367 290		26 080 546
Prêts	394 418	322 938	154 016	4 000	867 373
Dépôts et cautionnements	368 904	52 687	73 623	25 115	470 099
Actions propres*	67 719		200 019	184 642	83 096
Créances immobilisées ^{vii}	33 909			15 526	18 383
Total valeur brute	864 950	375 626	427 658	229 283	1 438 951
A déduire : provisions	191 017	165 005	89 910		445 932
Valeur nette	673 933	210 620	337 748	229 283	993 020
Total valeur brute	23 879 004	(14 799 671)	26 202 546	229 283	35 052 596
A déduire provisions	7 316 518	165 005	497 508		7 979 031
Valeur nette	16 562 486	(14 964 676)	25 705 038	229 283	27 073 566

Les coûts d'acquisitions des titres sur l'exercice sont les suivants :

	Coûts d'acquisitions	Compléments de prix	Frais	Total
ALCYONIX INC.	949 763	137 342	88 742	1 175 847
ALCYONIX	103 497	49 272		152 769
ICONEWEB MULTIMEDIA	3 115 000		40 861	3 155 861
URBANYS	2 000 000	500 000	129 323	2 629 323
EOZEN LUXEMBOURG	4 055 831	1 738 213	103 865	5 897 909
EOZEN BELGIUM	3 743 844	1 604 505	95 875	5 444 224
CLEAR VALUE	6 016 004	1 000 000	302 071	7 318 075
Total	19 983 939	5 029 332	760 737	25 774 008

^{vii} Espèces indisponibles du contrat de liquidité

Les dépréciations suivantes sont constatées sur les immobilisations financières :

	31.12.2006	TUP	Dotations	Reprises	31.12.2007
Titres de participations					
ABCIAL	7 047 607				7 047 607
ICONEWEB MULTIMEDIA			407 598		407 598
TECHMETRIX	47 444				47 444
SQLI ESPAGNE	30 450				30 450
Total	7 125 501		407 598		7 533 099
Prêts ⁱ					
Total	191 017	165 005	89 910		445 932
Total	7 316 518	165 005	497 508		7 979 031

ⁱ Taux des OAT à 10 ans à la clôture : 4,35% (31.12.2006 : 3,81%).

La provision constatée sur les titres ICONEWEB MULTIMEDIA correspond aux pertes enregistrées par la société depuis son intégration dans le groupe.

* Actions auto détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, SQLI a engagé un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2007, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 1 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de d'animation et de liquidité.

	31.12.2007			31.12.2006		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	24 901	2,720	67 719	10 048	2,079	20 886
Acquisitions de la période	69 754	2,867	200 019	100 034	2,690	269 134
Cessions à la valeur de vente	-64 536	2,914	-188 085	-85 181	2,744	-233 703
Plus ou (moins) value de cession			3 443			11 402
Actions auto détenues au 31 décembre	30 119	2,759	83 096	24 901	2,720	67 719

4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients s'élèvent à 16 117 191 € et les factures à établir à 10 610 800 €.

Des dépréciations sont constatées sur les créances clients à hauteur de 676 008 €, dont celles relatives à la société TECHMETRIX INC pour 414 769 €. Des dépréciations sont également constatées sur les facturations à établir pour 119 464 €.

L'échéance des créances clients est à moins d'un an.

SQLI recourt aux services d'une société d'affacturage. Les coûts de la gestion externalisée des créances clients et de leur mobilisation s'apprécient ainsi :

En milliers d'euros	2007	2006
Assurance-crédit et gestion « Clients »	201	174
Coût financier de mobilisation des créances	75	43
Total	276	217

5 AUTRES CREANCES

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs	64 842		64 842	64 842	
Personnel et comptes rattachés	10 404		10 404	10 404	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 698		81 698	81 698	
Etat, autres collectivités					
Impôt sur les sociétés	39 880		39 880	39 880	
Crédit d'impôt recherche ¹	2 141 193	1 445 176	696 017		2 141 193
TVA récupérable	1 047 879		1 047 879	1 047 879	
Acomptes de taxe professionnelle	22 291		22 291	22 291	
Groupe et associés ²	3 288 111	66 713	3 221 398	3 288 111	
Débiteurs divers					
Créances clients mobilisées ³	22 608 660		22 608 660	20 608 660	2 000 000
Refacturations Amphaz ⁴	377 069		377 069	377 069	
Divers ⁵	242 790	117 273	125 517	242 790	
Produits à recevoir	43 896		43 896	43 896	
Total	29 968 713	1 629 162	28 339 550	25 827 520	4 141 193

1 Le crédit d'impôt recherche de SQLI s'élève sur l'exercice à 78 855 € pour une créance cumulée de 910 489 €. La rubrique comprend également les crédits d'impôt recherche des sociétés ABCIAL pour 557 864 € et LNET MULTIMEDIA pour 147 035 €, fiscalement intégrées, ainsi que ceux des sociétés ASTON pour 144 319 €, PROCEA pour 203 777 € et SYSDEO pour 177 709 € suite à la dissolution de ces sociétés. Ces actifs sont dépréciés à 100% jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale.

2 Les comptes courants des sociétés TECHMETRIX INC (39 213 €) et SQLI Espagne (27 500 €) sont intégralement dépréciés. Les produits d'intérêts des comptes courants sur l'exercice, calculés au taux de 4,40 %, se montent à 178 883 €.

3 La réserve de garantie constituée chez le factor s'élève à 2 000 000 €.

4 Conformément au contrat de cession du fonds de commerce, SQLI a facturé à AMPHAZ des encours de production pour 65 208 € et des droits à congés payés acquis par les personnels repris pour 311 861 €.

5 97 273 € au titre de la participation de SQLI au consortium gérant le projet européen QUALEG, entièrement dépréciés.

6 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	31/12/2006	TUP	Dotations	Reprises	31/12/2007
Titres de participation	7 125 501		407 598		7 533 099
Prêts effort à la construction	191 017	165 005	89 910		445 932
Clients	480 484	164 057	158 270	7 338	795 473
Autres créances	979 005	525 805	124 352		1 629 162
Total	8 776 007	854 867	780 130	7 338	10 403 666

7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement ont été cédées le 31 décembre 2007 et rachetées le jour même. Leur coût d'acquisition correspond donc à leur valeur de marché à la clôture.

	31.12.2007	31.12.2006
Disponibilités	401 807	34 313
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	4 878 338	6 525 020
Trésorerie et équivalents au bilan	5 280 145	6 559 333

8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges d'avance constatées au titre des affaires sous-traitées s'élèvent à 741 841 € ; celles relatives aux locations et autres charges externes abonnées à 847 419 €.

9 ECARTS DE CONVERSION – ACTIF

L'écart de conversion est relatif au compte courant de la filiale TECHMETRIX INC.

10 CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 30 674 560 actions (31.12.2006 : 28 189 804) de 0,05 € chacune, d'une seule catégorie, entièrement libérées.

- Analyse de la variation

La situation nette de la société avant affectation du résultat de l'exercice a varié comme suit sur la période :

	31.12.2006	Augmentations	Affectation du résultat	Résultat de la période	31.12.2007
Capital	1 409 490	124 240			1 533 730
Prime d'émission	19 630 183	5 436 999			25 067 182
Réserve légale	133 234		7 715		140 949
Report à nouveau	841 377		4 620 381		5 461 758
Bénéfice (perte)	4 628 096		(4 628 096)	5 923 694	5 923 694
Provisions réglementées	12 848	66 321			79 169
	26 655 229	5 627 560		5 923 694	38 206 482

- Augmentations de capital

Au cours de l'exercice, 2 484 787 actions nouvelles ont été créées :

Le 25 avril 2007, en rémunération de l'apport de 670 235 actions de la société CLEAR VALUE pour le prix de 4 692 K€, 1 737 944 actions ont été émises au prix de 2,70 € chacune dont 1 166 633 actions sont assorties de bons donnant droit à souscrire 288 886 actions SQLI dans l'hypothèse ou l'intégralité du complément de prix serait dû aux actionnaires cédants.	1 737 944
Le 28 septembre 2007, en rémunération d'un complément de prix de 104 K€ dû au titre de l'apport pur et simple du fonds de commerce Image Pharma effectué le 17 octobre 2006 par la société INLOG, il a été émis 39 607 actions au prix de 2,63 € chacune.	39 607
166 149 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 25 juillet 2003, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 0,46 € par action.	166 149
36 859 actions ont été souscrites par les titulaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par les Directoires des 31 octobre et 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à des augmentations de capital complémentaires à celles réalisées en décembre 2003, au prix d'exercice de 0,80 € par action.	36 859
17 500 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 mars 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 1,219 € par action.	17 500
291 336 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 septembre 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2004, au prix d'exercice de 1,2755 € par action.	291 336
49 831 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à une augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005, au prix d'exercice de 2,25 € par action.	49 831
130 139 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne Groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directoire le 10 décembre 2007 au prix d'exercice de 2,22 € par action.	130 139
15 422 actions résultant de l'exercice de stock-options attribuées par le Conseil d'administration du 27 juillet 2001, selon une autorisation donnée par les assemblées générales des 21 mars et 6 juillet 2000, ont été émises au prix d'exercice de 2,1678 € par action.	15 422
Total	2 484 787

Les statuts de la société prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2007			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 734 398	5,7%	3 486 796	10,22%
AURINVEST	1 273 106	4,2%	1 273 106	3,73%
FD5	943 637	3,1%	1 887 274	5,53%
Famille Patrick Lacarrière	381 509	1,2%	381 509	1,12%
SETHI	359 091	1,2%	718 182	2,10%
Fondation de France	220 000	0,7%	220 000	0,64%
Bruno Leyssene	194 079	0,6%	386 730	1,13%
Actionnariat salarié (PEG)	288 400	0,9%	288 400	0,85%
Autres actionnaires nominatifs	2 019 625	6,6%	2 265 794	6,64%
Dont salariés	579 096	1,9%	619 408	1,82%
Total des actionnaires nominatifs	7 413 845	24,17%	10 889 791	31,92%
Autocontrôle	30 119	0,1%	0	0,00%
Public	23 230 627	75,7%	23 230 627	68,08%
Total	30 674 591	100,00%	34 120 418	100,00%

- Instruments dilutifs

Les instruments en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2007		31.12.2006	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	955 221	247 127		
	ABSA B	161 412	41 759		
		1 116 633	288 886	-	-
BSPCE	Plan 1			21 964	21 964
	Plan 2			1 769	1 769
	Plan 3	202 682	202 682	218 104	218 104
BCE	Plan 4	302 254	302 254	468 403	468 403
	Plan 5	17 500	17 500	35 000	35 000
	Plan 6	1 268 009	1 268 009	1 559 345	1 559 345
		1 790 445	1 790 445	2 304 585	2 304 585
Total		2 907 078	2 079 331	2 304 585	2 304 585

o Plans d'options et assimilés

Nature du plan	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Total
	Options de souscriptions			Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2007
Options attribuées non exercées au 31.12.2005	21 964	1 769	218 104	660 214	35 000	1 626 668	2 563 719
Attributions							-
Options caduques						-16 334	-16 334
Options exercées				-191 811	-10 000	-50 989	-252 800
Options attribuées non exercées au 31.12.2006	21 964	1 769	218 104	468 403	35 000	1 559 345	2 304 585
Attributions							
Options caduques	-21 964	-1 769					-23 733
Options exercées			-15 422	-166 149	-17 500	-291 336	-490 407
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 268 009	1 790 445

o Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Directoire

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2006 a autorisé le Directoire, pour une période de 26 mois expirant le 25 août 2008, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 800 000 actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Elles sont accordées sans contrepartie financière.

Les caractéristiques actuelles de ces plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options accordées
(1)	30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80 000
(2)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2001	28	66 123
(1)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	3	236 111
				35	382 234

(1) Pour 1/3 des actions, sans critère de performance, pour 1/3 des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2007 supérieure ou égale à 8%, pour 1/3 des actions sous condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2008 supérieure ou égale à 10%.

(2) Sans conditions de performance.

	31.12.2007 Nombre
Options attribuées au 1 ^{er} janvier	-
Attributions	382 234
Options caduques	
Options exercées	
Options attribuées au 31 décembre	382 234

o Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par la nouvelle ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordée en 2007. Tous ces ratios sont respectés.

11 PROVISIONS REGLEMENTEES

	31.12.2006	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2007
Frais d'acquisition des titres immobilisés	128 918 ⁱ	760 738	-128 918	760 738
Amortissements dérogatoires	12 848	93 287	26 967 ⁱⁱ	79 168
Frais restant à amortir	116 070			681 570

ⁱ Acquisition des titres PROCEA

ⁱⁱ Transmission universelle du patrimoine de PROCEA

12 AUTRES FONDS PROPRES

Les avances de 427 380 € perçues de la COFACE, définitivement acquises, ont été portées en produits exceptionnels.

13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2006	TUP	Dotations	Reprises prov. Utilisées	Reprises prov. Non utilisées	31.12.2007
Litiges prud'homaux ⁱ	40 000	40 000	30 000		40 000	70 000
Litige fournisseurs		42 500				42 500
Contrôle fiscal ⁱⁱ		63 000				63 000
Situation nette TECHMETRIX Inc	676		1 185	1 745		116
Provisions pour risques	40 676	145 500	31 185	1 745	40 000	175 616
Pertes à terminaison	27 559		30 426	27 559		30 426
Pertes de change	6 908		9 177	6 908		9 177
Locaux inoccupés		87 103			73 928	13 175
Provisions pour charges	34 467	87 103	39 603	34 467	73 928	52 778
Total	75 143	232 603	70 788	36 212	113 928	228 394

ⁱ SQLI est attraité devant le conseil de Prud'hommes par trois salariés et a provisionné le risque encouru selon les estimations de ses avocats.

ⁱⁱ Redressement de TVA notifié à la société Aston ; le redressement est contesté.

14 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	31.12.2007
<p>Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2007 : Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et OEOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€ et en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, le surplus, soit 4 500 K€, étant mobilisable jusqu'au 31 juillet 2008. Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2007, le groupe respecte ces covenants et ratios.</p>	12 627
<p>Un emprunt de 4,5 millions d'euros souscrit en 2005, auprès d'un pool bancaire, pour l'acquisition des titres de la société ASTON. D'une durée initial de 48 mois, il porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 2,2 points et est remboursable en 16 échéances trimestrielles hors intérêts de 281 250 € du 01/02/2006 au 01/11/2009. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2007 à : Par suite de la dissolution par transmission universelle du patrimoine de la société ASTON au profit de SQLI, il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.</p>	2 281
<p>Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 échéances trimestrielles intérêts inclus de 90 977,88 € du 28/03/2007 au 28/12/2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2007 à : Il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.</p>	1 001
Autres emprunts	21
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	15 929

○ Variations sur l'exercice et intérêts afférents :

Valeur d'origine	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007	Intérêts 2007
4 500 000	3 395 227		1 114 475	2 280 753	167 538
1 300 000	1 300 000		299 106	1 000 894	65 399
12 627 000		12 627 000		12 627 000	203 263
250 000	104 167		83 333	20 833	4 363
Total	4 799 394	12 627 000	1 496 914	15 929 480	440 563

Les intérêts courus non échus s'élèvent à 58 981 € (2006 : 19 756).

○ Echéances :

Valeur d'origine	31/12/2007	Moins d'1 an	Plus d'1 an à moins de 5 ans
4 500 000,00	2 280 753	1 130 375	1 150 378
1 300 000,00	1 000 894	315 743	685 151
250 000,00	83 333	20 833	62 500
12 627 000,00	12 627 000	2 525 400	10 101 600
Total	15 991 980	3 992 351	11 999 629

○ Concours bancaires courants

Ils s'élèvent à 107 740 € (intérêts courus non échus : 17 676 €).

15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Il s'agit des comptes courants vis-à-vis de sociétés du groupe. Les intérêts pris en charges sur la période s'élèvent à 128 560 €.

16 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	8 029 420	8 029 420		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 459 724	7 459 724		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	9 015 589	9 015 589		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	424 798	424 798		
Total	24 929 531	24 929 531		

17 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31.12.2007
EOZEN : selon les dispositions du protocole d'acquisition, 3 962 K€ sur les 7 800 K€ du prix ferme, sont dus aux cédants et exigibles, lors de l'approbation par l'assemblée générale de l'apport des 49% restants, au plus tard le 30 juin 2008, le complément de prix, estimé à 3 343 K€ étant exigibles par moitié en avril 2009 au titre de l'exercice civil 2008 et en avril 2010 au titre de l'exercice civil 2009, soit au total :	7 305
CLEAR VALUE : en application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est du à certains actionnaires. D'un montant maximum de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 28% en numéraire et pour le solde par l'émission de 288 886 actions SQLI	1 000
AMPHAZ : au titre du complément du prix d'acquisition du fonds de commerce acquis sur la base de 0,35 fois le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007, soit :	535
URBANYS : aux termes du protocole conclu avec les cédants, un complément de prix, fonction de l'atteinte d'objectifs pour 2008 et 2009 (croissance du chiffre d'affaires et niveaux de résultats) pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI. Les évaluations ont conduit à estimer un complément de prix pour :	500
ALCYONIX : un complément de prix résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007 est du, par SQLI, aux actionnaires cédants et est payable, au plus tard, le 30 juin 2008 pour :	187
Autres fournisseurs d'immobilisations	209
Soit au total	9 736

18 AUTRES DETTES

Elles correspondent notamment aux remises arrière calculées pour 653 657 € à l'issue de l'exercice 2007.

19 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES

	31.12.2006	TUP	Variations	31.12.2007
Intérêts courus non échus	31 746		44 911	76 657
Fournisseurs et comptes rattachés	879 628	861	406 514	1 287 003
Dettes sociales :				
Provision pour droits à congés payés ⁱ	3 936 394		1 246 494	5 182 888
RTT et prime de vacances ⁱ	213 233		60 662	273 895
Primes et commissions variables ⁱ	1 527 493		16 292	1 543 785
Autres charges de personnel	80 472		45 794	126 266
Taxe sur les handicapés	258 024		81 264	339 288
FPC, TA, effort à la construction ⁱⁱ	572 160	55 278	154 624	782 062
Dettes fiscales :				
TVTS	28 626	2 233	(449)	30 410
Contribution de solidarité	112 835	8 600	30 293	151 728
Taxe professionnelle	401 574	520	(181 929)	220 165
Taxes foncières	6 000		16 500	22 500
Jetons de présence			28 000	28 000
Total	8 048 184	67 492	1 948 970	10 064 646

ⁱ Charges sociales incluses

ⁱⁱ Pour la part versée sous forme de subvention (1/9)

20 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit des prestations facturées d'avance, dont 3 776 772 € au titre des projets au forfait.

21 ECARTS DE CONVERSION - PASSIF

Un gain latent a été constaté sur le compte courant avec SQLI Suisse.

22 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	France	Union européenne	Hors union européenne	31/12/2007	31/12/2006
Projets	86 348	315	597	87 260	70 325
Formation	3 198	41	47	3 285	2 783
Conseil	3 226			3 226	1 250
Maintenance	638			638	154
Total	93 409	356	644	94 409	74 512

23 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent principalement aux refacturations à destination des filiales en application des conventions de groupe : prix de transfert, facturation des services centraux, contrats de licences de technologie et de marque signés avec SQLI SUISSE.

24 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux éléments en sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2007	2006
- Matières non stockées	352	260
- Sous-traitance	10 988	8 824
- Redevances de crédits baux	72	104
- Locations et charges locatives	3 968	3 125
- Locations gérance ^{viii}	615	580
- Entretien et réparations	342	285
- Primes d'assurances	286	201
- Personnel extérieur à l'entreprise	201	98
- Honoraires	1 110	939
- Publicité, relations extérieures	331	262
- Déplacements, missions et réceptions	1 836	1 357
- Frais postaux et de télécommunications	586	475
- Services bancaires	372	73
- Autres	353	235
Total	21 412	16 818

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 165 047 € (2006 : 131 650 €).

^{viii} SUDISIM, ABCIAL et ASTON

25 IMPOTS ET TAXES

Les principaux éléments en sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2007	2006
- Taxe d'apprentissage	297	113
- Formation professionnelle continue	520	446
- Taxe professionnelle	1 165	939
- Taxes foncières	164	127
- Taxes sur les véhicules de tourisme	117	119
- Contribution sociale de solidarité	143	113
- Contributions handicapés	339	258
- Autres	120	158
Total	2 865	2 273

26 RESULTAT FINANCIER

	31/12/2007	31/12/2006
Produits financiers		
Intérêts sur comptes courants	178 883	74 725
Swap de taux	28 503	981
Produits de cessions de VMP ⁱ	151 316	143 359
Gains de change	83	573
Reprises de provisions	8 654	416 404
Total	367 439	636 042
Charges financières		
Intérêts d'emprunts	444 993	208 776
Intérêts sur comptes courants	128 560	95 077
Intérêts sur financement factor	74 893	42 754
Swap de taux		14 990
Différences de change	9 047	5816
Malis de confusion	542 489	
Pertes sur cessions de VMP	4 460	4 700
Pertes CARI		410 781
Divers	3 920	11 880
Dotations aux provisions ⁱⁱ	516 160	70 275
Total	1 724 521	865 049
Résultat financier	(1 357 083)	(229 007)

ⁱ Dont produits nets sur cessions d'actions propres : 11 605 €

ⁱⁱ Dont sur titres de participations et comptes courants 426 250 € et actualisations des prêts relatifs à l'effort à la construction 89 910 €.

27 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

SQLI est peu exposée au risque de change car la société réalise l'essentiel de son activité en France et facture ses prestations en euros. Ses positions en devises aux cours de clôture sont les suivantes :

	USD	CHF	DH
Actifs	68 551	104 032	315 693
Passifs	(23 104)	(1 859 314)	(443 548)
Positions nettes avant gestion	45 447	(1 755 282)	(127 855)
Positions hors bilan			
Positions nettes après gestion	45 447	(1 755 282)	(127 855)

28 EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

o Règles de couvertures en matière de risque de taux

La société a contracté en 2005 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 4,5 millions d'euros. La société a opté pour un collar c'est-à-dire la combinaison

d'un cap et d'un floor. Le cap doit protéger la société d'une variation du taux via la fixation d'un taux plafond ; à l'inverse, le floor fixe un taux plancher.

De plus en 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

○ Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2007, sont les suivantes :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,5 M €			Ligne de crédit de 4,5 M €	
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007	21/06/2007	07/11/2005
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale	Société Générale	
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS			EURIBOR 12 MOIS
Taux fixe/variable pour				Minimum : 2,15%	
SQLI	4,58%	4,60%	4,60%	Maximum : 3,08%	
Montants notionnels couverts au 31 décembre :					
2007	4 200	5 200	7 800	2 500	
2008	3 360	4 160	6 240		
2009	2 520	3 120	4 680		
2010	1 680	2 080	3 120		
2011	840	1 040	1 560		

29 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2007	31/12/2006
Produits exceptionnels		
Avances Coface	427 380	
Reprises sur amortissements dérogatoires ⁱ	26 967	
Total	454 347	
Charges exceptionnelles		
VNC des immobilisations cédées	6 242	
Dotations aux amortissements dérogatoires ⁱ	93 287	12 848
Dotations aux provisions ⁱⁱ	78 855	83 926
Divers	96	1 529
Total	178 480	98 303
Résultat exceptionnel	275 867	(98 303)

ⁱ Amortissement des frais d'acquisition immobilisés des titres de participation

ⁱⁱ Dépréciation du crédit d'impôt recherche

30 VENTILATION DES DOTATIONS ET REPRISSES SUR PROVISIONS

	Dotations	Reprises
Litiges	30 000	40 000
Clients	158 270	7 338
Autres créances	37 207	
Pertes à terminaison	30 426	27 559
Restructuration		73 928
Exploitation	255 903	148 825
Compte courant TECHMETRIX INC	8 290	
Situation nette négative TECHMETRIX INC	1 185	1 745
Titres ICONWEB MULTIMEDIA	407 598	
Prêts effort à la construction	89 910	
Pertes de change	9 177	6 908
Financier	516 160	8 653
Amortissements dérogatoires	93 287	26 967
Crédit d'impôt recherche	78 855	
Exceptionnel	172 142	26 967
Total	944 205	184 445

31 IMPOT SUR LES SOCIETES

Le bénéfice imposable de la société s'élève à 7 051 991 €. Après intégration du résultat fiscal de SUDISIM (100 356 €) et prise en compte du déficit de la société LNET MULTIMEDIA (291 526), le résultat imposable du groupe avant imputation des déficits reportables s'élève à 6 860 720 €. Après imputation des déficits reportables (6 834 074 €), le résultat imposable du groupe est égal à 26 647 €, générant un impôt de 8 882 €.

En application de la convention d'intégration fiscale signée entre SUDISIM et SQLI, celle-ci est titulaire sur sa filiale d'une créance d'impôt de 33 452 € portée en compte courant.

A ces éléments, s'ajoutent un crédit d'impôt recherche pour 78 855 € et des crédits d'impôt famille et apprentissage pour 39 880 €.

32 VARIATION DE LA SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2006		Variations		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Amortissements dérogatoires		12 848	26 967	93 287		79 169
II. Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante :						
Charges à payer N	130 286		164 986	130 286	164 986	
Ecart conversion actif		6 908	6 908	9 177		9 177
Ecart conversion Passif	53 563		86 988	53 563	86 988	
Total	183 849	19 756	285 849	286 313	251 974	88 346
III. Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	5 468 754		1 365 320 ⁱ	6 834 074		
Moins values à long terme	2 091 862		407 598		2 499 460	
	7 560 616		1 772 918	6 834 074	2 499 460	

i Déficits reportables SYSDEO & PROCEA

33 TRANSFERT DE CHARGES

Nature des transferts	Montants
Avantages en nature	153 556
Indemnités d'assurance	22 211
Ristourne fournisseurs	6 011
Indemnités d'occupation	48 895
Indemnités de séminaire	3 000
Indemnités de participation à des travaux	24 970
Total	258 644

34 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Eléments concernant les entreprises liées et les participations						
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES					
	Liées			Avec lesquelles la société a un lien de participation		
Participations				33 613 645		-
Clients				3 319 621		-
Avances en comptes courants				3 268 979		-
Fournisseurs				621 018		-
Dettes de comptes courants				5 059 784		-
Produits financiers de participation				178 883		-
Charges financières				128 560		-

35 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Total	Organes		Total	Organes	
		Direction	Surveillance		Direction	Surveillance
Engagements financiers	150 000			150 000		
Rémunérations allouées	629 326	617 335	11 990	438 314	426 058	12 256
Jetons de présence	28 000		28 000	25 000		25 000

36 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société, dans le cadre de ses activités, est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Les principaux engagements hors bilan sont listés ci-après.

Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI futures à émettre, ou si l'apport ne se réalisait pas pour le 30 juin 2008 par une garantie à première demande.

Les actionnaires du groupe ICONWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€ augmenté de l'éventuel complément de prix. Aucune contre garantie n'a été accordée par les cédants, à l'exception de la possibilité pour SQLI de retenir tout ou partie du ou des compléments de prix.

Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires vendeurs du groupe ALCYONIX ont accordé à SQLI, jusqu'au 30 octobre 2009ix une garantie d'actif et de passif solidaire, au delà d'un seuil de déclenchement et de franchise de 20 K€ et limitée à 300 K. A titre de

^{ix} Sauf en matière fiscale, parafiscale, douanière ou sociale ou le délai est égal au délai de prescription augmenté d'un mois.

garantie de cet engagement, une fraction du prix d'acquisition, soit la somme de 149 K€ a été séquestrée auprès de l'Ordre des Avocats de Paris.

Des assurances homme clef ont été souscrites sur la tête du président du Directoire au profit de la société pour un montant garanti de 1.100.000 € et de 3.057.000 € ; ces montants s'ils étaient perçus seraient affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre des lignes de crédit de 17,2 et 4,5 millions d'euros accordées par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neuflyze OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONEWEB MULTIMEDIA,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

Dans le cadre de la ligne de crédit de 1,3 million d'euros accordée par BNP Paribas et Société Générale, SQLI a nanti, à leur profit le fonds de commerce d'INLOG.

Autres engagements

La société SQLI a annoncé son intention de lancer la construction d'une plate-forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed Ier à Oujda. L'université fournirait le terrain à titre gracieux et SQLI aurait à financer la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500 K€ pour une première tranche d'environ 1500 m².

Compte tenu des modifications législatives intervenues, la fixation de l'indemnité prévue par le Conseil de surveillance du 1er octobre 2002 en faveur de Messieurs Y. El Mir et B. Leyssene, à hauteur pour chacun d'entre eux de 75 K€, en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire a été, aux termes d'une décision du conseil de surveillance en date du 27 mars 2008, repoussée au Conseil de surveillance devant se tenir le 23 avril 2008.

Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le Groupe dispose, au 31 décembre 2007, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 4 573 K€, sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordé par le pool bancaire composé de Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neuflyze OBC Entreprise.

37 CREDITS BAUX

Les matériels informatiques sont amortis en mode linéaire sur une durée de 5 ans et les matériels de transport en mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Immobilisations en crédit bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	461 055	53 939	367 323	93 732
Matériel de transport	75 579	10 770	72 070	3 509
Totaux	536 634	64 709	439 393	97 241

Engagements de crédit bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer ^x				Prix d'achat résiduel ^{xi}
	De l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De plus 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total à payer	
Matériel informatique	63 889	481 644	7 937			7 937	1 977
Matériel de transport	10 110	61 239	3 390			3 390	6 319
Totaux	73 999	542 883	11 327			11 327	8 296

38 EFFECTIF MOYEN

Catégories	31/12/2007	31/12/2006
Cadres	1 083	749
Agents de maîtrise, techniciens	41	24
Stagiaires	20	13
Apprentis	12	11
Total	1 156	797

39 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi, non couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les calculs sont effectués sur la base des hypothèses suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
 - le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge sur la base des taux constatés sur le groupe en 2007 : de 5,9% (de 20 à 30 ans), à 4,0% (de 31 à 40 ans), 4,3% (de 41 à 50 ans), 1,5% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
 - le taux d'actualisation retenu est de 4% ;
 - les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2007 sur le groupe : ils oscillent entre 12,4% pour les 20-24 ans à 24,6% pour les 30-34 ans ;
 - l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.
- L'engagement est évalué à la clôture 223 K€, charges sociales incluses.

40 DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Le nombre d'heures correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice s'élève à 54 235 (2006 : 33 899)

^x Y compris part variable et en cas d'exercice de la promesse unilatérale de vente

^{xi} En cas d'exercice de la promesse unilatérale de vente

41 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	%	Capital (i)	Capitaux propres autres que le capital social (i)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à plus de 50%)										
France										
SUDISIM	99,95	182 939	352 974	233 088	233 088	33 452			65 691	
ABCIAL	99,63	37 000	166 550	7 237 949	190 341	7 130			77 180	
LNEM MULTIMEDIA	100,00	14 620	-583 676	200 006	200 006	668 183			-310 755	
CLEAR VALUE SAS	100,00	85 928	3 228 562	7 318 075	7 318 075				-155 382	
CLEAR VALUE FRANCE SAS	100,00	38 120	1 438 879			641 460			900 423	Détenue par Clear Value Int.
APPIA CONSULTING SAS	100,00	37 000	46 286			101 421			38 270	Détenue par Clear Value sas
ALCYONIX FRANCE	100,00	30 000	144 221	152 769	152 769				91 709	
ICONEWEB MULTIMEDIA	100,00	278 184	70 049	3 155 861	2 748 264				-180 195	
URBANYS	100,00	44 450	587 939	2 629 323	2 629 323				169 763	
EASYLINK	100,00	7 500	14 382						-1 294	Détenue par Urbanys
EOZEN FRANCE	51,00	38 500	72 601						-56 923	Détenue par Eozen sa
Total I		794 241	5 538 768	20 927 073	13 471 867	1 451 646			638 486	
Etranger										
SQLI SUISSE (CHF)	99,80	60 434	3 282 853	62 871	62 871				516 641	
SQLI MAROC (DH)	99,87	44 078	214 046	27 827	27 827	508 732			-149 658	
SQLI Espagne €	99,84	30 500	-58 000	30 450	30 450	27 500			0	
CLEAR VALUE INTERNATIONAL €	100,00	93 000	514 473			752 276			40 848	Détenue par Clear Value sas
ALCYONIX INC. (CAD)	100,00	69	-33 920	1 175 847	1 175 847	474 612			75 476	
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC (DH)	100,00	17 631	-38 595			15 000			-24 084	Détenue par Iconeweb Multimédia
EOZEN BELGIUM €	51,00	62 500	1 522 278	5 444 224	5 444 224				517 540	
EOZEN SA €	51,00	124 000	2 314 377	5 897 909	5 897 909				252 844	
EOZEN SINGAPORE (SGD)	51,00	7 296	0						40 695	Détenue par Eozen Sa
TECHMETRIX INC (USD)	97,50	33 965	-524 191	47 444	0	39 213			-58 812	
Total II		473 473	7 193 321	12 686 572	12 639 128	1 817 333			1 211 490	
Total		1 267 714	12 732 089	33 613 645	26 110 996	3 268 979			1 849 976	

(i) Les informations relatives aux filiales à l'étranger sont données en euros. Le cours du change est celui du 31 décembre.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

20.4.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SQLI, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Ecarts d'acquisition*

Les notes II. 5, V, VII. 1 et 4 de l'annexe exposent les règles et méthodes de consolidation relatives à l'évolution du périmètre de consolidation et au traitement des écarts d'acquisitions sur l'exercice 2007 résultant d'opérations de croissance externe.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables retenues pour les entrées dans le périmètre de consolidation.

Nos travaux ont également consisté pour les tests de perte de valeur, à revoir le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour les effectuer et apprécié le caractère raisonnable de ces appréciations.

- *Contrats à long terme*

SQLI constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans les notes II. 15 et 18, VII. 20 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction générale.

- ***Provisions pour Risques, litiges et engagements de retraite***

S'agissant des provisions pour risques, litiges et engagements de retraite, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en oeuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans les notes II. 18 et VII. 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

- ***Stocks options et Plan d'Epargne Entreprise***

Les notes II. 19 et 20, VII. 12 et 13 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des stocks options et du plan d'épargne entreprise. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- ***Estimations comptables***

Comme indiqué dans la note 3 aux états financiers, les estimations mentionnées aux paragraphes précédents reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation définitive pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Michel BONHOMME

Claude FIEU

20.4.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes D.a et E.1 « Immobilisations incorporelles » exposent les règles et méthodes d'évaluation des fonds de commerce.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note D.c. de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciations.
- La société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note D.h de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les Chefs de Projets sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison des contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction Générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Paris, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Michel BONHOMME

Claude FIEU

20.4.2 VERIFICATION DES AUTRES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOUCMENT DE REFERENCE

Les autres informations contenues dans le présent document de référence ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.

20.4.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES NON VERIFIEES

Les données financières figurant aux chapitres suivants ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur :

- 6.1.1.2: données concernant le chiffre d'affaires par client : source SQLI
- 6.2 : données concernant le marché et ses tendances : source Syntec et PAC
- 8.1 : données concernant les loyers et surfaces : source SQLI
- 17.1 : données concernant les salariés : source SQLI
- 17.2 : données concernant les stock option des mandataires : source SQLI
- 17.3 : données concernant le capital salarié : source SQLI
- 18.1 et 18.2 : données concernant l'actionnariat : source SQLI (registre nominatif et TPI)

20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Aucune information financière intermédiaire n'est disponible à la date de dépôt du présent document de référence.

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices. L'assemblée du 15 juin 2007 n'a pas décidé de distribution de dividende au titre de l'exercice 2006.

La direction du Groupe n'envisage pas de distribution de dividende au titre de l'exercice en cours.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage en cours.

Seuls quelques litiges fiscaux ou prud'homaux font l'objet d'instances mais ne sont pas susceptibles d'influer significativement sur la situation financière de la société.

Lorsque la direction du Groupe a estimé l'existence d'un risque des provisions ont été constituées et sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés, au paragraphe « 18) Provisions » du « II Règles et Méthodes comptables ».

20.8 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Une coentreprise, baptisée le GEIE XypeSQLI, a été constituée en mars 2008 avec la société anglaise Xype.

Contrôlée à 50% par chacune des deux entités et basée en France, elle a pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux groupes afin d'offrir aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé. '

La coentreprise s'appuiera, au-delà des synergies métiers, sur de fortes complémentarités commerciales et géographiques. Xype couvrira le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France, l'Espagne. et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

Xype est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que Windchill.

En dehors de cet événement, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis l'arrêté des comptes 2007.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6)

Au 1^{er} avril 2008, le capital social était fixé à la somme de un million cinq cent trente quatre mille cinq cent vingt cinq euros et quarante cinq centimes (1 534 525,45 euros) divisé en 30 690 509 actions de EUR 0,05 de nominal, d'une seule catégorie, chacune intégralement libérée.

21.1.2 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR L'EMETTEUR LUI-MEME OU EN SON NOM, OU PAR SES FILIALES

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, SQLI a engagé un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2007, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 1 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2007			31.12.2006		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	24 901	2,720 €	68	10 048	2,079 €	21
Acquisitions de la période	69 754	2,867 €	200	100 034	2,690 €	269
Cessions à la valeur de vente	-64 536	2,914 €	-188	-85 181	2,744 \$	-234
Plus ou (moins) valeur de cession			3			11
Actions auto détenues au 31 décembre	30 119	2,759 €	83	24 901	2,720 €	68

Au 31 décembre 2007, SQLI détenait 30 119 de ses propres actions.

21.1.3.1 Convention de tenue de marché et de liquidité

Une convention de tenue de marché et de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'AMF par instruction du 10 avril 2001 a été conclue à compter du 1er juillet 2006 par SQLI et la Financière d'Uzès.

Les opérations réalisées au titre de cette convention le sont dans le respect des principes énoncés par le règlement AMF n°90-04 modifié, elles n'ont pas pour objet d'entraver le fonctionnement régulier du marché ni d'induire autrui en erreur. SQLI a apporté pour assurer la gestion du contrat de liquidité une somme de 65.000 € en espèces et a transféré 12 781 titres SQLI détenus le 30 juin 2006 dans le cadre de la convention de tenue de marché antérieure signée avec la société de bourse Portzamparc.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Les autres titres donnant accès au capital comprennent des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) des actions gratuites et des bons de souscription d'actions (BSA) attachés aux actions émises en rémunération des apports des titres de sociétés acquises en 2007

Les instruments dilutifs en vie au 31 décembre 2007 sont les suivants :

		31.12.2007		31.12.2006	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	955 221	247 127		
	ABSA B	161 412	41 759		
		1 116 633	288 886	-	-
BSPCE	Plan 1			21 964	21 964
	Plan 2			1 769	1 769
	Plan 3	202 682	202 682	218 104	218 104
BCE	Plan 4	302 254	302 254	468 403	468 403
	Plan 5	17 500	17 500	35 000	35 000
	Plan 6	1 268 009	1 268 009	1 559 345	1 559 345
Total		2 907 078	2 079 331	2 304 585	2 304 585

Les stock options et BCE en vigueur au 31 décembre 2007 sont détaillés en annexe des comptes consolidés 2007 au « 11 Instruments dilutifs » du paragraphe « VII Autres éléments d'information sur le bilan ou le compte de résultats ». Depuis le 31 décembre 2007 et à la date de dépôt du présent document de référence, 15 918 BCE ont été exercés conduisant à la création de 15 918 actions nouvelles SQLI.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 a autorisé le Directoire, pour une période de 26 mois expirant le 25 août 2008, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 800 000 actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Elles sont accordées sans contrepartie financière.

Les caractéristiques actuelles de ces plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options accordées
(1)	30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80 000
(2)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2001	28	66 123
(1)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	3	236 111
				35	382 234

(1) Pour 1/3 des actions, sans critère de performance, pour 1/3 des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2007 supérieure ou égale à 8%, pour un tiers des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2008 supérieure ou égale à 10%.

(2) Sans conditions de performance.

	31.12.2007	
	Nombre	Juste valeur des options
Options attribuées au 1 ^{er} janvier	-	-
Attributions	382 235	89
Options caduques		
Options exercées		
Options attribuées au 31 décembre	382 235	89

Le Directoire réuni le 30 mars 2007 a décidé de l'attribution gratuite de 80 000 actions SQLI à des salariés. Cette attribution gratuite ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période de 2 ans.

Le Directoire réuni le 14 juin 2007 a décidé l'attribution de 302 234 actions gratuites SQLI qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période de 2 ans, à des salariés de la filiale Clear Value en application des accords relatifs à l'acquisition de cette société ainsi qu'à des mandataires de SQLI après approbation par le conseil de surveillance.

A la date de dépôt du présent document de référence, les conditions d'exercice des BSA attachés aux actions émises en rémunération des apports des titres des sociétés Clear Value et Alcyonix étaient réalisées.

21.1.5 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Se rapporter au rapport de gestion figurant en page 156 du présent document de référence, et plus particulièrement au Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce) figurant à la toute fin de ce rapport.

21.1.6 OPTIONS OU ACCORDS PORTANT SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Hormis les plans de stock option, de BCE et d'actions gratuites réservés aux salariés décrits au paragraphe ci avant, et les compléments de prix relatifs rappelés ci-après, il n'existe aucune option ou aucun accord portant sur le capital de la société.

Compléments de prix potentiels à rémunérer en actions SQLI par exercice de Bons de souscription d'actions relatifs aux acquisitions intervenues :

Compléments de prix potentiels	Critères d'atteinte du complément de prix	Compléments de prix minimum	Compléments de prix correspondant aux objectifs visés		Compléments de prix maximum	
		Euros/actions	euros	actions	euros	actions
Titres Clear Value	Résultat Opérationnel 2007	0	1 000 000	288 886	1 000 000	288 886
TOTAL		0	1 000 000	288 886	1 000 000	288 886

21.1.7 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'évolution de capital de SQLI est décrite ci-après :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeurs	En titres
Constitution	Souscriptions en numéraire des fondateurs	50 000 F	0	500	100 F	50 000 F	500
24 août 1992	Augmentation de capital par incorporation de bénéficiaires	550 000 F	0	5 500	100 F	600 000 F	6 000
16 avril 1993	Augmentation de capital par incorporation de bénéficiaires	400 000 F	0	4 000	100 F	1 000 000 F	10 000
10 mai 1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000 F	0	10 000	100 F	2 000 000 F	20 000
4 octobre 1999	Augmentation de capital réservée	150 000 F	1 350 000	1 500	100 F	2 150 000 F	21 500
21 mars 2000 (1)	Fusion-absorption de la société SQLI*	314 000 F	10 570 996	3 140	100 F	2 464 000 F	24 640
21 mars 2000	Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission, de fusion et reports à nouveau	15 650 252,55F	0	159 460		18 114 252,55F	184 100
21 mars 2000	Conversion du capital en euro	0	0	0	15 €	2 761 500 €	184 100

21 mars 2000(2)(3)(4)	Division du nominal des actions	0	0	0	0,25 €	2 761 500 €	11 046 000
21 juillet 2000	Augmentation de capital lors de l'admission à la cote du Nouveau Marché des actions de la société	488 500 €	12 701 000	1 954 000	0,25 €	3 250 000 €	13 000 000
12 décembre 2000(5)	Augmentation du capital en numéraire réservée à M. El Mouafik (ABCIAL)**	19 475 €	759 525	77 900	0,25 €	3 269 475 €	13 077 900
4 janvier 2001	Augmentation du capital en numéraire réservée à M. Cachaldora (INVERSO)***	3 250 €	106 470	13 000	0,25 €	3 272 725 €	13 090 900
15 juillet 2002	Augmentation du capital en numéraire réservée à FD5 et Sethi (6)	522 727,50 €	1 777 273,50€	2 090 910	0,25 €	3 795 452,50 €	15 181 810
30 juin 2003	Réduction du nominal des actions, imputation du report à nouveau débiteur sur les primes (6) (7)	-3 036 362 €	-13 658 792 €		0,05 €	759 090,50 €	15 181 810
29 décembre 2003	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	189 772,6 €	2 846 589 €	3 795 452	0,05 €	948 863,10 €	18 977 262
31 octobre 2004 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE	1 550,00 €	31 620,00 €	31 000	0,05 €	950 413,10 €	19 008 262
31 décembre 2004 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	19 394,85 €	374 114,54 €	387 897	0,05 €	969 807,95 €	19 396 159
10 juin 2005 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	21 821,35 €	392 831,96 €	436 427	0,05 €	991 629,30 €	19 832 586
23 septembre 2005 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	14 716,3 €	243 447,82 €	294 326	0,05 €	1 006 345,60 €	20 126 912
31 octobre 2005	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	201 269,1 €	9 057 109,50€	4 025 382	0,05 €	1 207 614,70 €	24 152 294
7 novembre 2005	Augmentation de capital en rémunération de l'apport de 774.149 actions de la société Aston	77 414,9 €	3 019 181,1 €	1 548 298	0,05 €	1 285 029,6	25 700 592
16 décembre 2005	Augmentation de capital en rémunération de l'apport de 40.334 actions de la société Sysdéo	35 191,2 €	1 548 724,98€	703 824	0,05 €	1 320 220,8	26 404 416

31 décembre 2005 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	12 118,35 €	191 312,57 €	242 347	0,05 €	1 332 339,15 €	26 646 783
7 avril 2006	Augmentation de capital en complément de rémunération au profit des apporteurs des titres Aston	21 747,65 €	1 123 992,87€	434 953	0,05 €	1 354 086,8 €	27 081 736
15 mai 2006 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	4 846,75 €	66 202,87 €	96 935	0,05 €	1 358 933,55 €	27 178 670
5 juin 2006	Exercice de BSA émis en rémunération de l'apport des titres SYDEO à titre de complément de rémunération	6 399,15 €	281 585,61 €	127 983	0,05 €	1 365 332,7 €	27 306 654
22 juin 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	9 458,40 €	425 628 €	189 168	0,05 €	1 374 791,1 €	27 495 822
10 août 2006	Augmentation de capital en rémunération de l'apport de 1 250 actions de la société Procéa	13 671,75 €	641 896,80 €	273 435	0,05 €	1 388 462,85 €	27 769 257
18 octobre 2006 (8)	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	3 034,30 €	41 401,25 €	60 686	0,05 €	1 391 497,15 €	27 829 943
27 octobre 2006	Augmentation de capital en rémunération de l'apport du fonds de commerce Image Pharma par la société Inlog	9 505,70 €	416 207,60 €	190 114	0,05 €	1 401 002,85 €	28 020 057
29 décembre-2006	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	8 487,35 €	127 921,89 €	169 747	0,05 €	1 409 490,20 €	28 189 804
24 avril 2007	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	3 281,05 €	58 005,96 €	65 621	0,05 €	1 412 771,25 €	28 255 425
25 avril 2007	Augmentation de capital en rémunération de l'apport de 189 040 actions de la société Clear Value	86 897,20 €	4 605 589,04	1 737 944	0,05 €	1 499 668,45 €	29 993 369
29 juin 2007	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	7 752,10€	172 368,2 €	155 042	0,05 €	1 507 420,55 €	30 148 411

28 septembre 2007	Augmentation de capital en complément de rémunération au profit des apporteurs des titres Inlog	1 980,35 €	102 186,06 €	39 607	0,05 €	1 509 400,90 €	30 188 018
1 octobre 2007	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés	8 861,35 €	178 550,35 €	177 227	0,05 €	1 518 262,25 €	30 365 245
10 décembre 2007	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	6 506,95 €	282 401,63 €	130 139	0,05 €	1 524 769,20 €	30 495 384
31 décembre 2007	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés	8 960,35 €	206 619,51 €	179 207	0,05 €	1 533 729,55 €	30 674 591
31 mars 2008	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BCE et de DPS attachés au BCE	795,90 €	14 514,13 €	15 918	0,05 €	1 534 525,45 €	30 690 509

* Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2000, la société SQL Ingénierie a absorbé la société SQLI, et a changé sa dénomination sociale de SQL Ingénierie en « SQLI ». Cette opération a été réalisée en valorisant les sociétés à l'actif net.

** Dans le cadre de l'acquisition de la société ABCIAL.

*** Dans le cadre de l'acquisition de la société IN VERSO.

(1) Reprise du plan de stocks options de l'ancienne SQLI.

(2) Substitution au plan de stocks options de l'ancienne SQLI, d'un plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprises (dits « BCE 1 »), qui a fait l'objet d'adaptations par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2001.

(3) Mise en place d'un plan complémentaire de bons de souscription de parts de créateur d'entreprises (dits « BCE 2 ») remplacé par un nouveau plan également dit « BCE 2 » par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2000, puis adapté par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2001.

(4) Mise en place d'un nouveau plan de stock options (dit « Stocks options 1 »).

(5) Préalablement, le 27 novembre 2000, émission de BSA par le conseil d'administration au profit de Monsieur El Mouafik, dans le cadre de la délégation globale donnée par l'assemblée générale du 21 mars 2000.

(6) Réduction du nominal des actions de 25 centimes à 5 centimes selon décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2003

(7) Mise en place de plans de Bon de souscription de parts de créateur d'entreprises (plan dit « BCE4 » décidé le 25 juillet 2003 et plan dit « BCE 5 » décidé le 29 mars 2004 suivant délégations données par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2003 au Directoire). Le 10 juin 2004 un nouveau plan est adopté par l'assemblée générale extraordinaire, qui a fait l'objet d'une attribution par le Directoire suivant délégations reçues (plan dit « BCE6 » le 28 septembre 2004).

(8) Il s'agit des actions créées par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et plus particulièrement au titre des plans référencés BCE1 (prix d'exercice 1,07€ par action) et BCE4 (prix d'exercice 0,46€ par action) BCE5 (prix d'exercice 1,219€) et BCE6 (prix d'exercice 1,2755€) ainsi que des souscriptions par les bénéficiaires des BCE ainsi exercés à l'augmentation de capital qui leur avait été réservée dans les conditions de l'augmentation de capital du 29 décembre 2003 (1 action nouvelle peut être souscrite à 0,8€ pour quatre actions anciennes) et du 31 octobre 2005 (1 action nouvelle peut être souscrite à 2,25€ pour cinq actions anciennes)

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tout pays :

- le conseil en communication et marketing Web,
- la conception et l'ergonomie de sites Web,
- le conseil pour le choix d'architecture de systèmes informatiques et de systèmes d'informations,
- la conception et le développement de logiciels informatiques,
- l'intégration et la mise en place de systèmes informatiques,
- la distribution de logiciels informatiques,
- la formation en informatique et,
- toutes les opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
 - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

21.2.2 DISPOSITIONS DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN REGLEMENT DE LA SOCIETE CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

21.2.2.1 Nomination, Fonctionnement, Pouvoir et Rémunération du Directoire (articles 14, 15, 16 et 17 des statuts)

1 – Nomination

La société est dirigée par un Directoire, composé de deux à sept membres, personnes physiques, actionnaires ou non, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée de six exercices par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires conformément à la loi.

Tout membre du Directoire est rééligible.

Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle ne remplit pas les conditions de capacité exigées des administrateurs de sociétés anonymes, si elle tombe sous le coup des incompatibilités, déchéances ou interdictions lui interdisant l'accès à ces fonctions, si elle est commissaire aux comptes de la société, l'a été ou en est parente ou alliée, dans les conditions fixées à l'article L 225-224 du Code de commerce, si elle est membre du Conseil de Surveillance, si elle occupe déjà deux autres postes dans les Directoires d'autres sociétés ou si elle préside deux autres sociétés anonymes.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Directoire le nombre de membres du Directoire ayant dépassé cette âge.

En outre, chaque membre du Directoire devra être âgé de moins de soixante-dix ans. Si en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur intéressé sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur dans les conditions prévues au présent article.

2 – Révocation

Tout membre du Directoire est révocable par l'assemblée générale ou par le Conseil de Surveillance, sans préavis. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de l'entreprise.

3 – Démission

Les directeurs peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la société.

4 – Fonctionnement

Les membres du Directoire pourront répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de Surveillance. En aucun cas cependant, cette répartition ne pourra dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni être invoquée comme cause d'exonération de l'obligation de surveillance qui incombe à chaque directeur et de la responsabilité solidaire qui s'ensuit.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du président du Directoire est prépondérante. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire.

Les principales délibérations du Directoire donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal, conservés dans un registre tenu par la société.

5 – Pouvoirs

Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de directeur général. Le président du Directoire et le ou les directeurs généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Le Directoire est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du patrimoine social et peut, à cet effet, effectuer tous actes et passer tous contrats de toute nature et toute forme engageant la société, à l'exception de ceux qui concernent les cessions d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties qui sont nécessairement soumis à l'autorisation du Conseil de Surveillance. Aucune restriction de ces pouvoirs n'est opposable aux tiers et ceux-ci peuvent poursuivre la société en exécution des engagements pris en son nom par le président du Directoire et, le cas échéant les directeurs généraux dès lors que leur nom a été régulièrement publié.

En conséquence et sous réserve de ce qui est dit ci-dessus, le président du Directoire et chaque directeur général a la signature sociale et peut, dans les limites de l'objet social, et sous sa responsabilité personnelles à l'égard de la société, souscrire tout contrat, prendre tout engagement, effectuer toute renonciation, signer tout compromis et agir en toute circonstance au nom de la société, sans avoir à produire de pouvoirs spécialement donnés à cet effet, et ceci même si les actes en question sont soumis à l'autorisation du conseil par les statuts, les tiers étant déchargés de toute obligation d'avoir à s'assurer que cette autorisation a été obtenue.

6 – Obligations

Le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport trimestriel qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Ces rapports sont conservés par la société dans les mêmes conditions que les procès-verbaux du Conseil de Surveillance. Ils sont signés par le président du Directoire et contresignés par le président ou le vice-président du Conseil de Surveillance.

Le rapport devra contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur l'évolution du chiffre d'affaires, des coûts fondamentaux, des commandes et mentionner les opérations ou difficultés sortant de l'ordinaire, l'appréciation de ce caractère étant faite par le Directoire, sous sa responsabilité.

Après la clôture de chaque exercice et dans un délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance aux fins de vérification et de contrôle les comptes annuels, ainsi que son rapport destiné à

l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Cette présentation doit avoir lieu au moins quinze jours avant la publication de l'avis de convocation de l'assemblée. Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

7 – Rémunération

La rémunération de chaque membre du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance lors de la nomination de chaque intéressé.

Il peut également être alloué aux membres du Directoire, par le Conseil de Surveillance, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et dans les conditions fixées par la loi.

21.2.2.2 Nomination, Fonctionnement, Pouvoir et Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (articles 18, 19, 20 et 21 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois à dix-huit membres. Ce nombre peut être augmenté dans les conditions légales en cas de fusion.

1 – Nomination

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont élus par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour une durée de six ans. Ils sont rééligibles.

En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action de la société. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois. L'accès aux fonctions de conseiller est soumis aux conditions de cumul de postes édictées par la loi.

Chaque conseiller ne pourra exercer ses fonctions que dans la mesure où il sera âgé de moins de soixante dix ans.

2 – Révocation

Les conseillers sont révocables par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

3 – Organisation du conseil

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un président et un vice-président, personnes physiques, chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut nommer un secrétaire, choisi parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui a pour mission de tenir ou de faire tenir matériellement à jour les registres et documents du conseil.

Le président réunit le Conseil de Surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du conseil par tout moyen, même verbalement.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

Tout conseiller peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du conseil. Chaque conseiller ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule des procurations reçues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance du conseil. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément à la loi.

4 – Pouvoir du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le Directoire. En aucun cas cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le conseil ou ses membres.

Si un différend s'élève à ce sujet entre le Directoire et le Conseil de Surveillance, le premier en saisit l'assemblée qui doit condamner les agissements en cause ou révoquer le ou les directeurs concernés en précisant le motif de la révocation. Le président du conseil ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents comptables.

Le conseil peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil de Surveillance propose à l'assemblée générale ordinaire la nomination ou le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes. Il informe l'Autorité des marchés financiers de cette proposition préalablement à la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis de réunion.

5 – Rémunération des conseillers

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant des jetons de présence est porté aux charges d'exploitations.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres la somme globale allouée à ceux-ci à titre de jetons de présence. Il peut notamment allouer aux membres du conseil qui font partie des commissions spéciales une part supérieure à celle des autres.

Il peut être alloué, par le Conseil de Surveillance, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil ; ces rémunérations, portées aux charges d'exploitations, sont soumises à la procédure spéciale visant les conventions réglementées.

Aucune rémunération permanente ou non ne peut être versée aux conseillers autres que celles prévues ci-dessus. Toutefois le Conseil de Surveillance peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la société.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

21.2.2.3 Règlement du Conseil de Surveillance concernant les opérations sur titres SQLI réalisées par les mandataires sociaux.

Le présent règlement interne a pour objet d'exposer sous une forme synthétique et concrète les règles applicables aux actions de SQLI détenues par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces règles sont applicables également aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance.

Ces règles sont directement issues des dispositions légales et réglementaires applicables.



Le règlement interne relatif aux actions de la société appartenant aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est adopté et modifié par le Conseil de Surveillance.

Une copie de ce règlement sera remise à chacune des personnes concernées, dès son adoption ou sa modification ultérieure par le Conseil de Surveillance.

Tout nouveau membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance se verra remettre une copie du règlement interne en vigueur. Cette remise sera constatée dans un procès-verbal.

En vertu du présent règlement, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de SQLI, ainsi que les représentants permanents des membres du Conseil de Surveillance personnes morales s'obligent à :

Règle n° 1 : Inscrire au nominatif toutes leurs actions SQLI détenues ou acquises ultérieurement

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance s'obligent pour eux-mêmes ainsi que pour :

- leurs enfants mineurs non émancipés ;
- leurs conjoints non séparés de corps.

Cette inscription peut se faire auprès d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'un prestataire de services d'investissement. Elle doit être effectuée au plus tard un mois après la nomination en qualité de membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou vingt jours après l'acquisition de nouvelles actions.

Règle n° 2 : S'abstenir, pendant les périodes suivantes, de toute intervention sur leurs actions SQLI :

- pendant une période de quinze jours précédant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des actions de SQLI et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Règle n° 3 : S'abstenir de divulguer à un tiers non membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de SQLI toute information susceptible d'avoir une incidence sur le cours de l'action SQLI avant que cette information ne soit rendue publique

Cette règle ne concerne pas - bien évidemment - les communications faites en application des obligations légales et réglementaires de SQLI.

Règle n° 4 : Communiquer trimestriellement au Directoire toutes informations quant aux transactions effectuées sur ses actions SQLI

21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES AUX ACTIONS DE LA SOCIETE (ARTICLE 13 DES STATUTS)

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit de vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions légales fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne supportent les dettes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée Générale et aux présents statuts. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la Société.

Les héritiers, les créanciers, ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

4 - La Société a la faculté d'exiger le rachat, dans les conditions prévues à l'article L.228-19 du Nouveau Code de Commerce, soit de la totalité de ses propres actions à dividende prioritaire sans droit de vote, soit de certaines catégories d'entre elles, chaque catégorie étant déterminée par la date de son émission.

21.2.4 MODALITES NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des assemblées générales avec le cas échéant délégation au Directoire.

21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES

21.2.5.1 Convocation, Accès et Tenue des Assemblées générales (articles 23 à 31)

Convocation et Réunion (article 24 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital. Les Assemblées Générales peuvent également être convoquées par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance est libre d'exercer cette faculté quand il le juge bon sans avoir à mettre en demeure le directoire de procéder à la convocation.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées Générales sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Un avis de réunion contenant les informations prévues à l'article R.225-73 du Code de commerce est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires trente-cinq (35) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale

La convocation est faite quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par un avis inséré dans le Bulletin des annonces légales obligatoires, et par lettre simple adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions de la Société revêtant la forme nominative. Sur leur demande et à leurs frais, les actionnaires titulaires d'actions de la Société revêtant la forme nominative sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'une Assemblée Générale n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée Générale et, le cas échéant, la deuxième Assemblée Générale prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Ordre du jour (article 25 des Statuts)

1 - L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

2 - Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de projets de résolutions.

3 – L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et procéder à leur remplacement.

Accès aux assemblées et pouvoirs (article 26 des Statuts)

1 - Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres par l'enregistrement comptable de ces titres à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et l'avis de convocation à l'assemblée générale.

3 - Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

Tenue de l'assemblée, bureaux, procès-verbaux (article 27 des Statuts)

1 - Une feuille de présence est émise par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale.

2 - Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de surveillance.

En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée Générale est présidée par l'auteur de la convocation.

A défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée Générale.

3 - Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la Loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

21.2.5.2 Calcul du quorum, vote des assemblées générales et conditions d'acquisition de droits de vote double (articles 11, et 28 à 31)

Dans les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Droits de vote double

Par exception à ce qui précède, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été inscrit dans les statuts par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2000.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.



Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Plafonnement des droits de vote

Aucune disposition de plafonnement des droits de vote n'a été prise par l'assemblée générale.

Quorum

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée générale ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

21.2.5.3 Différentes formes d'assemblée (articles 29 à 31)

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Directoire et qui n'ont pas pour objet de modifier leurs statuts. L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Assemblées spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne peuvent délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires, sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Indivisibilité des actions (article 11)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi recommandé, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition. Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propiétaire d'actions.

21.2.6 CLAUSES SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Il n'existe pas de clauses particulières susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Outre le respect des obligations légales et réglementaires applicables au franchissement de seuils, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant cinq pour cent du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq pour cent, devra notifier à la Société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les actions ou les certificats de vote excédant le seuil donnant lieu à déclaration seront privés de droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément cinq pour cent (5 %) au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

La société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes, relatives à des franchissements de seuils intervenues en 2007 :

- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2007, le seuil de 5% des droits de vote de la société et détenir à cette date 1.656.585 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché ;
- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2007, le seuil de 5% du capital de la société et détenir à cette date 1.510.714 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché.
- Par courrier du 25 septembre 2007, la société SOCADIF (26 quai de la Rapée, 75012 Paris), contrôlée par le Crédit Agricole d'Ile de France, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en

baisse, le 31 août 2007, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir 1 500 000 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé, au 31 août 2007, de 30 273 983 actions représentant 33 883 633 droits de vote). Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote de la société SQLI.

- Par courrier du 17 avril 2007, complété par un courrier du 18 avril, M. Jean Rouveyrol a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 15% des droits de vote de la société SQLI et détenir 2 042 298 actions SQLI représentant 4 084 596 droits de vote, soit 7,24 % du capital et 12,76% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 28 189 804 actions représentant 31 999 765 droits de vote).

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons les modifications intervenues au cours de l'exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<u>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</u>
Jean Rouveyrol
<u>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol
<u>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol
<u>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</u>
Néant

Principaux actionnaires	2006		2007		Variation	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Franchissement à la baisse du seuil des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote						
Jean Rouveyrol			2 042 298	4 084 596		
Franchissements à la baisse du seuil de 5% du capital social						
SOCADIF	1500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	0	0
SPGP	NC	NC	1.510.714	1.510.714		

21.2.8 STIPULATIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Il n'existe aucune stipulation particulière régissant les modifications du capital.
Le capital social est augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

Augmentations de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur rapport du Directoire, est seule compétente pour décider l'augmentation du capital. Elle peut déléguer au Directoire ses pouvoirs ou sa compétence dans les conditions fixées par la loi.



Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel. Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

Réduction-amortissement du capital

La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Directoire tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la Société en société d'une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu. Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la loi.



22 CONTRATS IMPORTANTS

Aucun client ne représente plus de 4,5 % du chiffre d'affaires du groupe, ; il n'y a pas lieu de signaler un contrat important qui pèserait particulièrement sur l'activité ou le résultat du Groupe.



23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

La direction du Groupe n'a pas connaissance d'informations provenant de tiers ou de déclaration d'expert ou d'intérêt qui devrait être mentionnées dans le présent document de référence.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 32 DES STATUTS)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la Loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

24.2 COMMUNICATION FINANCIERE

La société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site Internet (www.sqli.com / www.sqli.fr) ainsi que par l'intermédiaire de son agence de communication financière (www.kaparkafinance.com). Les communiqués financiers du Groupe sont publiés dans la Tribune ainsi que sur les sites Internet d'Euronext (www.euronext.fr) et de Boursorama (boursorama.com). Les communiqués financiers peuvent être adressés par messagerie électronique après inscription à l'une des adresses suivantes : communication@sqli.com ou sur le site www.kaparkafinance.com.

Le groupe SQLI a choisi les services de la société Companynews pour assurer ses obligations de diffusion d'informations réglementées en application de la directive transparence.

Companynews est un service de diffusion électronique de communiqués et avis financiers et institutionnels des sociétés, notamment des sociétés cotées. Le service « Diffusion Réglementaire » garantit une diffusion de ces communiqués et avis sur un réseau de plateformes d'information financière, d'agences de presse et de sites web, ainsi que sur le site de l'AMF et euronext.com permettant d'atteindre les cibles suivantes : les analystes financiers et les gérants d'actifs, les journalistes au sein des rédactions, les journalistes indépendants ainsi que les internautes actionnaires individuels.

La communication des éléments financiers trimestriels et semestriels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier est le suivant :

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008	Mercredi 14 mai 2008
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2008	Mercredi 30 juillet 2008
Résultat semestriels 2008	Lundi 15 septembre 2008
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2008	Jeudi 13 novembre 2008

La réunion avec les analystes et les investisseurs concernant les résultats 2007 a eu lieu le 31 mars 2008.



25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participation figure en page 36.

L'annexe des comptes consolidés présente au chapitre 20 dans les notes « 5) Consolidation des filiales », du « II Règles et méthodes comptables », et « VIII Information sectorielle » présente , le périmètre de consolidation, la contribution au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel et au résultat net du groupe.

26 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<u>Rubriques du Règlement Général de l'AMF</u>	Pages
- Attestation du responsable du document	4
- Comptes annuels	101 - 128
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	131 - 132
- Comptes consolidés	66 - 100
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	129 - 130
- Rapport de gestion	156 - 194
- Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes	5
- Rapport du Président du Conseil de surveillance	51 - 57
- Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	58

27 ANNEXE : RAPPORT DE GESTION

SQLI

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 Au capital de 1.534.525,45€uros
 Siège social : Immeuble Le Pressensé
 268, avenue du président Wilson
 93210 La Plaine Saint-Denis
 RCS Bobigny 353 861 909
 INSEE : 353 861 909 00094

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GROUPE

PRESENTE PAR LE DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I - ACTIVITE DE SQLI

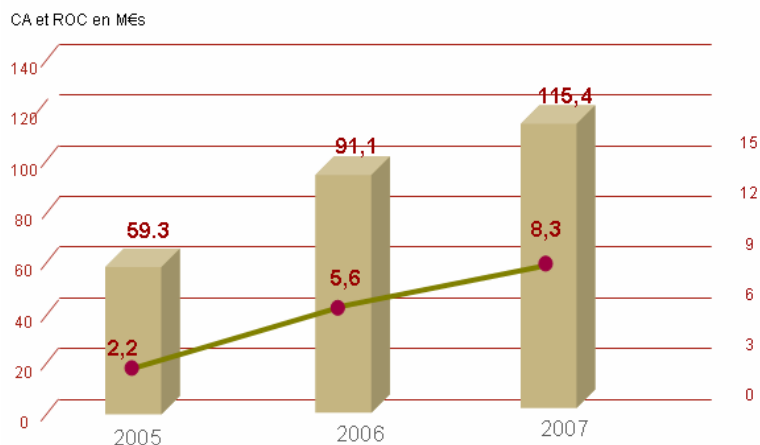
a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI au cours de l'exercice écoulé

Bilan de l'année 2007 « en ligne » avec le plan de développement 2006-2008

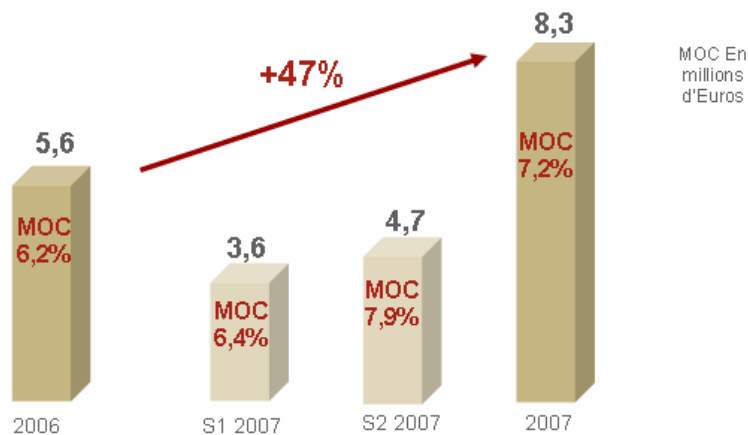
Le bilan de l'année 2007 est très satisfaisant et en ligne avec le plan de développement 2006-2008 :

- SQLI a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 115,4 M€ en hausse de + 27%. Les - acquisitions réalisées en 2007 (41 M€ en année pleine) n'ont contribué que pour 9 M€ sur cet exercice. Le groupe démarre ainsi l'exercice 2008 avec un volume d'affaires proforma de plus de 145 M€.

Le CA a ainsi été multiplié par 1,9 et le ROC par 3,8 en 2 ans :



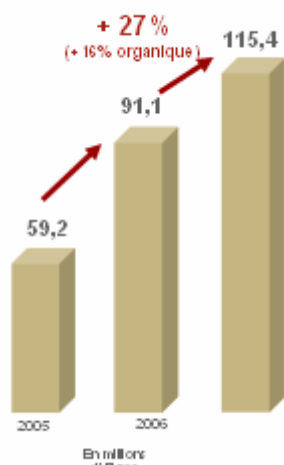
- Le groupe a enregistré au second semestre 2007, une marge opérationnelle courante de 7,9% en forte progression, à comparer à 6,4% au 1er semestre et à 6,2% sur l'ensemble de l'exercice 2006.
- Sur l'ensemble de l'exercice 2007, le résultat opérationnel courant ressort à 8,3 M€ en hausse de 47%. Il intègre une charge non récurrente de 0,6 M€, déjà comptabilisée au 1er semestre, liée à une renégociation stratégique commerciale. Hormis cette charge, la marge opérationnelle courante 2007 serait de 7,7% sur l'exercice.



Une croissance organique supérieure aux objectifs

Le groupe a nettement accéléré sa croissance organique qui ressort à 16% en 2007, supérieur à l'objectif de 15% et à comparer à 12% en 2006. Positionné sur les segments de marché les plus porteurs des services informatiques, le groupe SQLI continue de renforcer sa position de leader spécialisé dans les solutions et les projets e-business, SAP et Business Intelligence, avec un nombre de clients grands comptes en augmentation constante et une offre de plus en plus étoffée.

L'année 2007 conforte donc encore le bien fondé de la stratégie de développement et la capacité du groupe à faire de la croissance organique nettement supérieure au marché, à sélectionner et intégrer des sociétés tout en continuant le travail de fond sur les fondamentaux de développement de l'entreprise : industrialisation du service (CMMI, Solutions et offshore), ressources humaines (People CMM) et gestion des clients (Business CMM).



Des croissances externes réalisées en fin d'exercice qui « sécurisent » totalement la projection de CA à fin 2008

Le chiffre d'affaires 2007, en forte croissance, ne traduit cependant pas totalement la nouvelle dimension du Groupe suite aux opérations de croissance externe réalisées fin 2007.



Au total, SQLI aura mené à bien 6 acquisitions en 2007 sur des domaines à forte valeur ajoutée :

- *Clear Value*
- *Alcyonix*
- *Iconeweb*
- *Amphaz*
- *Urbanys*
- *Eozen*

- *Conseil SAP*
- *CMMI/Gouvernance*
- *Solutions Métiers*
- *Business Intelligence*
- *CMMI / Gouvernance*
- *Conseil SAP*

L'activité d'Eozen, qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 21,8 M€, est consolidée à compter du 1er janvier 2008 ; les informations bilantielles sont consolidées à compter du 31 décembre 2007;

En intégrant sur 12 mois le chiffre d'affaires des acquisitions réalisées en 2007, SQLI démarre, en effet, l'exercice 2008 avec un volume d'affaires proforma de plus de 145 M€, dont plus de 20% à l'international. Au 1er janvier 2008, l'effectif global du Groupe s'élevait à 1 840 collaborateurs.

Compte tenu du dynamisme de sa croissance interne, SQLI est donc très confiant sur le dépassement de son objectif de 150M€ de chiffre d'affaires pour 2008, initialement prévu dans le cadre de son plan de développement 2006-2008.

Un effet de levier progressif sur les marges lié à l'industrialisation des services

Le groupe recueille progressivement les fruits de ses importants efforts d'industrialisation de ses processus autour de CMMI (2/3 du chiffre d'affaires au forfait sont réalisés avec des niveaux de haute maturité CMMI 4 et 5) et de l'offshore, qui donnent aujourd'hui une avance concurrentielle importante au groupe au niveau commercial tout en ayant un impact positif sur l'amélioration des marges.

Le virage stratégique « offshore » pris dès 2004 porte ses fruits. Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur près 150 collaborateurs au Maroc, avec des process opérationnels désormais éprouvés sur de nombreux projets. SQLI vise désormais une montée en puissance rapide avec l'objectif d'atteindre rapidement 500 collaborateurs.

Le groupe SQLI a annoncé en 2006 son intention de lancer la construction d'une plate forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed Ier à Oujda. L'université fournira le terrain à titre quasi-gracieux et SQLI financera la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500K€ pour une première tranche d'environ 1500M2.

Le 2 octobre 2007, le groupe a obtenu du ministère de l'intérieur du Maroc la cession de la parcelle de terrain sollicitée pour implanter la plate forme et le 12 novembre 2007 le permis de construire.

Acquisition du groupe CLEAR VALUE

Aux termes d'un protocole signé le 15 décembre 2006 modifié par avenant en date du 31 janvier 2007, SQLI a acquis 100% des intérêts dans le groupe CLEAR VALUE par :

- Le paiement en cash de 189 040 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 22% de son capital, pour 1 324 K€,
- Le paiement sous forme d'augmentation du capital de SQLI portant sur 1 737 944 actions de l'apport en nature des 670 235 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 78% de son capital, pour 4 692 K€.

Le groupe CLEAR VALUE est constitué de la société anonyme CLEAR VALUE basée à Paris, de ses deux filiales détenues à 100%, APPIA CONSULTING, société par actions simplifiée dont le siège est à Paris, et CLEAR VISION INTERNATIONAL, société de droit luxembourgeois, cette dernière détenant elle-même 100% du capital de la société par actions simplifiée CLEAR VISION (France). Ce groupe a développé une expertise de pointe sur les solutions métiers SAP dans les trois domaines essentiels que sont le SRM (relation fournisseurs), le CRM (relation clients) et le FSCM (facturation électronique).



En application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû à certains actionnaires. D'un montant de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 220.000€ en numéraire et par l'émission de 288 886 actions (1) SQLI.

Le groupe a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires combiné de 5 975 K€ pour un bénéfice net combiné de 860 K€. Il emploie 46 salariés.

Acquisition du groupe ALCYONIX

Aux termes d'un protocole signé le 30 avril 2007, SQLI a acquis 100% du groupe ALCYONIX, constitué principalement des sociétés ALCYONIX Inc, société par actions de droit canadien, et ALCYONIX France, société à responsabilité limitée, pour un prix payé en cash de 904 K€.

Le groupe ALCYONIX est spécialisé en CMMI®, modèle d'évaluation du niveau de maturité d'une entreprise en matière de développements de systèmes (ingénierie système et ingénierie logicielle) et partenaire officiel du Software Engineering Institute (SEI). Alcyonix a formé plus de 2 000 personnes à CMMI, aidé plus de 50 organisations dans leur démarche d'amélioration des processus et réalisé plus de 60 évaluations CMM et CMMI officielles sur tous les continents.

Avec cette acquisition, SQLI est devenu un acteur international de référence de l'accompagnement global autour de CMMI. Précurseur en Europe dans l'intégration du modèle CMMI, le groupe SQLI est aujourd'hui reconnu comme une référence dans le déploiement de CMMI à grande échelle à la fois au niveau interne et au sein de nombreux grands comptes. Grâce à ce rapprochement avec Alcyonix, le Groupe SQLI propose désormais l'offre autour de CMMI la plus complète du marché, depuis le conseil stratégique et la formation, jusqu'à l'évaluation et la certification, en passant par la mise en œuvre et l'outillage des pratiques. Cette nouvelle offre sera diffusée à l'échelle mondiale et notamment en Europe et en Amérique du Nord, au travers d'une nouvelle agence située au Canada (Montréal) venant enrichir le réseau déjà dense du Groupe (10 agences en France, 2 en Suisse, 3 au Maroc et 1 au Luxembourg).

En application du protocole, un complément de prix de 187 K€, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû par SQLI et payable, au plus tard, le 30 juin 2008.

Le groupe a réalisé sur les douze derniers mois clos le 31 décembre 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 1 814 K€ pour un bénéfice net consolidé de 33 K€. Il emploie 9 salariés.

Acquisition de la société IconeWeb

Aux termes de deux protocoles signés le 30 mai 2007, SQLI a acquis 92 728 actions, soit 100% des actions formant le capital de 278 184 € de la société par action simplifiée ICONEWEB MULTIMEDIA, pour un prix de 3 115 K€ payés en numéraire.

Basée à Paris, en Belgique, au Maroc, via sa filiale détenue à 100% ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC, et très récemment en Espagne, ICONEWEB MULTIMEDIA est spécialisée depuis son origine dans le développement de solutions e-business destinées, notamment, au secteur de l'immobilier à travers sa marque "IcôneWeb Immobilier".

Aux termes de ces protocoles, un complément de prix, fonction des niveaux de performance attendus du groupe ICONEWEB pour les années 2007 et 2008, pouvant atteindre respectivement 435 K€ ou de 566 K€ au maximum, pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI. Les conditions n'étant pas atteintes en 2007, aucun complément de prix n'a été constaté.

Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 785 K€ pour un résultat net déficitaire de 292 K€. Elle emploie 35 salariés.

¹ Avec ou sans soultte selon le cours moyen de l'action SQLI



Acquisition des actifs de la société AMPHAZ

Le Groupe a procédé à l'acquisition des actifs de la société Amphaz, filiale du groupe Altitude, le 16 novembre 2007 avec date de possession effective le 30 novembre 2007, procédant ainsi à son renforcement stratégique en Business Intelligence.

Créée en 2000, Amphaz est spécialisée dans le conseil et l'intégration de bases de données et de solutions décisionnelles, avec notamment la mise en œuvre et l'intégration de solutions Business Object auprès de plus de 1000 clients depuis son origine. Amphaz a d'ailleurs été primée en 2007 par Business Object au titre du partenaire le plus performant en terme de progression lors de l'année 2006.

SQLI a financé cette opération intégralement en numéraire pour un montant proche de 2M€. SQLI consolide le chiffre d'affaires réalisé par Amphaz depuis 1er décembre 2007. Dans le cadre de cet accord, SQLI reprend les collaborateurs d'Amphaz et acquiert uniquement les principaux actifs de la société (clients et matériels) sans en prendre les dettes, ni les baux locatifs.

Acquisition d'URBANYS cabinet de conseil en SI et en référentiel CMMI

Cette acquisition a été effectuée en application des dispositions d'un protocole signé le 23 novembre 2007. 8 890 actions, soit 100% des actions composant le capital, ont été acquises en numéraire pour un prix total et forfaitaire de 2 000 K€. Aux termes de ce protocole, un complément de prix, pouvant atteindre 600 K€ au maximum, pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI en cas d'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la société URBANYS pour les exercices 2008 et 2009 et sous la réserve d'atteindre certains niveaux de résultat.

Basé à Suresnes (92), Urbanys a développé une offre de consulting complète allant du Conseil en Architecture et Gouvernance du système d'information à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA), visant à améliorer la performance des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs métiers et économiques de l'entreprise. Intervenant en France et au Luxembourg, Urbanys est également reconnu pour son offre de conseil sur l'accompagnement à l'amélioration des processus et des pratiques autour des référentiels qualité (CMMI, ISO 9001, ITIL, COBIT...).

Cette société a réalisé sur 2007 un chiffre d'affaires de 2 875 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 190 K€. Elle emploie 20 personnes.

Acquisition du groupe EOZEN, cabinet de conseil européen dans l'environnement SAP

Le groupe SQLI a signé au mois de décembre 2007 un protocole d'accord pour l'acquisition de la totalité du capital du groupe EOZEN. Présent au Luxembourg, en Belgique, en France, aux Pays Bas et à Singapour, le groupe EOZEN est un cabinet de conseil haut de gamme positionné sur l'ensemble des offres SAP avec de fortes compétences métiers dans l'industrie de la vente détaillée, des médias et de la distribution d'énergie. Le groupe EOZEN figure ainsi parmi les 4 acteurs majeurs du conseil SAP au Bénélux.

Avec cette nouvelle acquisition, SQLI prend une position de leader sur le conseil autour de SAP.

S'appuyant sur environ 150 consultants, le groupe EOZEN a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 21 M€ en 2007. Avec cette acquisition, qui fait suite à celle de Clear Value fin 2006, le groupe SQLI dispose désormais d'une offre de tout premier plan autour de SAP, couvrant l'ensemble des demandes des grands comptes en France et au Bénélux. Avec EOZEN et Clear Value, SQLI vise ainsi un chiffre d'affaires de plus de 30 M€ en consulting autour de SAP en 2008, ce qui positionne le groupe parmi les partenaires majeurs de l'éditeur en Europe. En prenant significativement position au Bénélux avec la possibilité de s'appuyer sur une clientèle de grands comptes déjà fidélisée, le groupe SQLI s'ouvre d'intéressantes perspectives de croissance complémentaires sur de nouveaux marchés, autour de son expertise e-business.

SQLI finance cette acquisition à 51 % en numéraire et 49 % en actions nouvelles SQLI. Le prix d'acquisition est fixé à 70 % du chiffre d'affaires d'EOZEN en 2007, auquel s'ajouteront potentiellement des compléments de prix basés sur les performances de croissance d'EOZEN en 2008 et 2009, payables uniquement si sa rentabilité opérationnelle est supérieure à 10 %.

La création des actions nouvelles SQLI, est soumise à l'enregistrement par l'AMF d'un document E, puis à l'approbation des actionnaires de la Société en Assemblée Générale.



Le groupe SQLI donnera priorité en 2008 à la bonne intégration des trois sociétés acquises fin 2007 et à la poursuite de l'optimisation de ses marges. En s'appuyant sur les effets de leviers potentiels d'amélioration de la rentabilité liés à CMMI, à l'intégration de sociétés à forte valeur ajoutée et au développement rapide de l'offshore, SQLI confirme un objectif de chiffre d'affaires supérieur à 150M€ en 2008 et vise une marge opérationnelle de l'ordre de 15 millions d'euros.

Opérations de restructuration

Les sociétés ASTON, PROCESS ENGINEERING ASSISTANCE (PROCEA) et SYSDEO ont été dissoutes par anticipation à effet du 31 octobre 2007 sur décisions à cette date de l'associé unique SQLI. Ces dissolutions sans liquidation ont entraîné la transmission des patrimoines des sociétés à l'associé unique. Compte tenu, en application de l'article 1844-5 du Code civil, du délai de 30 jours réservé aux créanciers pour former opposition à partir de la publication de l'avis de dissolution, la transmission des patrimoines des sociétés à l'associé unique a eu lieu le 30 novembre 2007 sur la base des situations comptables arrêtées à cette date.

b) Résultats de la société SQLI au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé de 115,36M€ (141,3 proforma), en hausse de + 27%, est parfaitement en phase avec l'objectif de 120M€.

Le résultat opérationnel courant ressort à 8,3 M€ en hausse de 47%. Il intègre une charge non récurrente de 0,6 M€, déjà comptabilisée au 1er semestre, liée à une renégociation stratégique commerciale. Hormis cette charge, la marge opérationnelle courante 2007 serait de 7,7% sur l'exercice.

Le résultat net consolidé ressort à 5,3M€ contre 6,5M€ en 2006 et 2,5M€ en 2005. La variation du résultat net n'est pas significative car le groupe comptabilise cette année, conformément aux normes IFRS, un impôt théorique de 2,7M€, non décaissable, contrepartie comptable des activations de reports d'impôts déficitaires les années précédentes.

Le TJM s'établit à 445€ en 2007 contre 447€ en 2006. Le taux d'emploi s'élève à 85%.

c) Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le groupe SQLI poursuit l'exécution de son plan de développement 2005-2008. L'étape 2007 de ce plan était l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 120M€. Cette étape est considérée comme atteinte puisqu'en données proforma, le chiffre d'affaires 2007 s'élève à 141 M€. En terme de rentabilité, la société visait une marge opérationnelle de 8% en 2007. Ce niveau de rentabilité a été pratiquement atteint au deuxième semestre de l'exercice à 7,9% .

d) Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires et de la situation financière de SQLI notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

- L'endettement financier au 31 décembre 2007, d'un montant de 16,3 M€ comporte un emprunt moyen terme de 4,5 M remboursable sur une durée de 4 ans, contracté en octobre 2005 auprès d'un pool bancaire pour l'acquisition des titres de la société Aston ; un emprunt de 1,3 M€ contracté en décembre 2006 auprès d'un pool bancaire dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société Procéa et des fonds de commerce de la société Inlog ; et une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 M€ contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007.

Cette ligne de crédit est destinée à refinancer l'acquisition des groupes Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€ et en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€ ; le surplus soit 4 573 K€ étant mobilisable jusqu'au 31 juillet 2008. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Iconeweb, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers qui sont présentés ci-dessous. Au 31 décembre 2007, le groupe respecte ces covenants et ratios.

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8
31/12/2009	1	1	0,5
31/12/2010	1	1	0,5
31/12/2011	1	1	0,5
31/12/2012	1	1	0,5

- Le Groupe bénéficie de disponibilités en affacturation de 21 M€ à fin décembre 2007.
- Le Groupe dispose de lignes de financement court terme pour un montant de 2 M€ sous forme de découvert bancaire et de 4 573 K€ sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordé par le pool bancaire.

e) **Description des principaux risques et incertitudes**

Risques de liquidité

La direction de la société estime que le risque de liquidité est très limité.

La structure financière du Groupe est très saine : les capitaux propres consolidés s'élèvent à 45,8 M€ et la trésorerie disponible à 8,7 M€ (hors endettement financier) au 31 décembre 2007 (contre 33 M€ de capitaux propres et 9,3 M€ de trésorerie disponible à la clôture de l'exercice 2006).

Précisons, que l'emprunt à moyen terme de 4,5 M€ souscrit par SQLI en octobre 2005 comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de non atteinte des ratios suivants :

- Dettes Financières Nettes / EBE < 1 sur toute la durée du crédit (base consolidée).
- Free Cash-Flow / service de la dette > 1.
- CAF > 2 M€.
- Dette Moyen et Long Terme / Fonds Propres et Quasi Fonds Propres < 1.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et dont le prix payé en numéraire pour la partie excédant le montant de l'augmentation de capital en numéraire est inférieur ou égal à 3,5 M€ ne nécessiteront pas l'accord préalable des prêteurs.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par le Groupe SQLI.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier net de la société au 31 décembre 2007.

Endettement financier net 31/12/2007	En K€
A. Trésorerie	3 492
B. Instruments équivalents	5 209
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	8 701
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	164
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	3 828
H. Autres dettes financières à court terme	114
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	4 106
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-4 595
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	11 863
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	405
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	12 268
O. Endettement financier net (J+N)	7 673

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des charges, il existe un pic de charges le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)

Risques de change

SQLI réalise l'essentiel de son activité en France et dispose de filiales en Suisse et au Maroc.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse, au Luxembourg, au Maroc et au Canada soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 12,3 M € en 2007 sur 115,4 M € consolidés (soit 10,6 % du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

En unité de devise

au 31/12/2007	CAD	USD	SGD	CHF	MAD
Actifs	1 171	5	43	2 659	108
Passifs	1 046	346	30	603	99
Position nette avant gestion	125	-341	12	2 057	9
Positions hors bilan	0	0	0	0	0
Position nette après gestion	125	-341	12	2 057	9

En millier d'euros convertis au cours de clôture

au 31/12/2007	CAD	USD	SGD	CHF	MAD	31/12/07
Actifs	1 692	7	90	4 400	1 225	7 414
Passifs	1 511	509	64	997	1 127	4 208
Position nette avant gestion	181	-502	26	3 403	98	3 206
Positions hors bilan	0	0	0	0	0	0
Position nette après gestion	181	-502	26	3 403	98	3 206

Risques de taux d'intérêt

La société a contracté en 2005 et en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de ses emprunts de 4,5 et 17,2 M€. Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2007.

au 31/12/2007	JJ à 1 an ****	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	-4 106	-12 268	
Actifs financiers*	8 701		489
Position nette avant gestion	4 595	-12 268	489
Hors bilan***	4 690	15 010	
Position nette après gestion	9 285	2 742	489

- * : Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..
- ** : Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.
- *** : Titres à rémunérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et /ou la nature du taux d'intérêt
- **** : Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables
- ***** : Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2008, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

Risques liés à l'activité

Risques clients

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle (1 628 clients facturés en 2007) et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

Ainsi, en 2007, le poids des principaux clients du Groupe SQLI a été le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 19,5 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 31,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage (assurance crédit, relance, contentieux) sur l'essentiel de son activité commerciale en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses). Les risques liés à la réalisation de projets au forfait sont présentés au paragraphe 4.4 ci-après.

Risques liés aux fournisseurs

- La part du 1er fournisseur dans les achats du Groupe SQLI est de 10,1 %.
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 27,8 %.
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 37,4 %.

Le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SQLI réalisé avec ses sous-traitants est de 6,2 %.

Risques liés à la concurrence

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.



La concurrence reste vive. SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles grâce à l'industrialisation de son approche du métier : avec « CMM-I » l'approche solution et l'offshore, SQLI estime ainsi disposer de sérieux avantages compétitifs. Le groupe SQLI bénéficie également, grâce à sa croissance organique forte et à ses récentes acquisitions, d'une position de plus en plus forte sur le marché des acteurs spécialisés.

Risques liés aux départs de personnes clés

La direction du Groupe estime le risque de départ de personnes clés faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient de plans d'intéressement significatif (bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) ou stock-options).

Risques Technologiques

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

Le groupe SQLI a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies. Le passage du modèle client-serveur à l'Internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité que SQLI a de tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique, cette aptitude est dans la culture de l'entreprise et constitue l'un de ses points forts.

Risques liés à la politique de croissance externe

Le groupe SQLI a réalisé trois opérations de croissance externe en 2005 (LNET, ASTON et SYSDEO), deux en 2006 (PROCEA et INLOG) et cinq en 2007 (CLEAR VALUE, ALCYONIX, ICONWEB, URBANYS et EOZEN) auxquelles s'ajoute l'acquisition du fonds de commerce d'Amphaz. Cette stratégie de croissance adoptée comporte certains risques. Bien que ces risques soient difficilement chiffrables, SQLI estime que si la rentabilité attendue ne se confirme pas, il existe un risque de dépréciation des écarts d'acquisition (d'un montant de 38,7 M€ à fin 2007).

Difficulté d'intégration : Pour la direction de SQLI, il s'agit du risque principal d'autant que la politique du Groupe en la matière est un fort degré d'intégration des sociétés acquises afin de développer rapidement des synergies commerciales, techniques ou administratives. Pour chaque acquisition envisagée, la direction du Groupe s'attache donc à bien mesurer les facteurs de risques d'un échec de l'intégration avant de finaliser les opérations sans toutefois pouvoir garantir son succès. A ce jour, la direction estime ne pas rencontrer de difficultés particulières quant à l'intégration des différentes acquisitions réalisées.

Départ des hommes clefs : Lorsque les managers / actionnaires des sociétés acquises sont considérés comme clefs dans la réussite du rapprochement, ils s'engagent le cas échéant, à la demande de SQLI à rester salariés du Groupe pendant une durée de deux à trois ans post-acquisition. Cet engagement n'est toutefois pas jugé comme essentiel lorsque l'atteinte des objectifs de compléments de prix constitue à elle seule une motivation pour les managers concernés. Si SQLI est normalement couverte par les engagements souscrits par les cédants, la société ne dispose par contre d'aucun moyen juridique pour s'attacher les services des salariés. Le risque correspondant peut être alors important (dans l'absolu, SQLI pourrait perdre jusqu'à 100 % des effectifs et donc du chiffre

d'affaires des sociétés acquises). A ce jour la société n'a pas enregistré de rotation des effectifs plus importante dans les sociétés acquises qu'au sein de SQLI.

Départ de collaborateurs : SQLI étant une société de service, ses collaborateurs constituent son véritable capital humain. Une grande attention est donc portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe ; l'harmonisation des conditions d'emploi est à ce titre usuellement accueillie favorablement.

La modification des lieux de travail peut également créer une difficulté. Toutefois, la majeure partie des collaborateurs travaillant dans les locaux des clients, un changement de lieu géographique de l'agence de rattachement ne modifie pas leur lieu d'emploi régulier. L'annonce du rapprochement des sociétés peut enfin créer une période d'interrogation pour certains collaborateurs qui peut entraîner une décision de quitter le Groupe dans le contexte actuel du marché.

Perte de clientèle : Le groupe SQLI, les sociétés acquises et les cibles visées interviennent essentiellement pour des clients grands comptes. Ces clients mènent depuis quelques années une politique active de référencement visant à réduire le nombre de leurs prestataires. Les acquisitions sont donc perçues positivement tant pour les clients de SQLI que par ceux des sociétés récemment acquises puisqu'elles s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation du secteur souhaitée par les grands comptes. A ce jour SQLI ne déplore pas de pertes de clients significatifs suite aux acquisitions menées.

Survenance ou découverte de litiges : Même si le groupe réalise des due diligences juridiques, fiscales, comptables et opérationnelles sur les opérations de croissance externe avant de finaliser des accords définitifs, il subsiste néanmoins une incertitude sur l'existence de litiges qui n'auraient pas été mentionnés ou traduits dans les comptes. Les accords concernant les acquisitions prévoient en conséquence les garanties d'actifs et de passifs usuelles en la matière, ainsi que la mise en place de dispositifs en garantissant le paiement en cas de mise en jeu. A la connaissance du management, il n'existe pas de litige impliquant l'une ou plusieurs des sociétés acquises sur la période 2005-2007, à l'exception d'un projet en dépassement sur PROCEA pour lesquels les cédants ont indemnisé SQLI au titre des garanties données pour un montant de 200 K€.

Ecart sur les résultats attendus et compléments de prix (earn out): Une clause prévoyant le versement d'un complément de prix en cas d'atteinte d'objectifs préalablement convenus est le plus souvent incluse dans les protocoles d'accord signés relatifs aux acquisitions de sociétés.

Des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge ont été convenus avec les cédants pour les acquisitions suivantes réalisées en 2007 : Urbanys, Clear Value, Alcyonix et Eozen.

A la connaissance de la direction, il n'existe pas d'écart substantiel sur les résultats ayant une influence sur le montant du complément de prix qui sera versé en 2008 pour les cédants des sociétés Urbanys, Clear Value, Alcyonix et Eozen.

Risques juridiques

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Plus de la moitié de l'activité de la société est réalisée au travers de contrats au forfait (45 % du chiffre d'affaires consolidé proforma) avec obligation de résultat. Même si le Groupe a l'expérience de la gestion de contrat de ce type et subit rarement des dépassements, l'obligation de résultat résultant des engagements souscrits peut comporter des risques significatifs.

Afin de limiter la portée de ces engagements la société veille dans la majorité des contrats à :

- obtenir un plafonnement des pénalités contractuelles de retard,
- s'engager à réaliser des livrables conformes aux spécifications détaillées établies par ses soins sur la base des cahiers des charges préparés par les clients,
- limiter sa responsabilité au montant du contrat ou du plafond couvert par son assurance responsabilité civile.

La société SQLI SL non intégrée dans la consolidation des comptes du groupe SQLI en raison de son caractère non significatif ne porte pas d'obligation contractuelle pour le Groupe ou de risque particulier.

Il n'existe par de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Risques environnementaux

SQLI n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

Litiges en cours

La société SQLI Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale du Royaume du Maroc portant sur les années 2002 à 2006. Elle a été notifiée à ce titre, en date du 5 mars 2008, de certains chefs de redressements totalisant 319 K€ portant principalement sur les aspects formels de déductibilité de certaines charges. La société conteste ces redressements qu'elle considère infondés. Sans préjudice des conclusions du pourvoi qu'elle a engagé, elle estime que le dénouement de cette procédure ne pourrait avoir d'autre incidence que marginale sur ses résultats et sur sa situation financière et n'a pas, en conséquence, constaté de provision à ce titre.

Risques assurance

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI.

Des assurances homme clef ont été souscrites sur la tête du président du Directoire au profit de la société pour un montant garanti de 1.100.000 € et de 3.057.000€ ; ces montants s'ils étaient perçus seraient affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2008

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaire
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC civile professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	140 K€	Tout risque lors d'un déplacement professionnel

Le montant total des primes d'assurances versées en 2007 est de 207 K€.

Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société SQLI n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

Les marques phares du Groupe (SQLI, Techmetrix, Interligo) bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

L'ensemble des marques appartiennent au groupe SQLI. Aucun élément n'appartient en direct aux dirigeants de la société ou à leur famille.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par la loi du 3 juillet 1985 sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.

f) Utilisation des instruments financiers par l'entreprise

En matière de risque de taux, la principale exposition de la société sont ses emprunts de 4,5 et 17,2 M€ souscrits à taux variables. La société a contracté en 2005 et en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations de ces taux sur la durée de remboursement de ces emprunts. Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2007.

au 31/12/2007	JJ à 1 an ****	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	-4 106	-12 268	
Actifs financiers*	8 701		489
Position nette avant gestion	4 595	-12 268	489
Hors bilan***	4 690	15 010	
Position nette après gestion	9 285	2 742	489

*.: Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..

** : Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

*** : Titres à rémunérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et /ou la nature du taux d'intérêt

*** : Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables

**** : Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2008, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

g) Modifications intervenues dans le capital social

Le capital social au début de l'exercice était de 1.409.490,20 Euros divisé en 28.189.804 actions de 0,05 Euros de nominal.

- Par suite de l'exercice de 37.699 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 37.699 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 30 décembre 2006 au 31 mars 2007 conduisant le Directoire réuni le 24 avril 2007 à constater une augmentation de capital de 1.884,95 Euros. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 13.957 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 697,85 Euros et à l'augmentation de capital

complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 13.965 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 Euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 698,25 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.409.490,20 Euros divisé en 28.189.804 actions de même catégorie, à 1.412.771,25 Euros divisé en 28.255.425 actions de même catégorie.

- Dans le cadre de l'acquisition du groupe CLEAR VALUE, le Directoire du 25 avril 2007 a décidé de réaliser une augmentation de capital de 86.897,20 Euros ce qui l'a porté à 1.499.668,45 Euros, par la création de 1.737.944 actions nouvelles réparties en 955.221 ABSA A, 161.412 ABSA B, et 621.311 actions de 0,05 Euros de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires de ladite société en rémunération de leurs apports respectifs.
- Par suite de l'exercice de 122.532 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 122.532 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 1^{er} avril au 29 juin 2007 conduisant le Directoire réuni le 29 juin 2007 à constater une augmentation de capital de 6.126,60 Euros. Le Directoire a également constaté la souscription de 7.711 actions par exercice d'options de souscription d'actions issus de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2001 (autorisation donnée par les assemblées générales du 21 mars 2000 et du 6 juillet 2000), au prix de 2,1678 Euros par action, représentant une augmentation de capital de 385,55 Euros, étant rappelé que les Prix d'exercice et le nombre d'options de souscription d'actions avaient été ajustés lors des augmentations de capital de décembre 2003 et d'octobre 2005 par le Directoire afin de préserver les droits des bénéficiaires. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 9.466 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 473,30 Euros et à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 15.333 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 766,65 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.499.668,45 Euros, divisé en 29.993.369 actions de même catégorie, à 1.507.420,55 Euros divisé en 30.148.411 actions de même catégorie.
- Conformément aux termes du traité d'apport du 17 octobre 2006 passé entre notre Société et la société IN LOG, prévoyant un complément de prix variable en fonction du nombre de ventes de licences réalisées sur l'exercice s'écoulant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, le Directoire réuni le 28 septembre 2007 a décidé d'augmenter le capital social de 1.980,35 Euros ce qui le porte à 1.509.400,90 Euros, par la création de 39.607 actions nouvelles de la Société, de 0,05 Euros de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées à IN LOG, à titre de complément de rémunération de l'Apport Pur et Simple.
- Par suite de l'exercice de 153.084 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 153.084 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 30 juin 2007 au 30 septembre 2007 conduisant le Directoire réuni le 1er octobre 2007 à constater une augmentation de capital de 7.654,20 Euros. Le Directoire a également constaté la souscription de 6.610 actions par exercice d'options de souscription d'actions issus de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2001 (autorisation donnée par les assemblées générales du 21 mars 2000 et du 6 juillet 2000), au prix de 2,1678€ par action, représentant une augmentation de capital de 330,50 Euros, étant rappelé que les Prix d'exercice et le nombre d'options de souscription d'actions avaient été ajustés lors des augmentations de capital de décembre 2003 et d'octobre 2005 par le Directoire afin de préserver les droits des bénéficiaires. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 4.933 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 246,65 Euros et à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 12.600 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 630 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.509.400,90 €, divisé en 30.188.018 actions de même catégorie, à 1.518.262,25 € divisé en 30.365.245 actions de même catégorie.

- Le Directoire réuni le 10 décembre 2007 a constaté la souscription, par des personnes adhérentes du PEG mis en place au sein du groupe, de 130.139 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 2,22 Euros, soit une augmentation de capital de 6.506,95 Euros, le capital social se trouvant ainsi porté de 1.518.262,25 Euros à 1.524.769,20 Euros, divisé en 30.495.384 actions.
- Par suite de l'exercice de 161.670 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la société, 161.670 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros ont été souscrites pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 conduisant le Directoire réuni le 31 décembre 2007 à constater une augmentation de capital de 8.083,50 Euros. Le Directoire a également constaté la souscription de 1.101 actions par exercice d'options de souscription d'actions issus de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2001 (autorisation donnée par les assemblées générales du 21 mars 2000 et du 6 juillet 2000), au prix de 2,1678€ par action, représentant une augmentation de capital de 55,05 Euros, étant rappelé que les Prix d'exercice et le nombre d'options de souscription d'actions avaient été ajustés lors des augmentations de capital de décembre 2003 et d'octobre 2005 par le Directoire afin de préserver les droits des bénéficiaires. Le même Directoire a constaté que les porteurs des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont souscrit à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en décembre 2003 en vertu d'une décision du 19 novembre 2003 et a en conséquence constaté la souscription de 8.503 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 0,80 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 425,15 Euros et à l'augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005 en vertu d'une décision du 31 octobre 2005 et a en conséquence constaté la souscription de 7.933 actions nouvelles de nominal 0,05 Euros au prix de 2,25 euro par action correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 396,65 Euros. Le capital social a ainsi été porté de 1.524.769,20 €, divisé en 30.495.384 actions de même catégorie, à 1.533.729,55 € divisé en 30.674.591 actions de même catégorie.

Le capital social en fin d'exercice est de 1.533.729,55 € divisé en 30.674.591 actions de 0,05 Euros de nominal.

h) Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport, les événements importants suivants sont intervenus :

- Constitution d'une joint-venture avec la société anglaise Xype sous forme d'un GEIE dénommé XypeSQLI :

Contrôlé à 50% par chacune des deux entités et basé en France, le GEIE XypeSQLI a pour objectif la mise en commun des expertises de pointe de ses membres afin d'offrir aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

Xype est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que WINDCHILL.

Le GEIE s'appuiera, au-delà des synergies métiers, sur de fortes complémentarités commerciales (très peu de recouvrement des portefeuilles clients) et géographiques. XYPE couvrira le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France et l'Espagne, et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

- Par ailleurs, la liquidation de la société TECHMETRIX INC a été décidée.

i) Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir

En s'appuyant sur un volume d'affaires proforma de 145 M€ au 1er janvier 2008 et sur une activité bien orientée depuis le début d'exercice, le groupe SQLI confirme qu'il dépassera sensiblement son objectif initial d'un chiffre d'affaires de 150 M€ en 2008, dont 20% sera réalisé à l'international.

SQLI poursuivra activement ses programmes d'optimisation opérationnelle avec le déploiement progressif des pratiques CMMI de niveau 5 dans l'ensemble des agences et avec le développement rapide de l'offshore. Après



une progression de plus de 50% de ses effectifs au Maroc en 2007, le groupe entend maintenir ce rythme de développement en 2008 et dépasser ainsi largement les 200 collaborateurs à fin 2008.

En 2008, le groupe continuera ainsi de s'appuyer sur l'effet de levier de l'industrialisation de ses processus pour améliorer ses marges. SQLI bénéficiera également de l'intégration en année pleine des sociétés récemment acquises dans le conseil, situées sur des niveaux de marge opérationnelle supérieure ou égale à 10%. SQLI vise un résultat opérationnel courant de l'ordre de 15 M€ en 2008.

SQLI, qui prépare d'ores et déjà son prochain plan de développement, reste également prêt à saisir des opportunités d'acquisitions génératrices de création de valeur importante.

j) Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe SQLI a poursuivi ses activités en matière de Recherche et Développement . Plus de 1500 jours de développement ont été consacrés aux principaux thèmes suivants :

- Ideoproject
- Ideofactory
- Ideoreport
- IdeoCMR
- People CMM
- Serveur Poly-modal de prescription

La société a constaté un crédit d'impôt recherche de 381K€. Ce montant a fait l'objet d'une provision, la consistance de cet actif n'étant pas définitivement établie.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

a) Prises de participation significatives ou prises de contrôle de sociétés ayant leur siège en France.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a pris le contrôle des sociétés CLEAR VALUE, ICONEWEB MULTIMEDIA, et URBANYS.

La Société a également pris le contrôle des sociétés suivantes dont le siège n'est pas situé en France mais qui détiennent une filiale française : ALCYONIX, EOZEN et EOZEN BELGIUM, ayant leur siège social respectivement au Canada, au Luxembourg et en Belgique.

b) Filiales

Au 31 décembre 2007, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2007	
		% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)	Société consolidante	
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %
TECHMETRIX INC	Cambridge (Etats-Unis)	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
LNET MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	Fusionnée dans SQLI Maroc	
IROKO.NET SARL	La Plaine Saint Denis (93)	Confusion de patrimoine dans SQLI	
ASTON SA	La Plaine Saint Denis (93)		
SYSDEO SA	La Plaine Saint Denis (93)		
PROCEA SA	Lyon (69)		
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
CLEAR VALUE INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (92)	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	51 %	51 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	51 %	51 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	51 %	51 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	51 %	51 %

Depuis le 31 décembre 2007 les opérations suivantes sont intervenues :

- Dissolution en cours de la filiale Techmetrix aux USA ;
- Constitution du GEIE Xype SQLI avec le partenaire anglais Xype en vue de mieux servir le groupe EADS.

III - RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE SQLI

Les commentaires faits ci-dessus au sujet de l'activité de SQLI, des événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social, de l'évolution prévisible, des perspectives d'avenir et des activités en matière de recherche et de développement sont également valables pour l'ensemble du groupe SQLI, en raison de l'activité similaire de toutes les sociétés le composant.

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité au cours de l'exercice écoulé.

a) **Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI par branche d'activité au cours de l'exercice écoulé**

Le groupe SQLI procède à une présentation sectorielle par zones géographiques de ses comptes de résultat, bilan et flux de trésorerie. La croissance du chiffre d'affaires s'élève à 26% pour la France et à 28% pour l'étranger soit une progression très similaire. Le niveau de marge opérationnelle est relativement similaire pour les deux zones (7,6% pour la France, 5,2% pour l'étranger). Le niveau de Marge nette est de 4,6% pour la France et de 4,3 % pour l'Etranger.

b) **Résultats du groupe SQLI par branche d'activité au cours de l'exercice écoulé**

La zone étranger contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 12 320 milliers d'Euros soit 10,67% du total et au résultat net consolidé à hauteur de 531 milliers d'Euros soit 10,01% du total.

Le tableau ci-après résume la contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

	2007			2006		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI (1)	95 596	7 185	4 655	80 901	4 907	5 848
CLEAR VALUE	5 102	1 298	819			
ICONEWEB	884	-566	-416			
ALCYONIX	692	68	45			
LNET	540	-326	-357	621	74	60
URBANYS	230	33	25			
France	103 044	7 692	4 772	81 522	4 981	5 908
SQLI Suisse	10 163	593	593	9 088	416	407
CLEAR VALUE Luxembourg	873	45	41			
SQLI Maroc (2)	828	-96	-204	538	259	189
ALCYONIX Canada	454	107	75			
Divers		-13	26		-7	-52
Etranger	12 320	636	531	9 626	668	544
Total	115 362	8 328	5 303	91 148	5 649	6 452

(1) Les agrégats de SQLI en 2007 combinent ceux des sociétés ASTON, SYSDEO, IROKO et PROCEA avant leur transmission universelle de patrimoine au profit de SQLI. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été retraités à l'identique.

(2) Les agrégats de SQLI Maroc en 2007 combinent ceux des sociétés LNET Maroc et SQLI Maroc avant leur fusion. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été retraités à l'identique.

Les commentaires faits au I sur les progrès réalisés et difficultés rencontrées, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires et de la situation financière, la description des principaux risques et incertitudes, l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, l'évolution prévisible et perspective d'avenir de SQLI SA sont globalement similaires du point de vue consolidé.

IV – RESULTATS - AFFECTATION

a) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2007 en €	31 décembre 2006 en €
Chiffre d'affaires	94.409.652	74.511.249
Résultat d'exploitation	6.861.604	4.828.538
Résultat courant avant impôts	5.504.522	4.599.530
Résultat net	5.923.694	4.628.096
Capital	1.533.730	1.409.490
Capitaux propres	38.206.482	26.655.229
Dettes	69.065.398	37.218.228
Actif immobilisé (net)	46.796.612	18.376.358
Total du bilan	107.947.261	64.429.543
Dividende	0	0

Présentation et analyse du bilan

- Actif

- Au 31 décembre 2007, l'actif immobilisé net de la société s'élevait à 46.796.612 Euros contre 18.376.358 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 255,66 % qui s'explique principalement par l'effet des acquisitions sur l'ensemble des postes d'actifs et par les opérations de transmissions universelles de patrimoine.
- L'actif circulant atteignait 61.141.473 Euros contre 46.046.277 Euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 32,78% principalement due à l'augmentation du poste clients et du poste autres créances. Ces augmentations sont liées à la croissance organique et externe.

- Passif

- Au 31 décembre 2007, les capitaux propres s'élèvent à 38.206.482 Euros contre 26.655.229 Euros au 31 décembre 2006. La variation résulte principalement des opérations d'augmentations de capital (apport et souscription) et du résultat de l'exercice.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 228.393 Euros contre 75.143 Euros au titre de l'exercice précédent.
- Les dettes s'élèvent quant à elles à 69.065.398 Euros contre 37.218.228 Euros au 31 décembre 2006, soit une hausse de 85,57 %. Les augmentations proviennent des emprunts souscrits en vue de financer les acquisitions, de l'augmentation des passifs d'exploitation du fait de la croissance organique et externe et enfin de l'augmentation du poste autres dettes dans lequel figurent les compléments de prix restant à payer au titre des opérations de croissance externe et le solde dû sur l'acquisition Eozen pour 3,8 millions d'euros. Ces compléments de prix pour un montant de 5,6 millions d'euros sont détaillés en annexe des comptes consolidés

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 94.409.652 Euros contre 74.511.249 Euros l'exercice précédent soit une hausse de 26,70 %. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 97.686.365 Euros contre 78.600.170 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 90.824.761 Euros contre 73.771.631 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en bénéfice de 6.861.604 Euros contre un bénéfice de 4.828.538 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44.755.152 Euros contre 36.927.650 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 21,20 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 21.006.779 Euros contre 17.346.314 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 21,10 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.156 contre 797 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 45% qui intègre l'effet de la reprise de l'effectif des sociétés SYDEO, et Procea .

Le résultat financier 2007 laisse apparaître une perte de 1.357.083 Euros contre une perte de 229.008 Euros au titre de 2006.

Le résultat courant avant impôts s'établit à un bénéfice de 5.504.522 Euros contre 4.599.530 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du bénéfice exceptionnel de 275.867 Euros contre une perte exceptionnelle de 98.303 Euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 143.305 Euros contre (126.869) Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 5.923.694 Euros contre un bénéfice de 4.628.096 Euros l'exercice précédent.

b) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 5.923.694 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

-Affectation à la Réserve légale de 12.424 Euros, la Réserve légale étant ainsi portée à 153.373 Euros,

-Affectation en Report à nouveau du solde soit 5.911.270 Euros, le report à nouveau se trouvant ainsi porté à 11.373.028 Euros.

Nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

c) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation du groupe SQLI comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés figurant au II b) du présent rapport.

Le tableau suivant résume les chiffres clés du groupe SQLI.

	31 décembre 2007 en millier d'€	31 décembre 2006 en millier d'€
Chiffre d'affaires	115.362	91.148
Résultat opérationnel courant	8.328	5.649
Résultat opérationnel	8.551	5.649
Résultat net	5.303	6.452
Capital	1.534	1.409
Capitaux propres part du groupe	43.970	33.049
Dettes	76.046	42.741
Actifs non courants	45.846	22.804
Total du bilan	121.894	75.790

Examen des comptes consolidés et résultats

- Actif

Au 31 décembre 2007, les actifs non courants nets s'élevaient à 45.846 milliers d'Euros contre 22.804 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 23.042 milliers d'Euros dont l'essentiel provient de l'augmentation du poste Ecarts d'acquisition (22.260 milliers d'euros). Ces écarts d'acquisitions sont analysés dans les annexes des comptes consolidés.

L'actif courant atteignait 76.048 milliers d'Euros contre 52.986 milliers d'Euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 23.062 Euros expliquée par :

- l'augmentation du poste client de 12.700 milliers d'euros liée aux effets de la croissance organique et externe,
- l'augmentation des autres créances de 10.765 milliers d'euros essentiellement liée aux réserves d'affacturage,
- la variation des autres postes (actif d'impôt exigible et trésorerie) est faible (403 milliers d'euros).

- Passif

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 43.970 milliers d'Euros contre 33.049 milliers d'Euros au 31 décembre 2006. La variation résulte principalement des opérations intervenues sur le capital et les primes (souscription et apports) à hauteur de 5.707 milliers d'euros et du résultat de l'exercice 5.303 milliers d'euros.

Les passifs non courants s'élèvent à 13.462 milliers d'Euros contre 5.045 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent, l'essentiel de l'augmentation provenant des emprunts contractés en vue de financer les opérations de croissance externe.

Les passifs courants sont en augmentation de 24.888 milliers d'Euros à 62.584 milliers d'Euros contre 37.696 milliers d'Euros en 2006. Les variations principales concernent les autres dettes pour 18.312 milliers d'euros (dont 9.527 liés aux compléments de prix au titre des acquisitions et au solde de l'acquisition Eozen et 8.587 milliers d'euros liés aux dettes d'exploitation envers l'état le personnel et les organismes sociaux), les dettes financières à court terme pour 2.264 milliers d'euros et les dettes fournisseurs pour 3.452 milliers d'euros.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 115.362 milliers d'Euros contre 91.148 milliers d'Euros l'exercice précédent soit une progression de 26,5%, dont 16% en organique.

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2007 ressort bénéficiaire de 8.328 milliers d'Euros contre un bénéfice de 5.649 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2007 ressort bénéficiaire de 8.551 milliers d'Euros contre un bénéfice de 5.931 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 83.708 milliers d'Euros contre 66.943 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 25%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.419 contre 1.134 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 25%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 458 milliers d'Euros contre une perte de 135 milliers d'Euros au titre de 2006.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de 122 milliers d'Euros contre 81 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,
- d'une charge d'impôt sur les sociétés de 2.668 milliers d'Euros contre un produit d'impôt de 1.019 milliers d'Euros pour l'exercice précédent,



l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice net part du groupe de 5.303 milliers d'Euros contre un bénéfice de 6.452 milliers d'Euros l'exercice précédent.

d) Proposition d'approbation du résultat du groupe SQLI

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître un bénéfice de 5.303 milliers d'Euros.

e) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

f) Tableau des délégations en cours et de leur utilisation

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

V – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Il vous sera demandé, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Le rapport de vos commissaires aux comptes présente également les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

VI – DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception d'amortissements excédentaires pour un montant de 103.298 euros, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés du au titre de cet amortissement excédentaire s'élève à 0 compte tenu des reports déficitaires dont a bénéficié la société..

VII – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil de surveillance de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Jean Rouveyrol	26 juin 2002	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Vice-Président	Roland Fitoussi	Idem	Idem
Membre	FD5 représentée par Monsieur de Beublain	Idem	Idem
Membre	Dominique Chambas	Idem	Idem
Membre	Bernard Jacon	10 juin 2004	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
Membre	Marc Bucaille	Idem	Idem
Membre	Patrick Lacarrière	16 juin 2006	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le Conseil de surveillance réuni le 26 juin 2002 a désigné les personnes suivantes au Directoire de SQLI :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Yahya El Mir	26 juin 2002	26 juin 2008
Membre	Bruno Leysse	Idem	Idem
Membre	Nicolas Rebours	Idem	Idem

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 figure au chapitre VIII du présent rapport.

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois en 2007. Le Directoire s'est réuni régulièrement et ses principales décisions ou délibérations ont fait l'objet d'un procès-verbal.

VIII – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS OU FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous communiquons, dans les tableaux ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.

Membres du Conseil de surveillance :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Jean Rouveyrol	Président du Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Idem
M. Roland Fitoussi	Vice-Président du Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président du Conseil de Surveillance	Solving International	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Solving International North America	575 Madison avenue, New York , NY 10022
	Gérant	Immobilière Fenelon	76 av de Iena 75016 Paris
	Gérant	Sté civile Albine 49	Idem
	Gérant	HIP Fenelon	Idem
	Administrateur	Bohlin & Strömberg	Eriksgatan 113 Box 6732 11 385 Stockholm SWEDEN
	Administrateur	Solving Iberica	Avenida Diagonal, 482 08 006 Barcelona
M. Hervé David de Beublain	Représentant permanent de FD5, au Conseil de Surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Directeur Général	Aurel Nextstage	25 rue Murillo 75008 Paris
	Administrateur	Zoomarket	1,3 et 5 avenue Pierre Semard 69200 Venissieux
	Président du conseil d'administration et Directeur Général (Démission au cours de l'exercice)	FDL Participations	25 rue Murillo 75008 Paris
	Membre du conseil de surveillance	Legris Industries	74 rue de Paris 35000 Rennes
	Président du Directoire	FD 5	25 rue Murillo 75008 Paris

	Représentant permanent de FD5 (Démission au cours de l'exercice)	FDA Finance	Idem
	Représentant permanent de FD5(Démission au cours de l'exercice)	FDI Investissements	Idem
	Président	FDV	Idem
	Président	FDC Holding	Idem
	Représentant permanent de FD5 (Démission au cours de l'exercice)	Newsweb	34 bis avenue Bernard Palissy 92 210 Saint Cloud
	Gérant associé	SCI White Cosmo	25 rue Murillo 75008 Paris
	Gérant associé	SCI Half White	25 rue Murillo 75008 Paris
	Associé non gérant	SCI Loussia	5 allée Maintenon 75 006 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	SEV	37 Rue d'Amsterdam 75 008 Paris
	Président du Conseil d'administration	CRP	Rue Gaston Berger 13 010 Marseille
	Membre du Comité stratégique	FREGATE	74 Rue de Paris 35 000 Rennes
Dominique Chambas	Administrateur	Yatoo Partoo	18, rue Raymond Lefevre 94200 Ivry sur Seine
	Gérant	SCI Olympe	22 rue Felix Bourquelot 77160 Provins
	Gérant	Synergie Consulting	19, rue Auguste Chabrières 75015 Paris
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
Bernard Jacon	Gérant associé	LVCT	31 bis allée du lac Inférieur 78 110 Le Vésinet
	Gérant non associé	Enfants le Vesinet	Idem
	Administrateur	Exclamation Europe	25 rue de Ponthieu 75008 Paris
	Membre conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis

Marc Bucaille	Administrateur	Integrated Network Solutions	1 avenue Athena Ottignies Louvain la Neuve - Belgique
	Co-Gérant	3 B	36 rue Valois 60800 Levignen
	Co-Gérant	C.C.A.C	Av, du bourg le Ra Stel D'Agay 83700 Saint-Raphael
	Gérant	Noque City	2 av, du colonel Bonnet 75016 Paris
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
Patrick Lacarrière	Gérant	SCI Monlade	32 av Georges Mandel 75116 Paris
	Membre du conseil de surveillance	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis

Membres du Directoire :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé
Yahya El Mir	Président du Directoire	SQLI
	Gérant	Lnet MULTIMEDIA
	Président	Sudisim
	Gérant	Iroko.net (TUP au 01/10/07)
	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	SYSDEO (TUP au 31/10/07)
	Président Directeur général	SQLI MAROC SA
	Gérant	LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)
	Président du Conseil d'administration	ASTON (TUP au 31/10/07)
	Président	Clear Value France SAS
	Président	Clear Value SAS
	Administrateur	Clear Vision International
	Président	APPIA CONSULTING SAS
	Président du Conseil d'administration	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Président	SQLI Suisse
Gérant	ALCYONIX France	
Président	ICONEWEB	

	Président du conseil d'administration et Directeur Général	URBANYS
Bruno Leysene	Membre du Directoire	SQLI
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Représentant SQLI (Administrateur)	SUDISIM
	Directeur Général Unique	PROCEA(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	SYSDEO(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	URBANYS
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	SQLI SA
	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA
	Président	Abcial
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Trésorier et secrétaire	TechMetric US (Liquidation en cours d'exercice)
	Président du conseil de surveillance	PROCEA(TUP au 31/10/07)
	Administrateur	URBANYS
	Administrateur	Clear Vision International
	Vice Président du Conseil de Surveillance	CLEAR VALUE SA S(Démission Transformation en SAS en cours d'exercice)
	Administrateur	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI

IX – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES SALARIES

Lors de sa réunion du 28 septembre 2007, le Directoire, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2007, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 45.222,60€ par émission de 904.452 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux personnes adhérentes du PEG.

Lors de sa séance du 29 octobre 2007, le Directoire a décidé que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 31 octobre au 13 novembre 2007 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 2,22 Euros chacune, conformément à l'article L.443-5 du Code du travail.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2007, le Directoire a constaté que 130.139 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Au dernier jour de l'exercice social, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 4,3% du capital social, représentant 4,1% des droits de vote (respectivement 11,4% et 15,6% en incluant les mandataires sociaux personnes physiques), dont 0,9% sont l'objet d'une gestion collective (PEG).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, était nulle.

X – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES EN TANT QUE SOCIETE COTEE

X.1 Renseignements relatifs à la rémunération des mandataires sociaux

c) Rémunération totale et avantages de toutes natures versés par SQLI et les sociétés contrôlées :

Le tableau ci-dessous rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93.

Ce tableau indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. SQLI n'étant pas contrôlée par une autre société, il n'y a pas lieu de mentionner les sommes versées par la société qui contrôle SQLI, au sens du même article.

TABLEAU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Montant de la rémunération totale versée par SQLI	Montant total des avantages de toute nature versés par SQLI	Montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par des sociétés contrôlées par SQLI
Membres du Conseil de surveillance				
Jean Rouveyrol	Président du Conseil de surveillance	0	0	0
	Salaire de chargé de mission sur le thème du développement durable	9.932	1.052	0
Roland Fitoussis	Vice-Président du Conseil de surveillance	4.000*		0
FD5	Membre du Conseil de surveillance	6.000*		0
Dominique Chambas	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
Bernard Jacon	Membre du Conseil de surveillance	6.000*		0
Marc Bucaille	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
Patrick Lacarrière	Membre du Conseil de surveillance	4.000*		0
* : jetons de présence				
Membres du Directoire				
Yahya El Mir	Président du Directoire	216.662	28.728	0
Bruno Leyssene	Membre du Directoire	174.663	12.991	0
Nicolas Rebours	Membre du Directoire	0	10.791	0
	Contrat de travail Directeur Administratif et Financier	174.989	2.066	0

d) Eléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis :

Eléments fixes :

Les rémunérations annuelles fixes versées aux membres du directoire sur l'exercice 2007 s'établissent comme suit :

- Yahya El Mir : 146.662€
- Bruno Leyssene : 124.663 €
- Nicolas Rebours : 124.989 €

Eléments variables :

Les rémunérations des membres du directoire comprennent les montants variables suivants versés selon atteinte des objectifs 2006 :

- Yahya El Mir : 70.000€
- Bruno Leyssene : 50.000€
- Nicolas Rebours : 50.000€

Les montants ci-dessus avaient été déterminés selon des critères de résultat opérationnel.

Attribution d'actions gratuites (Directoire du 15 juin 2007) :

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 et conformément aux décisions du Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2007, et après s'être assurés que, conformément à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, les bénéficiaires de l'attribution ne détiennent pas plus de 10% du capital social de la Société au jour de l'attribution gratuite ou du fait de l'attribution gratuite, les membres du Directoire ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer gratuitement 236.111 actions de la Société aux membres du Directoire selon la répartition suivante :

- Yahya El Mir : 141.667 actions ;
- Bruno Leyssene : 47.222 actions ;
- Nicolas Rebours : 47.222 actions.

Conditions et critères d'attribution :

(b) Période d'acquisition :

L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de leur attribution, soit le 15 juin 2009 à minuit, sous réserve de répondre, à cette date, aux conditions cumulatives suivantes :

- Etre titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail en vigueur au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, sauf s'il a été mis fin à un tel mandat social ou un tel contrat de travail par la retraite ou l'invalidité ;
- Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2007 supérieure ou égale à 8% ;
- Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2008 supérieure ou égale à 10%.
- Le dernier tiers d'actions gratuites n'est soumis à aucune autre condition que la condition de présence.

Conformément à la délégation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, le Conseil de surveillance pourra modifier les conditions et critères d'attributions des actions pour les adapter au périmètre et à l'environnement du groupe SQLI en cas de modifications substantielles résultant d'opérations exceptionnelles.

(c) Période de conservation :

Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive soit jusqu'au 15 juin 2011 à minuit, période durant laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de conserver leurs actions, sauf invalidité.

En cas de décès du bénéficiaire, que le décès intervienne en période d'acquisition ou de conservation, il est admis que ses héritiers ne sont plus tenus au respect du délai de conservation, en sorte que les actions deviennent librement cessibles.

Limites à la libre cessibilité des actions à l'échéance de la période de conservation :

Les actions gratuites ne peuvent, aux termes de l'article L.225-197-1 I alinéa 8 du Code du commerce, être cédées par leurs bénéficiaires, à l'issue de la période de conservation, pendant des périodes jugées sensibles à savoir :

- Dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés ou à défaut les comptes annuels sont rendus public ;
- Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a en outre décidé, lors de sa séance du 29 mars 2007, que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Valorisation de l'avantage :

La juste valeur de cet avantage est estimée à 40,8 milliers d'euros sur l'exercice 2007, l'avantage étant lissé sur la période d'acquisition, soit

- Yahya El Mir : 22.499€;
- Bruno Leyssene : 7.484€
- Nicolas Rebours : 10.791€

La société SQLI a versé en 2007 à la société LVCT dont Monsieur Bernard Jacon est le gérant une somme TTC de 239.391,36 Euros en application de la convention d'apporteur d'affaires préalablement approuvée par le conseil de surveillance.

e) Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :

Le conseil de surveillance a décidé en septembre 2002 de consentir à Messieurs El Mir et Leyssene un engagement de versement d'une indemnité de 75.000€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire.

Le Conseil de surveillance du 27 mars 2008 a pris acte de la mise en conformité nécessaire de cette disposition avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA »). Cette mise en conformité interviendra avant fin février 2009.

X.2 INFORMATION SUR LES RISQUES DU MARCHÉ EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTERET, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE

La société n'intervient pas sur les marchés de taux d'intérêt ni de taux de change à l'exception d'opération de couverture. En matière de bourse de valeur, la société n'intervient que sur ses propres titres dans le cadre des autorisations données par l'assemblée et limitées pour l'exercice 2007 à la participation de la société au contrat de tenue de marché et de liquidité dont la gestion est assurée par la société Financière d'Usez. Les interventions effectuées en 2007 à ce titre sont résumées ci-après ; compte tenu des volumes très limités, aucun risque n'est encouru par la société.

X.3 Information sur les actions propres rachetées et vendues par SQLI

Au cours de l'exercice 2007, SQLI a détenu des actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché et de liquidité animé par la société de bourse Portzamparc.

Les cours moyens des achats et des ventes réalisés en 2007 pour la quote-part de SQLI au contrat de liquidité sont :

- Actions achetées : 69754 actions achetées au prix moyen de 2,87 €
- Actions vendues : 64.536actions vendues au prix moyen de 2,91€

Le montant des frais de négociation liés à ces achats et ventes (honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) s'est élevé à 13.591€ Hors Taxes en 2007.

SQLI détenait, au 31 décembre 2007, 30.119 actions propres (soit 0,1%% du capital) d'une valeur nominale de 0,05€ dont le prix d'achat moyen s'élevait à 2,75€ à comparer à un cours de 2,69 € ; ces actions propres ne figurent pas à l'actif du bilan consolidé car ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés.

X.4 Informations sur la manière dont SQLI prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

X.4.1 Conséquences sociales

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

1- Effectifs

- Informations sur l'effectif total de la Société

	2007	2006
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 419	1 134
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 248	1 070
Mouvements de périmètre	250	30
Augmentation (diminution)	288	148
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 786	1 248

- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

Les profils expérimentés restent très recherchés et une certaine compétition existe entre les sociétés de services pour attirer les meilleurs candidats. Les atouts de SQLI (CMMI, forte présence en province spécialiste des nouvelles technologies, présence au Maroc) permettent de limiter les effets de cette tension sur le marché.

- Les licenciements et leurs motifs

Dans le cadre des opérations de rapprochement intervenues en 2007, 2 licenciements pour motif économiques sont intervenus du fait du regroupement géographique des sites. 14 licenciements pour motifs personnels ont également eu lieu en 2007.

- Recours aux heures supplémentaires

La société n'a pas eu recours aux heures supplémentaires.

- Recours à la main d'œuvre extérieure à la société

La société utilise la sous-traitance de manière marginale (de l'ordre de 6% du chiffre d'affaires).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnements.

Aucune mesure collective de réduction des effectifs n'est intervenue depuis 2003 au sein du groupe.

2- Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail

L'activité du groupe étant une activité de service, l'organisation du temps de travail s'adapte le plus souvent à celle des clients auprès desquels les missions sont conduites.

Durée du travail à temps plein et à temps partiel

Un accord sur la réduction du temps de travail est en vigueur dans les sociétés françaises du groupe depuis l'exercice 2000. La durée collective hebdomadaire du travail est fixée à 35 heures. Pour les ingénieurs et cadre constituant plus de 95% des collaborateurs du groupe une convention de forfait en jour a été instituée conduisant à l'octroi de 11 jours minimum de RTT par an.

Le travail à temps partiel tend à se développer, et représente 4% des effectifs.

- Absentéisme et ses motifs.

La société subit un absentéisme très limité essentiellement lié à des absences pour maladie.

3- Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle

- Rémunérations mensuelles moyennes et évolution

Le tableau ci-après illustre l'évolution des rémunérations moyennes brutes mensuelle et l'égalité professionnelle:

Evolution des rémunérations brutes mensuelles	2006		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3209	2865	3494	3316
Employés	2012	1849	2206	1889

- Charges sociales

Le montant des charges sociales (consolidé) s'élève à 25.146 milliers d'Euros.

- Application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail : participation et intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu avec le comité central d'entreprise en décembre 2003. Il n'a pas été reconduit en 2006.

La société applique le régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion mais compte tenu de ses déficits fiscaux reportables, aucune participation n'est à constater au titre de 2007.

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société comporte une plus grande proportion d'hommes (84 %) que de femmes (16%) en raison d'une disproportion du même ordre constatée dans les différentes filières de formation.

4- Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.

Un comité d'entreprise représentatif de l'Unité Economique et Sociale et depuis lors étendu aux nouvelles sociétés acquises, a été institué en décembre 2005.

5- Conditions d'hygiène et de sécurité.

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité ont été mis en place au cours du premier trimestre 2004. L'activité de prestataire informatique étant de nature essentiellement intellectuelle elle ne comporte pas de risque spécifique en matière de sécurité des personnes.

Les documents uniques de chaque site prévus par le code du travail en vue de recenser les risques professionnels sont établis.

6- Formation.

Un Plan de formation est établi chaque année et présenté aux représentants du personnel.

7- Emploi et insertion des travailleurs handicapés.

L'activité de prestataire de service comportant de nombreux déplacements, elle est difficile à exercer avec une mobilité réduite. La société acquitte de ce fait régulièrement les taxes liées à la faible proportion de travailleurs handicapés au sein de son effectif.

8- Œuvres sociales.

La société verse au profit de son comité d'entreprise au titre de ses œuvres sociales une cotisation de 0,15% des salaires bruts des sociétés soumises à cette obligation.

9- Importance de la sous-traitance.

Les sociétés du groupe effectuent régulièrement des prestations inter-sociétés notamment dans le cadre de projets réalisés au forfait. Mais il peut également y avoir sous-traitance de technicité ou de capacité en dehors du groupe. La sous-traitance externe a représenté en 2007 de l'ordre de 6 % du chiffre d'affaires.

10- Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.

L'implantation du groupe sur 12 points géographiques en France participe largement à l'effort de décentralisation.

11- Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Le groupe SQLI a établi une charte de ses engagements en matière de droits sociaux fondamentaux.

12- Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Le groupe SQLI n'entretient pas de relation particulière avec ce type d'organisations.

13- Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.

La plate-forme offshore au Maroc contribue au développement d'emplois qualifiés dans ce pays en parfaite cohérence avec le plan gouvernemental local.

X.4.2 Conséquences environnementales

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

L'activité de la société étant de nature intellectuelle, elle n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement.

X.5. Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

La société a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes, relatives à des franchissements de seuils intervenues en 2007 :

- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2007, le seuil de 5% des droits de vote de la société et détenir à cette date 1.656.585 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché ;
- Par courrier du 21 février 2008 la Société Privée de Gestion de Patrimoine – SPGP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2007, le seuil de 5% du capital de la société et détenir à cette date 1.510.714 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société, par suite de cessions successives sur le marché.
- Par courrier du 25 septembre 2007, la société SOCADIF (26 quai de la Rapée, 75012 Paris), contrôlée par le Crédit Agricole d'Ile de France, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 août 2007, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir 1 500 000 actions

SQLI représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé, au 31 août 2007, de 30 273 983 actions représentant 33 883 633 droits de vote). Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote de la société SQLI.

- Par courrier du 17 avril 2007, complété par un courrier du 18 avril, M. Jean Rouveyrol a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 15% des droits de vote de la société SQLI et détenir 2 042 298 actions SQLI représentant 4 084 596 droits de vote, soit 7,24 % du capital et 12,76% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 28 189 804 actions représentant 31 999 765 droits de vote).

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons les modifications intervenues au cours de l'exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<u>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</u>
Jean Rouveyrol
<u>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol
<u>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol
<u>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</u>
Néant

Principaux actionnaires	2006		2007		Variation	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Franchissement à la baisse du seuil des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote						
Jean Rouveyrol			2 042 298	4 084 596		
Franchissements à la baisse du seuil de 5% du capital social						
SOCADIF	1500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	0	0
SPGP	NC	NC	1.510.714	1.510.714		

X.6. Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre de titre	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat d'actions	0		-	0
Souscription d'actions par exercice de droits préférentiels	49000	1,307 €	64 020	3
Souscription d'actions par exercice de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	68000	0,940 €	63 900	2
Vente actions	118036	2,960 €	349 328	3

Le détail par opération, date et mandataire concerné fait l'objet d'une publication sur le site de l'AMF.

X.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)

- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;
- Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions à l'exercice des droits de vote ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par les statuts et par la loi
- Le directoire a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006
- Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société
- Il est rappelé que le conseil de surveillance a décidé en septembre 2002 de consentir à Messieurs El Mir et Leysene un engagement de versement d'une indemnité de 75.000€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire. Le conseil de surveillance du 27 mars 2008 a pris acte de la nécessaire mise en conformité de cette disposition avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA »).

*

*

*

Le Directoire vous invite, après lecture des rapports du Conseil de surveillance et du Président de celui-ci, ainsi que des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Monsieur Yahya El Mir
Président du Directoire

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

SQLI					
Etats financiers au 31 décembre 2007					
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 533 730	1 409 490	1 332 339	969 808	948 863
Nombre d'actions					
- ordinaires	30 674 591	28 189 804	26 646 783	19 396 159	18 977 262
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	2 079 331	2 304 585	2 563 719	3 741 280	2 904 088
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	94 409 652	74 511 249	44 381 903	38 268 057	35 545 702
Résultat avant impôt, participation,					
dot. amortissements et provisions	7 030 311	4 343 229	993 564	954 905	-1 793 754
Impôts sur les bénéfices	-143 305	-126 869	-295 420	-279 552	-177 743
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 249 923	-157 999	645 312	-168 309	-2 156 242
Résultat net	5 923 693	4 628 096	643 672	1 402 766	540 231
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot.amortissements, provisions	0,23	0,16	0,05	0,06	-0,09
Résultat après impôt, participation					
dot. amortissements et provisions	0,19	0,16	0,02	0,07	0,03
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 156	797	530	518	506
Masse salariale	44 755 152	36 927 650	21 068 143	18 353 900	19 020 109
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 006 779	17 346 314	10 676 876	9 263 629	8 686 903

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2007
15 juin 2007	15	Augmenter le capital social : 1- par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le directoire appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies. 2- par incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois	14 août 2009	1 200 000 € Montant des primes et réserves au jour de l'opération	Néant
15 juin 2007	16	Augmenter le capital social par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le directoire appréciera, tant en France qu'à l'étranger, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	14 août 2009	1 000 000 € (ce montant s'imputant sur le plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution 15)	Néant
15 juin 2007	17	Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	30 jours suivant la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale (ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la résolution 15)	Néant
15 juin 2007	18	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles sans droit	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de	

		préférentiel de souscription servant à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature			10% de son capital et dans la limite du plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution n°15	Néant
15 juin 2007	19	Attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié ou des mandataires sociaux.	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de 800 000 actions, soit un montant nominal maximum de 40.000€	Néant
15 juin 2007	20	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions de l'article L.443-5 du code du travail.	26 mois	14 août 2009	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €.	130.139 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 2,22€ soit une augmentation de capital de 6.506,95€ constatée par le Directoire du 10 décembre 2007